AIX-EN-PROVENCE –11 & 12 septembre 2006

4ème Université d'été

de la Commission de la Défense nationale
et des Forces armées de l'Assemblée nationale

Présidée par
Guy TEISSIER
Président de la Commission de la Défense nationale
et des Forces armées de l'Assemblée nationale
Député des Bouches-du-Rhône

Systèmes d'hommes, systèmes d'armes

La Transformation à l'épreuve des réalités

En présence de
Michèle ALLIOT-MARIE
Ministre de la Défense

Site de l'Université d'été de la Défense 2006

www.universite-defense2006.org

Contacts:

organisation@universite-defense2006.org

Imprimerie
Coordination et rédaction : Anne DOREMAINE / CEIS
Maquette : José GOMEZ / BAT
Crédit photo : Philippe POULET / missionspeciale.com – SIRPA Terre
N° ISSN en cours d'attribution
Octobre 2006

Sommaire

Avant propos **5**

Lundi 11 septembre 2006

Site Eurocopter ● Marignane **6**

Mot de bienvenue de **Fabrice BREGIER**, président directeur général d'Eurocopter 7

Camp militaire de Carpiagne **9**

Discours du **général d'armée Bruno CUCHE**, chef d'Etat major de l'armée de Terre 10

1er régiment Etranger ● Aubagne **15**

Présentation par le **général Louis PICHOT de CHAMPFLEURY**, commandant de la Légion étrangère 16

Propulsion nucléaire ● Centre CEA de Cadarache **21**

Présentation de **Dominique MOCKLY**, président directeur général d'AREVA TA 22

Forum des rencontres ● IEP d'Aix-en-Provence **23**

Présentation du rapport parlementaire sur le démantèlement des navires de guerre 25

Présentation du rapport sur l'évolution du programme de porte-avions et d'avions de combat britanniques 32

Présentation du rapport parlementaire sur la condition militaire à l'épreuve de la professionnalisation 38

Exposition « Cézanne en Provence » ● Musée Granet d'Aix-en-Provence **48**

Discours d'accueil de **Maryse JOISSAINS-MASINI**, députée des Bouches-du-Rhône, maire d'Aix-en-Provence 49

Mardi 12 septembre 2006

Ateliers ● IEP d'Aix-en-Provence **51**

Atelier n°1 : « Les alliances OTAN et UE » 52

Atelier n°2 : « La transformation des systèmes de défense » 55

Atelier n°3 : « Les industries de défense face à la transformation» 60

Atelier n°4 : « La transformation face aux contraintes budgétaires » 63

Atelier n°5 : « Les nouveaux défis du terrorisme et de la sécurité vont-ils créer de nouveaux marchés ? » 66

Discours officiels **70**

Jean-Paul BECHAT, président du directoire de SAFRAN **71**

Guy TEISSIER, président de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées à l'Assemblée nationale, député des Bouches du Rhône **74**

Michèle ALLIOT-MARIE, ministre de la Défense **79**

Séance plénière ● IEP d'Aix-en-Provence **85**

Mot d'accueil de **Christian DUVAL**, directeur de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence 86

Débat intitulé : « Vers une sécurité partagée en Méditerranée » 90

Liste des participants **108**

Avant-propos

L'Université d'été de la défense se veut un espace de libre expression et d'échanges décomplexés entre les responsables politiques, militaires, administratifs, industriels, journalistes et experts qui comptent dans le milieu de la défense.

Pour atteindre cet objectif de liberté de ton sur des sujets par nature sensibles et confidentiels traditionnellement marqués par des discours convenus, les participants sont expressément invités à appliquer la règle connue sous le nom de « Chatham House rule », qui s'énonce ainsi :

« Au cours des différentes réunions tenues sous l'égide de l'Université d'été de la défense, les participants sont invités à parler librement en tant qu'individu et non comme représentant d'institutions ou d'entreprises. Ils peuvent ainsi exprimer des points de vue personnels aussi critiques soient -ils et formuler des propositions aussi audacieuses soient-t-elles. Aucune utilisation publique nominale des propos ou des discussions n'est autorisée par un quelconque des participants quel que soit sa fonction, sans l'autorisation expresse de l'orateur. En cas de violation de cette règle, l'auteur sera exclu des réunions suivantes. »

Afin de respecter ce principe, le verbatim de l'Université reprend *in extenso* les débats des séances « publiques » et respecte l'anonymat des intervenants lorsqu'ils en ont exprimé le vœu.

En revanche, les ateliers, plus intimes et confidentiels par nature, sont retranscrits sous forme de synthèse.

Site Eurocopter ● Marignane

Mot de Bienvenue

de
Fabrice BREGIER
Président directeur général d'Eurocopter

Monsieur le Président,

Mesdames, messieurs les parlementaires,

Mesdames, messieurs,

La « transformation » des systèmes de défense est un sujet d'actualité tant en Europe qu'aux États-Unis. Sa motivation est partout la même : il s'agit de donner aux forces armées, confrontées à la réalité des théâtres d'opérations, les capacités de remplir leurs missions.

La transformation concerne les concepts et les doctrines, les organisations du commandement et des forces, les processus de décision, la définition et la conception des programmes d'armement, la relation entre les Etats et les industries de défense, les évolutions croisées de l'OTAN et de l'Europe de la Défense.

C'est, une fois de plus, avec grand plaisir qu'Eurocopter participe et soutient l'Université d'été de la Commission de la Défense de l'Assemblée nationale. Riche, de par la qualité des débats et le niveau de représentativité de ses participants, cette initiative est devenue en quatre ans un évènement incontournable.

Pour la première fois cette année, l'Industrie Aéronautique est associée de très près au programme des visites, et je suis particulièrement honoré qu'Eurocopter ait été choisi pour donner le coup d'envoi de ces rencontres. J'ai donc l'immense privilège de tous vous accueillir sur notre site de Marignane, et j'en remercie les organisateurs.

Cette fois encore les thèmes choisis reflètent bien les problématiques auxquelles Eurocopter est confronté au quotidien. Le monde de la défense est soumis à de profondes mutations au plan national et à l'international. Nos Forces doivent s'adapter à de nouveaux défis géostratégiques, et aux implications techniques et opérationnelles qui les accompagnent. Les industriels, qui sont leurs fournisseurs et leurs partenaires doivent accompagner, voire souvent largement anticiper ces mouvements de fond.

L'hélicoptère en soi est un système d'une grande complexité. Il ne s'agit plus d'une simple plateforme, mais désormais d'un outil de mission hautement intégré conçu pour satisfaire les nouvelles doctrines qui émergent aujourd'hui.

La logique industrielle dans laquelle Eurocopter évolue est également marquée par une plus grande complexité tant au plan de la gestion et du maintien de la filière industrielle et des partenariats nécessaires que de la relation donneur d'ordre – fournisseur, en particulier compte tenu du rôle central des agences européennes de défense.

En tant qu'industriel je souhaite que ce processus de Transformation, au centre de nos débats, contribue à une meilleure prise en compte de ces nouveaux défis. C'est à ce prix que nous assurerons le maintien de compétences et de capacités industrielles compétitives sur le plan mondial et contribuerons aux succès opérationnels de nos Forces.

Je me réjouis donc que la 4ème Université d'été de la Défense nous donne aujourd'hui l'occasion d'approfondir ensemble ces éléments de réflexion.

Camp militaire de Carpiagne

Discours

du

Général d'armée Bruno CUCHE
Chef d'Etat major de l'armée de Terre

Monsieur le Président,

Mesdames, messieurs les parlementaires,

Mesdames, messieurs,

Cette université est pour moi une occasion privilégiée d'aborder devant vous les questions centrales qui touchent à l'avenir de l'armée de Terre. Je remercie le président TEISSIER de m'accueillir sur ses terres et de me permettre d'apporter ma contribution au débat sur les questions de Défense en général et sur l'avenir de l'armée de Terre en particulier.

Pour résumer le défi qui nous attend, je citerai le colonel de GAULLE dans le *Fil de l'épée* :

« l'action de guerre revêt essentiellement le caractère de la contingence, c'est sur les contingences qu'il faut construire l'action ». Car le défi qui attend l'armée de Terre, c'est bien le défi permanent d'adaptation à la réalité des engagements.

Alors que près de 20 000 Hommes sont déjà déployés en France et sur tous les continents pour assurer la paix et la sécurité, 1 000 autres débarquent demain au Liban avec des chars Leclerc et des automoteurs blindés d'artillerie.

Ainsi, nous devons nous engager, sur très court préavis, sur un spectre élargi d'opérations, sur le territoire national comme à l'étranger, dans un registre humanitaire comme dans un registre de haute intensité. Et, parallèlement à cette réalité du temps présent, nous devons préparer le futur. En ayant à l'esprit les constantes de L'histoire qui lient l'armée de Terre au territoire et à sa population. En ayant toujours à l'esprit que la menace n'obéit à aucune règle et surtout pas aux nôtres. Mais dans ce contexte mouvant, il y a une certitude que je voudrais partager: plus que jamais, dans un environnement marqué par l'omniprésence de la menace terroriste et des mouvements de guérilla, l'espace terrestre restera le point d'application final de toute action militaire et stratégique.

Mon ambition à la tête de l'armée de Terre est donc de poursuivre son adaptation pour continuer d'assurer la sécurité de nos concitoyens sur le territoire national comme à l'extérieur, dans un cadre interarmées et interministériel réaffirmé.

Cette allocution s'articulera en deux parties.

Dans un premier temps, je rappellerai les enjeux de proximité que nous partageons et dans un deuxième temps j'aborderai les points clés qui conditionnent selon moi la réussite de ce processus de transformation.

L'une des principales caractéristiques de l'armée de Terre, c'est bien d'être une **armée de proximité** avec la population ; proximité par le lien économique et social qui nous unit et évidemment par les missions de sécurité que nous remplissons à son profit.

Implantée sur l'ensemble du territoire métropolitain et outre-mer, la communauté militaire qui comprend les soldats, le personnel civil et leurs familles, est **un acteur central de l'aménagement du territoire** du fait de son impact direct sur l'économie locale et le maintien des équipements publics. Un régiment, d'une taille comparable à un hôpital, compte toujours parmi les premiers employeurs publics d'une ville ou d'une circonscription. Les commandes d'équipement contribuent également à pérenniser le tissu des industries de l'armement terrestre qui compte nombre de petites et moyennes entreprises.

Par ailleurs, et il me semble important de souligner ce point après les tensions que nous avons connues l'automne dernier, l'armée de Terre s'affirme comme **un ferment de cohésion sociale et nationale.** Depuis l'année dernière, notre armée a pris une part prépondérante à la mise en oeuvre du projet d'insertion professionnelle « Défense deuxième chance » initié par notre ministre.

Chaque année nous accueillons dans nos murs et nous informons des milliers de jeunes gens et jeunes filles au titre de la Journée d'appel à la Défense. Chaque année, nous recrutons quelques 17 000 jeunes Français, de toutes origines, que nous formons, que nous instruisons et que nous éduquons. Après avoir servi la France plusieurs années, la majorité d'entre eux retournent à la vie civile, prêts à transmettre leur savoir-faire et leur savoir être. La réserve enfin constitue sans doute le lien le plus abouti et le plus concret entre la nation et son armée ; un lien indispensable au fonctionnement quotidien de l'armée de Terre.

Mais au-delà de ces intérêts immédiats que nous partageons sur le plan local, je n'oublie pas **les exigences nationales de maîtrise des dépenses**. Dans cette optique, l'armée de Terre s'est engagée avec conviction dans la réforme des finances publiques impulsée par le Parlement dans le cadre de la LOLF, pour appliquer au sein de notre organisation une culture du résultat que nous avons depuis toujours en opérations !

Je n'oublie pas également, en tant que chef d'état-major d'une armée entièrement professionnalisée, **nos propres exigences en termes de préparation opérationnelle et de condition du personnel.**

C'est bien en tenant compte de ces trois paramètres : d'aménagement du territoire, de rationalisation de la dépense publique, et j'insiste, parce qu'il influe directement sur la vie de nos Hommes, de préparation opérationnelle, que nous pourrons envisager toute évolution dans les structures de l'armée de Terre.

Le deuxième enjeu de proximité que nous partageons et qui est clairement la préoccupation centrale des Français: c'est **la sécurité**. La sécurité de nos concitoyens, sur le territoire national et à l'étranger, sans distinction.

L'armée de Terre contribue déjà significativement à la protection et à la sauvegarde du territoire national en étroite coopération avec d'autres ministères. Plus de 1000 Hommes participent en ce moment à la lutte anti-terroriste dans le cadre de Vigipirate et aux missions Héphaïstos de lutte contre les feux de forêt dont la région Provence-Alpes-Côte-d'azur connaît toute l'importance en période estivale!

Outre-mer, 2 600 Hommes sont instantanément disponibles pour remplir des missions de sécurité générale et de service public. Il y a quelques mois, nous avons démontré notre réactivité en participant à la campagne de lutte contre le virus chikungunya sur l'île de la Réunion. Par ailleurs, 4 000 Hommes sont en alerte permanente sur le territoire métropolitain, prêts à tout moment à intervenir dans l'urgence pour appuyer ou suppléer les services civils en cas de catastrophe.

Dans toutes autres circonstances, l'intervention de l'armée de Terre constitue, je le rappelle, un ultime recours, à la discrétion du Président de la République.

A l'étranger, et en étroite coopération avec les autres armées, l'armée de Terre est un contributeur dans l'urgence et dans la durée à l'action de la France, à la préservation de ses intérêts stratégiques. Au Congo et en Bosnie dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense, au Kosovo et en Afghanistan sous l'égide de l'OTAN, en Côte d'Ivoire et aujourd'hui au Liban sous mandat de l'ONU, 12 000 Hommes sont déployés en permanence.

Sur une année, près de 60 000 Hommes et leurs matériels sont projetés pour des périodes de 4 à 6 mois en métropole, outre-mer et à l'étranger dans toutes les configurations face à une menace polymorphe. La situation de nos Hommes et de nos équipements est tendue, et les perspectives me font dire, sans risque de me tromper, que le spectre de nos missions dans l'espace terrestre continuera à s'élargir dans un contexte de violence exacerbée. **Le besoin en forces terrestres disponibles et efficientes ne peut que s'accroître.**

Mais pour s'adapter à ce contexte entrevu depuis déjà presque vingt ans, l'armée de Terre doit s'engager dans une nouvelle transformation, dans le prolongement de la « professionnalisation » et des démarches déjà novatrices entreprises par mes prédécesseurs depuis 1996.

Selon moi, **la transformation doit clairement marquer une rupture avec la guerre froide**, ses modes de pensée, ses structures et les procédures des programmes d'armement entre autres.

Nécessairement interarmées parce que l'espace terrestre intéresse aussi les autres armées qui y délivrent des effets spécifiques, complémentaires, démultiplicateurs, de l'action des forces terrestres, elle doit aller plus loin, là où il est nécessaire. **L'objectif recherché pour l'armée de Terre est bien de disposer dans l'avenir d'une force entièrement dédiée aux engagements réels et aux « plus probables »**, pas aux engagements virtuels face à l'ennemi d'hier.

Mais évidemment, et c'est là une difficulté de la transformation, il lui faut aussi être capable de remonter rapidement en puissance dans une configuration conventionnelle dont il reste à fixer un seuil réaliste, compatible avec des ressources financières comptées. Car la finalité ultime de la transformation, c'est bien l'adaptabilité de l'outil militaire à la menace.

Evidemment, **c'est notre premier défi, la question de l'organisation et des structures se pose**. Au sens de la rationalité financière, qui justifie les regroupements déjà effectués dans les domaines de l'infrastructure et des télécommunications sous l'impulsion de l'état-major des armées et du ministre de la Défense, mais surtout de l'adaptation opérationnelle. Dans la limite de mon champ d'action, l'état-major de l'armée de Terre conduit des études déjà avancées sur une politique d'emploi et de gestion de certains parcs de matériels lourds. Au temps de l'imminence de l'attaque du Pacte de Varsovie, la disponibilité immédiate de tous les matériels dans les régiments se justifiait pour s'opposer à une agression massive.

Aujourd'hui en l'absence de menace conventionnelle immédiate contre notre territoire et –ne l'oublions pas, sous une certaine contrainte financière-, une disponibilité différée peut être envisagée. Par ailleurs, la réorganisation du commandement central doit permettre d'interarmiser certaines missions et donc de rationaliser les structures existantes. En interne, elle devrait permettre de gagner en souplesse et en réactivité pour accompagner et diffuser la pensée de la transformation dans l'armée de Terre, pour assurer sa pérennité et répondre à son objectif initial de préparation de l'avenir, c'est à dire de préparation à l'engagement « imprévisible ».

Le second défi qui se pose à l'armée de Terre, ce sont ses hommes et ses femmes. Si l'action militaire commence souvent à distance depuis la mer ou les airs, elle se termine presque toujours sur terre dans la durée, par l'imbrication et parfois la confrontation de nos Hommes avec les terroristes, les guérillas et des populations.

Pour nous et je tiens à le rappeler, la tension est permanente, le danger est omniprésent. Au stress du soldat et de sa famille s'ajoute une disponibilité toujours plus grande dans un contexte de répétition des mandats dans la durée.

Or, le moral est le facteur ultime de l'efficacité opérationnelle du soldat. Il conditionne le recrutement et la fidélisation. La préservation et l'amélioration dans certains domaines de la condition du personnel militaire de l'armée de Terre est pour moi, pour nous, un défi incontournable qui requiert toute notre attention.

Enfin le troisième défi, et c'est bien là une autre particularité de l'armée de Terre qui est à la fois un système d'Homme et un système d'armes, c'est le renouvellement et la modernisation de ses équipements.

Nos équipements majeurs sont âgés, près de 25 ans d'âge en moyenne, ils sont prématurément usés par un emploi intensif en OPEX ; le coût de leur maintien en condition devient prohibitif et leur disponibilité atteint des taux préoccupants malgré tous nos efforts. J'insisterai plus particulièrement devant vous sur un matériel majeur dont le renouvellement ne peut plus être différé, et la proximité d'Eurocopter, comme l'emploi intensif qui en est fait dans la lutte contre les incendies de forêt m'offrent cette opportunité, **je veux**

parler de l'hélicoptère de manoeuvre. En association avec le Tigre, il permet de démultiplier les effets au profit des forces au sol dont il est indissociable. Employé systématiquement sur le territoire national comme à l'étranger pour remplir tout type de missions, c'est un équipement polyvalent et dual qui permet de remplir aussi bien des missions de combat que des missions de service public. C'est donc par excellence le type d'équipement que j'appelle de mes voeux. Face à l'obsolescence des Pumas et à la « sursollicitation» du parc actuel, le déploiement du **NH90** ne peut plus être différé au risque d'un abattement capacitaire significatif. **C'est ma priorité absolue… mais pas au détriment des autres programmes terrestres.**

Dans les autres domaines, l'armée de Terre est en effet engagée résolument dans la modernisation de ses équipements, plus particulièrement dans celui de la valorisation de l'information des forces et de la protection des combattants. Par exemple, une éventuelle remise en cause de **programmes « phare » comme le VBCI** ou de certains programmes de cohérence opérationnelle serait une atteinte à la transformation technologique et opérationnelle en cours. Elle fragiliserait notre processus de modernisation et, au-delà, nos industries d'armement terrestre parmi lesquelles de nombreuses petites et moyennes entreprises.

Pour conclure, et vous l'aurez bien compris, **l'armée de Terre s'inscrit à l'avant-garde de la transformation des armées, dans une optique réaliste et dans un cadre interarmées encore plus affirmé.** L'efficacité de son action future repose bien sur l'équilibre et la synthèse réussie entre ses Hommes et leurs équipements.

Mon objectif est de préserver cet équilibre tout en évoluant résolument avec les autres armées pour que l'armée de Terre reste capable de faire la « guerre », sous toutes ses formes, pour toujours garantir la paix et la sécurité de nos concitoyens.

1er régiment Etranger ● Aubagne

Présentation

par
le Général de brigade Louis PICHOT de CHAMPFLEURY
Commandant de la Légion étrangère

Messieurs les officiers généraux,

Messieurs les universitaires en vos rangs et qualités,

Je suis très heureux de vous accueillir à Aubagne. L'accueil est une tradition à la Légion étrangère car son recrutement repose sur cet accueil de l'étranger qui vient, pour une raison qui lui appartient, frapper à la porte.

Depuis très longtemps la France a engagé des étrangers pour combattre à son profit, employant ces derniers sous différentes formes (compagnie de mercenaires, gardes suisses…). En 1831, la conjonction de deux phénomènes : de nombreux soldats étrangers, réfugiés de multiples pays d'Europe en proie à l'instabilité et un besoin de troupes pour la conquête de l'Algérie pousse le gouvernement à créer ce qui va rester l'ultime formule d'organisation du service des armes de la France par des étrangers, la Légion étrangère.**La vraie spécificité de la Légion étrangère est donc de permettre à la France de confier une partie de ses armes à des étrangers.**

Pour vous faire entrer dans le monde légionnaire en 20 minutes, je vous propose de faire une photo de la Légion aujourd'hui, puis de vous présenter ce qui lui permet de fonctionner, à savoir un cadre légal et des outils particuliers.

La Légion étrangère aujourd'hui

Partie intégrante de l'armée de Terre, la Légion étrangère est composée de régiments et d'hommes, ses 7650 hommes représentent 5% de l'armée de Terre. Ces hommes sont répartis d'une part en 8 régiments des forces dont 5 stationnés en métropole dans des brigades interarmes, 3 stationnés hors métropole aux ordres de différents COMSUP. D'autre part, en 2 régiments spécifiques que nous verrons plus avant.

Permettez-moi deux remarques :

1- Il n'y a pas de brigade ou de division Légion étrangère, à l'instar des Marines américains, ceci me va bien, je me permettrai de revenir plus tard sur ce point.

2- L'ensemble de ces régiments est employé suivant les mêmes critères que ceux de l'armée de Terre. Ils sont donc régulièrement engagés sur le territoire national dans le cadre de la sécurité avec VIGIPIRATE, de l'aide aux populations, ou encore de la

participation aux grands évènements nationaux comme la commémoration du débarquement.

Ils sont également engagés en opérations extérieures. Le caractère polyglotte des légionnaires facilite grandement cet engagement. Nous avons toujours dans nos rangs des légionnaires qui, outre leur rôle d'interprète, nous initient aux coutumes locales.

Mais au delà des régiments, la Légion étrangère c'est avant tout des hommes. Permettez-moi de vous présenter, maintenant celui que nous appelons « **monsieur Légionnaire** »

La première caractéristique du légionnaire, est qu'il est effectivement choisi par nous, ce que nous autorisent les chiffres du recrutement. Ces chiffres sont bons mais nous restons prudents car en 175 ans de recrutement nous avons appris qu'il y a des hauts et des bas ; car des 850 incorporés l'an dernier, il nous faudra tirer les spécialistes et les sous-officiers, ce vivier doit donc être de qualité.

Voyons maintenant quel est le profil de ces 850 légionnaires. Nous commandons **des hommes expérimentés,** à 23 ans on possède une première expérience de la vie. Des hommes **intelligents**, souvent avec une expérience professionnelle préalable, ce qui constitue une richesse. Des hommes **disponibles**, venant de loin et sans attache particulière en France, ils ne demandent qu'à servir. Bien entendu, à l'heure de la mondialisation, Ils viennent de partout, c'est indéniablement notre richesse.

Ce nombre de 130 nationalités explique qu'ils ne sauraient y avoir chez nous de critères de races, de couleurs, de religions, de politique. Le seul critère de sélection et de progression est la **valeur absolue de l'homme**. Monsieur légionnaire a un mode d'emploi, qui s'appuie sur l'analyse de ses forces et de ses faiblesses. Je me propose de les partager avec vous.

Ses grandes qualités sont :

- un **désir d'excellence** qui fait écho à une situation d'échec dans sa vie antérieure ;

- **la fidélité à la parole donnée**. Le respect du contrat et l'obéissance aux chefs en sont les exemples caractéristiques. Je rappelle en permanence à mes Officiers la forte responsabilité que cela implique pour eux, ce sont eux qui font le lien entre ces étrangers et la France ;

- le **besoin de confiance**, c'est un élément clé des relations humaines à la Légion ;

- la **générosité légendaire** du légionnaire qui est celle des humbles, de celui qui est conscient d'avoir été accueilli ;

- enfin, **l'ardeur** dans l'exécution des missions, cette dernière, à tempérer par moments, m'amène à aborder ses faiblesses.

Car « monsieur légionnaire » a également des faiblesses :

- **le manque de mesure** comme souvent chez les hommes qui ont été marqués par la vie, capable du meilleur et du pire ;

- **le besoin d'être occupé**, c'est par goût de l'action qu'il nous a rejoint, cela impose de gérer les moments **d'inaction** ;

- le **cafard** légendaire du légionnaire n'est pas qu'une image d' Epinal mais bien une réalité. Cela peut se comprendre, il se retrouve dans un pays étranger, loin des siens, avec des us et coutumes différents, une langue difficile à parler, plus que les autres il a besoin de la proximité de ses chefs ;

- enfin, « monsieur Légionnaire » est **instable**, mais reconnaissons qu'il faut l'être pour faire ce grand saut dans l'inconnu et rejoindre une communauté qui promet, au mieux la sueur, au pire le sang.

Tout cela suppose un style de commandement, nous y reviendrons.

Ces légionnaires hors du commun ne font pas pour autant de la Légion un électron libre, elle est totalement intégrée dans la hiérarchie de l'armée de Terre, elle est encadrée par la loi.

Voyons donc le premier des deux grands outils de fonctionnement, le statut à titre étranger.

1- Le statut à titre étranger

L'ensemble du corpus réglementaire encadrant la Légion étrangère pourrait se résumer à cet extrait de la loi de 1831 : **« la Légion est une formation combattante, composée d'étrangers, sous commandement français ».**

Le terme **combattante** n'est pas innocent, ces étrangers viennent servir et se battre pour la France. Nous leur offrons, bien entendu, un cursus professionnel mais la base du contrat est bien l'acceptation de servir sans restriction la France, la plupart du temps, les armes à la main. Le décret portant statut à titre étranger rappelle, dans son article premier, que la Légion étrangère est placée **sous commandement français**. Cette précision fondatrice se traduit par : **un encadrement, composé à 90% d'officiers français**, commandant les formations de Légion. **Une devise, « Honneur et Fidélité »**, inscrite sur les drapeaux, qui rappelle à chaque légionnaire qu'il s'est engagé pour servir la France. Ainsi, c'est la fidélité du légionnaire à son engagement et à ses chefs qui permet à la France de disposer d'une force combattante indéfectible et composée d'étrangers. **Enfin, l'absence de grande unité (brigade) de Légion étrangère.**

Spécificité qui a fait couler beaucoup d'encre, l'identité déclarée est également, bien entendu, inscrite dans la loi. Cette procédure permet à un légionnaire, s'il le souhaite, de rompre avec son passé. Elle renforce **l'égalité des chances,** en permettant à chaque jeune légionnaire de partir sur de **nouvelles bases**, elle offre, surtout, à la Légion étrangère les délais nécessaires pour s'assurer de l'identité réelle de tout candidat. Pour moi, cette possibilité ne tient pas du folklore, c'est un outil de fonctionnement indispensable et plus que jamais d'actualité.

Une force combattante avec deux outils pour fonctionner, après « l'outil légal », voyons le système spécifique.

2- un système spécifique

Les **3 piliers** de ce système sont un commandement particulier, une forte identité, une exigence de commandement.

- Le commandement de la Légion étrangère (COMLE)

La nature du recrutement explique l'existence d'un général commandant la Légion étrangère. Ce dernier est le conseiller direct du chef d'état-major de l'armée de Terre pour la Légion étrangère. Il est responsable de la cohérence, de la pérennité et du rayonnement de cette dernière ; du recrutement, de la formation et de l'administration des légionnaires ; mais, également, des actions sociales en faveur des militaires servant ou ayant servi à titre étranger.

C'est beaucoup pour un seul homme, je dispose pour m'aider dans cette lourde tache, d'un état-major et du 1er régiment étranger, en charge de la mise en œuvre des prérogatives du général commandant la Légion étrangère ; d'un régiment d'instruction, le 4ème étranger.

Ce régiment d'instruction, véritable **creuset**, qui forge, en quatre mois, des soldats mais surtout des légionnaires en intégrant et en inculquant au delà des savoir-faire, un savoir-être. Il forme aussi, à travers de nombreux stages, les spécialistes et les sous-officiers de contact. Cette formation spécifique est justifiée par le recrutement étranger. Aussi, au fur et à mesure de la progression dans le cursus de carrière, cette formation s'efface au profit de celles dispensées dans les autres écoles de l'armée de Terre. Au delà d'une nécessaire économie d'échelle, cela permet à mes sous-officiers de s'intégrer progressivement dans l'armée de Terre.

- une forte identité

C'est un choix délibéré, il faut amalgamer et permettre à 130 nationalités différentes de sortir groupées de la tranchée. Elle n'est pas innée, elle se cultive en s'appuyant d'une part sur l'histoire et d'autre part sur la solidarité.

Cette identité se cultive, tout d'abord, en tirant trois grandes leçons de l'histoire de nos anciens. La première est une façon d'être, de servir et éventuellement de mourir : **la mission est sacrée** ; c'est pour cela et non par folklore que nous commémorons le combat de **Camerone** tous les ans.

La deuxième leçon transmise à nos jeunes légionnaires est que la notion de **sacrifice** pour la France n'est pas un vain mot. Sur 500 000 hommes qui ont servi dans nos rangs, 100 000 ont été blessés, 36 000 sont morts pour la France .

Enfin, les éléments habituels de la **cohésion militaire** trouvent un développement tout particulier chez ces hommes qui ont tout abandonné pour rejoindre nos rangs : L'esprit de corps à travers le régiment devient leur nouveau milieu social. La fraternité d'arme de la section donne la base d'une nouvelle famille. Les anciens leur servent d'ancêtres communs.

La solidarité s'exprime par **le souci permanent de l'homme**, qui se traduit dans le style de commandement, la prise en compte de la vie « extra-service », l'attention portée aux 100 000 anciens dont 12 000 sont membres de la FSALE (fédération des sociétés d'anciens de la Légion étrangère).

Après le commandement de la Légion étrangère et la recherche permanente d'une forte identité, le troisième pilier spécifique que j'aime à souligner

comme outil pour faire fonctionner la Légion est l'exigence de commandement.

- L'exigence de commandement

Cette exigence se justifie par toutes les particularités du légionnaire que nous avons évoquées auparavant. Ce n'est pas un commandement particulier car vous avez ici les règles du commandement à la française. Mes domaines de vigilance sont : la **disponibilité** car la majorité des légionnaires vit au quartier ; la **dimension humaine** car s'il ne faut peut-être pas recréer une famille, il faut, assurément, donner de la chaleur humaine ; **l'exigence** pour répondre aux faiblesses de nos légionnaires ; **la recherche permanente de la qualité**, marque de fabrique qui permet de donner un socle commun à toutes les cultures ; **le souci de justice** car, de par son passé, le légionnaire est très sensible à l'injustice.

Voilà ce que je voulais vous dire sur la Légion étrangère. Sa vraie spécificité est bien d'avoir dans ses rangs des étrangers qui portent les armes de la France. Depuis 175 ans, son histoire s'identifie à celle de la France, créée par un Roi, elle fit Camerone sur ordre de l'Empereur et offrit ses plus grands sacrifices sous la République.

Depuis 175 ans, son histoire s'identifie à celle du monde, car tous les grands évènements qui ont secoué la terre, ont été ressentis jusque dans ses rangs. Mais, depuis 175 ans son histoire s'identifie surtout à celle des hommes, à celle de l'homme dans toute son humanité et ses paradoxes, dans sa force et ses faiblesses, son courage et ses lâchetés, sa volonté, son don de soi et son individualisme, son renoncement.

175 ans plus tard, l'aventure continue…

Chantier RES ●
Centre CEA de Cadarache

Présentation

par
Dominique MOCKLY
Président directeur général d'AREVA TA

Depuis les programmes qui ont marqué l'origine de la propulsion nucléaire (programme SNLE et sa composante terrestre, le PAT, programme SNLE et Porte-avions Charles de Gaulle complétée par la composante d'essais et de qualification RNG), jusqu'aux plus récents (programme Barracuda et programme RES de soutien aux chaufferies embarquées), le savoir-faire des équipes de conception et d'exploitation permet de garantir la pérennité des compétences et de préparer le futur des réacteurs nucléaires de propulsion navale.

Mais les compétences des hommes, même si elles sont essentielles pour la qualité des réalisations, doivent être en permanence complétées et mises en perspective avec les performances économiques associées aux nouveaux programmes : coût de possession maîtrisé, disponibilité à la mer accrue, ces dimensions opérationnelles et économiques ont toute leur place dans les efforts que les industriels de la propulsion nucléaire navale mettent en œuvre aux côtés de leurs prescripteurs pour préparer l'avenir.

Une ingénierie de conception et de réalisation telle qu'AREVA TA, doublée d'une expérience d'exploitant technique opérationnel d'installations complexes participe, aux côtés des donneurs d'ordre de la propulsion nucléaire navale, à la mise en œuvre de moyens –hommes, outils, méthodologies-, permettant de servir les grands enjeux de la défense d'aujourd'hui et de demain.

Présent sur l'ensemble du cycle, depuis la conception et la fabrication des cœurs et combustibles de la propulsion nucléaire navale, jusqu'au soutien en service pour toutes les chaufferies nucléaires en service à ce jour, en passant par la formation des équipes de conduite et d'exploitation, AREVA TA prépare avec le CEA, les moyens de soutien à terre qui assureront demain les conditions indispensables à la sécurité des nos sous-marins et à leur disponibilité.

Forum des rencontres ●
IEP d'Aix-en-Provence

Introduction

par
Olivier DARRASON
Président de la CEIS

J'ai le plaisir de lancer le forum des rencontres. Ce forum répond au souhait d'établir un dialogue entre les parlementaires de la Commission de la Défense qui réalisent, tout au long de l'année, un certain nombre de travaux, de débats et d'interviews auprès des industriels, des opérationnels et des membres de cabinets.

La Commission de la Défense, dont je salue également les administrateurs ici présents, vous présentera trois rapports. D'une façon originale, cette année, nous avions proposé à la Commission de la Défense de la Chambre des Communes, présidée par James ARBUTHNOT, d'intervenir et de présenter ses travaux sur un sujet de son choix. James ARBUTHNOT a accepté de présenter un rapport sur l'évolution des programmes de porte-avions et d'avions de combat britanniques. Je l'en remercie. Ces sujets sont souvent traités dans l'actualité industrielle et stratégique française : il est intéressant de confronter les idées pour les voir ensuite évoluer et collaborer.

Avant de présenter chacun des intervenants, je vous rappelle les règles de notre Université. Il n'y a pas de préséance et chacun est ici égal à l'autre. La confidentialité des propos est la condition de leur sincérité, de leur spontanéité et, éventuellement, de leur rudesse. Les journalistes sont naturellement présents : ils sont partenaires et participants de l'Université, au même titre que les autres. Mais les propos qui seront tenus ici ne sont exportables qu'avec l'accord formel et direct de leurs auteurs. Je demande à chacune et chacun des journalistes ici présents de respecter cette règle, qui régit depuis toujours notre Université, dont c'est la quatrième édition.

Pierre CONESA, Directeur Général de la CEIS, animera ce forum.

Le premier débat porte sur le démantèlement des navires de guerre autour du rapport d'information dont est chargée Marguerite LAMOUR, députée du Finistère.

James ARBUTHNOT, Président de la Commission de la Défense de la Chambre des Communes, présentera ensuite l'évolution des programmes de porte-avions et d'avions de combat britanniques.

Enfin, Bernadette PAÏX, députée de la Haute-Garonne, et Damien MESLOT, député du Territoire de Belfort, présenteront leur rapport d'information sur la condition militaire à l'épreuve de la professionnalisation.

Présentation du rapport parlementaire sur « Le démantèlement des navires de guerre »

par
Marguerite LAMOUR
Députée du Finistère,
membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées

Marguerite LAMOUR - C'est un grand plaisir pour moi que de vous présenter le cours de mes travaux. Je remercie le Président de la Commission de la Défense de m'avoir confié ce travail, en tant que députée de « Brest-rural », qui n'est pas si rural que cela, puisqu'une grande partie de la Marine et des industries de défense brestoises se trouvent dans ma circonscription.

A mi-parcours, je peux vous présenter les points d'étape de ce rapport. On peut affirmer que les pérégrinations et mésaventures du *Clemenceau* ont suscité en France une véritable prise de conscience de la nécessité d'une réflexion sur la situation des navires en fin de vie. D'autres pays se trouvent d'ailleurs confrontés à la même problématique. C'est pourquoi il apparaît nécessaire de traiter cette question au niveau international. La Commission de la Défense nationale et des Forces armées de l'Assemblée nationale a souhaité s'intéresser au sujet. Aussi m'a-t-elle confié la rédaction de ce rapport le 1er mars 2006. Le Gouvernement a mis en place, en parallèle, une mission interministérielle sur le démantèlement des navires, coprésidée par le Secrétaire général à la Mer, Xavier de la GORCE, et l'ancien PDG des Chantiers de l'Atlantique et de la Chambre de Commerce de Saint-Nazaire, Jean-Noël d'ACREMONT.

Dès que la mission parlementaire m'a été confiée, j'ai déterminé les trois axes essentiels qui devaient guider ma réflexion :

- la préservation de la santé des personnels ;
- la protection de l'environnement ;
- les coûts et la viabilité économique de ce concept.

J'ai estimé intéressant de réfléchir également à la fin de vie des navires de commerce et de ne pas se cantonner à celle des seuls navires de guerre, pour laquelle j'ai auditionné la représentation nationale des armateurs de France. J'ai donc établi un programme des auditions et des déplacements nécessaires pour mener à bien cette mission. A ce jour, onze auditions ont eu lieu, principalement au niveau ministériel avec les Ministres de la Santé, du Travail, de l'Ecologie et des Finances, mais également auprès du Chef d'état-

major de la Marine et de la mission sur les exportations de matériels de guerre en fin de vie, auprès d'industriels, d'armateurs et, enfin, auprès de la mission interministérielle sur le démantèlement des navires. Je travaille en étroite collaboration avec cette dernière : nous réalisons des auditions conjointes et nous nous déplaçons ensemble, ce qui confère une certaine cohérence à notre démarche en dehors de nos frontières. Je me suis ainsi rendue aux Pays-Bas à la fin du mois de juin, sur le chantier de déconstruction de Gravendeel, et je me rendrai prochainement en Inde, pour visiter le site sur lequel le *Clemenceau* devait être déconstruit, à Alang, dans l'Etat du Gujarat.

Les travaux menés depuis le 1er mars me permettent de vous livrer quelques éléments sur le contexte dans lequel s'inscrit la fin de vie des navires, d'en exposer les aspects juridiques et industriels et de livrer mes premières impressions sur le sujet. A l'automne, je me consacrerai à des auditions géographiquement plus proches de moi : j'envisage, pour me faire une idée plus précise du site où se trouve le *Clemenceau,* d'auditionner des responsables de la Marine mais aussi des entreprises, des industries et des syndicats, ainsi que des élus et des consulaires, sur le pôle brestois. Je souhaite rencontrer tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, connaissent le sujet.

Le contexte de fin de vie des navires

Le volume des navires à démanteler ira croissant dans les années à venir. En termes de navires de commerce, si aujourd'hui environ 700 navires sont déconstruits chaque année, ce chiffre devrait doubler l'année prochaine. Il augmentera également du fait de l'interdiction des pétroliers à simple coque. En termes de navires de guerre, la Marine nationale devra faire face au retrait du service de près de 80 bâtiments militaires au cours des dix prochaines années. Pour autant, tous ces navires ne sont pas voués à la déconstruction. Si certains, comme le *Clemenceau* ou la Jeanne d'Arc, seront déconstruits, d'autres sont destinés à servir de cibles aux tirs d'entraînement des équipages et aux mises au point des systèmes d'armes, ou à être revendus à des Marines étrangères ou valorisés autrement. Je précise que les sous-marins nucléaires sont progressivement démantelés : on en retire le tronçon nucléaire au fur et à mesure de leur sortie de flotte, mais leur déconstruction ne peut être envisagée que lors du retrait de service de toute une classe de submersibles.

La flotte de commerce française se caractérise par sa jeunesse. J'ai été frappée d'apprendre, lors des auditions, que la durée de vie d'un navire de commerce français est de 40 ans mais qu'il change de mains tous les huit ans environ. Il est donc difficile de contraindre le premier propriétaire du navire de se soucier de sa fin de vie. Sans nouvelle réglementation, il sera difficile d'attirer les responsables de commerce sur une filière de déconstruction. Les navires militaires, et plus largement d'Etat, seront donc les plus susceptibles d'être traités dans le respect de la protection de la Santé et de l'Environnement. Le cas des navires civils est plus complexe. Cependant, si un cadre contraignant est mis en place dans l'organisation maritime internationale, ils devront s'y conformer.

La grande majorité des navires est démantelée en Inde, au Pakistan, au Bengladesh ou en Chine, où les règles de protection des travailleurs et de l'environnement sont moins contraignantes que les nôtres. Le Japon et la Corée du Sud se sont en revanche désengagés de cette activité. En Europe, nous dénombrons quelques chantiers de démantèlement, en Turquie, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Belgique. Le site d'Able UK connaît quelques déboires suite à un conflit avec une organisation écologiste, mais il semblerait que le chantier reprenne aujourd'hui son activité. Le chantier Galloo, en Belgique, a participé au retraitement de l'épave du *Tricolor* qui avait sombré en Manche. La France ne dispose pas à ce jour de chantier de démantèlement.

Les aspects juridiques et industriels

Un premier examen du cadre juridique dans lequel s'inscrit la déconstruction des navires fait apparaître que les normes sont contraignantes, ambiguës et complexes. Elles ont tendance à s'enchevêtrer et n'ont pas de caractère obligatoire, laissant ainsi une certaine latitude à leur application. A la Convention de Bâle et aux directives adoptées en 2002 par la Conférence des Etats parties à cette convention, s'ajoutent les recommandations de l'OMI en 2004 et les principes directeurs établis par l'OIT en 2003, tandis que d'autres conventions, comme celles de Londres et Barcelone, relatives à la protection de l'environnement, réglementent les rejets-immersions en mer. Enfin, le règlement communautaire du 1er février 1993, relatif à la surveillance et au contrôle des déchets, a repris les dispositions de la Convention de Bâle. Ce règlement a été complété depuis.

Des ambiguïtés résident dans l'application des règles et l'interprétation possible de certaines dispositions. L'annexe 2 du règlement 259-93, relative à la liste verte des déchets, indique que « les bateaux et autres engins flottants à démanteler convenablement vidés de toute cargaison et de tous matériaux ayant servi à leur fonctionnement, qui pourraient avoir été classés comme substances ou déchets dangereux, peuvent être exportés ». La notion de « convenablement vidés » peut se comprendre comme « débarrassés au maximum » sans attenter à la flottabilité du navire, ce qui laisse une certaine ouverture. L'ambiguïté de la formule ne pourra être levée que par une nouvelle réglementation ou par une interprétation de la Cour de Justice Européenne dans le cadre d'un recours. Si l'interprétation de la formule mentionnée ci-dessus l'emportait, il serait alors possible de vider un navire puis de l'exporter. En tout état de cause, il conviendra de ne pas adopter une vision par trop maximaliste du droit du travail et de l'environnement.

Certains estiment que le *beaching* ne peut répondre au minimum de normes de sécurité environnementale ou de protection des travailleurs. Selon eux, le démantèlement en Asie du sud-est ne pourrait être envisagé qu'à la condition que celui-ci s'effectue dans des formes de radoub ou sur dock flottant. La France a estimé que les conditions réunies par le chantier choisi pour la déconstruction du *Clemenceau* étaient satisfaisantes.

Somme toute, le droit international applicable au démantèlement des navires reste en grande partie à écrire, d'autant plus que la Convention de Bâle constitue un cadre réglementaire peu adapté aux problématiques soulevées

par les navires. Outre la question de la qualification des navires en tant que déchets, qui peut susciter des controverses, les notions retenues par la convention de Bâle, comme « l'autorité compétente d'exportation », ne correspondent pas nécessairement aux notions du droit international de la mer que sont l'Etat du pavillon ou l'Etat du port. C'est pourquoi des travaux sur le recyclage des navires ont été engagés dans le cadre de l'OMI. Un projet de convention internationale, préparé par la Norvège, a été présenté en mars 2006, pour une publication en 2008 ou 2009. Parallèlement, un groupe de travail réunissant l'OMI, l'OIT et le secrétariat de la Convention de Bâle travaille sur cette question. Il importe que ces travaux aboutissent à la définition de règles internationales claires et adaptées. La mission parlementaire a d'ailleurs vocation à rencontrer les instances internationales et communautaires concernées.

L'étude des aspects industriels de la déconstruction des navires permet de souligner quelques éléments. Dans la perspective de la mise en place de capacité de démantèlement en France et en Europe, plusieurs paramètres doivent être pris en compte :

- la protection des personnels, car les activités de démantèlement les exposent à l'amiante, aux déchets de peinture et aux métaux lourds ;
- la protection de l'environnement avec la question de l'identification et de la localisation des matières dangereuses dans les navires les plus âgés et le renforcement des exigences de traçabilité pour la construction neuve avec l'idée de passeport vert avancée par l'OMI ;
- les aspects économiques d'une telle activité, notamment son coût et sa viabilité industrielle.

Le démantèlement des navires requiert une main-d'œuvre nombreuse, dont le coût est élevé en Europe : il est tentant de rechercher des pays à faibles coûts dans ce domaine. Le volume d'acier recyclé doit être pris en compte. Le lieu de déconstruction peut être différent de celui où l'acier est traité. En effet, si la France dispose de capacités développées de traitement de déchets, il convient de prendre en considération le facteur du cours de l'acier, bien plus élevé dans des pays comme la Chine ou l'Inde qu'en Europe, qui détermine le prix qui peut être retiré de la revente de la ferraille issue de cette déconstruction.

Enfin, l'impact possible de l'activité de déconstruction sur la réflexion sur l'activité de construction est aussi à étudier. J'y suis pour ma part assez attachée : lorsqu'on a un savoir-faire en termes de construction, on peut imaginer de mener une réflexion sur la déconstruction. Les constructeurs sont actuellement tentés de se concentrer sur les activités d'assemblage et d'intégration, à forte valeur ajoutée, en allant chercher ailleurs les éléments nécessaires à ces activités. Il est vraisemblable qu'il sera nécessaire de subventionner une telle industrie en Europe avec des fonds publics, éventuellement communautaires. Outre un savoir-faire en matière de démolition, l'activité de déconstruction nécessite des compétences en matière de dépollution et de recyclage des matériaux. A cet égard, la visite du site de Gravendeel m'a parue intéressante : situé à 20 kilomètres environ de

Rotterdam, le chantier de déconstruction Sheepssloperij partage son site industriel avec une société de recyclage des métaux qui traite directement tous les produits issus du chantier. L'effectif global des deux entreprises sur le site est de 30 personnes. Le Chantier Sheepssloperij s'estime capable de traiter annuellement 120 000 tonnes de navires, en collaboration avec deux autres sites partenaires situés en Belgique, à Zeebrugge et à Anvers, avec lesquels elle a d'ailleurs assuré la déconstruction de tronçons du *Tricolor*. Au cours des dernières années, ce chantier a été fortement employé pour le démantèlement des barges industrielles de travail et de péniches. Deux frégates étaient en phase finale lorsque nous sommes allés sur site. Ce chantier, équipé de moyens de levage et de cisaillement ainsi que d'un *slip way* semble en mesure de prendre en charge la déconstruction d'un navire militaire ou civil d'un déplacement allant jusqu'à 10 000 tonnes.

Conclusion

En l'état actuel de la réflexion, un dispositif de démantèlement et de recyclage franco-français ne semble pas économiquement viable. Toutefois, certaines entreprises françaises ayant un savoir-faire en matière de construction pourraient s'intéresser à cette déconstruction et seraient capables d'assurer la maîtrise d'œuvre globale d'un projet de déconstruction.

Des solutions alternatives à une déconstruction entièrement menée en France ou en Europe ou à un démantèlement total dans les pays du sud-est asiatique sont à inventer. Il y a matière à trouver des solutions pour s'insérer entre ces deux extrêmes.

Les conclusions que je présenterai en début d'année 2007 me permettront, j'espère, d'éclairer plus avant l'idée que chacun d'entre nous peut se faire de cette filière de déconstruction.

Il faut toujours penser que toute situation négative peut comporter une part positive : si le *Clemenceau* n'était pas revenu à Brest, aucun d'entre nous ne se poserait aujourd'hui la question du démantèlement des navires de guerre.

Débat avec la salle

Un intervenant - Votre rapport me semble très intéressant car on y retrouve toute la problématique du démantèlement des navires d'Etat. Nous nous sommes posé ensemble toutes ces questions : une partie des réponses se trouvera dans le rapport. Il y a encore beaucoup à creuser car il s'agit d'un domaine très complexe et il faut trouver un équilibre entre les nécessités de l'environnement et les nécessités économiques, en respectant la santé des travailleurs. Tout cela est très complexe, comme vous l'avez bien souligné dans votre analyse. En particulier dans son analyse juridique, je considère votre rapport excellent. Bravo.

Pierre CONESA - Des spécialistes de la construction navale sont présents dans la salle. Y a-t-il des opinions sur les pistes ouvertes par Madame LAMOUR sur le savoir-faire de construction et de déconstruction ? Je ne sais pas s'il s'agit de la même technique ou si la transposition est plus facile à réaliser intellectuellement que techniquement.

Un intervenant - Je félicite Madame LAMOUR pour son rapport. Je voudrais lui poser une question. Elle vient de déterminer une piste pour la déconstruction. A-t-elle regardé du côté de l'Afrique ? Ces gens meurent de faim et ont une main d'œuvre en devenir. Ne pourrions-nous pas les obliger à adopter nos normes de sécurité européennes pour leur confier des chantiers ? Je sais bien que, dernièrement, s'est posé le problème d'un bateau qui, en Côte d'Ivoire, a déversé des déchets dont on ne connaît pas la nature. Cependant, il s'agit de créer quelque chose, avec des normes de sécurité européennes, de confier la direction des chantiers à des gens capables et de faire travailler des gens qui meurent de faim.

Marguerite LAMOUR - Il est vrai qu'il y a un potentiel humain en Afrique, mais il faut avant toute chose prévoir un cadre industriel. Tout reste à faire dans des partenariats. Le potentiel humain ne suffit pas en tant que tel : il faut aussi le savoir-faire, qui est totalement à inculquer.

Je suis très sensible à la notion de construction-déconstruction car je l'entends régulièrement sur les sites de la part d'interlocuteurs qui travaillent dans l'industrie de la Défense. A cet égard, la DCN Brest compte 3 000 salariés, tandis que Thales en regroupe 1 700. Je nourris ma réflexion constamment. Beaucoup pensent que, puisque nous avons une capacité à construire, nous pourrions y adjoindre une activité de déconstruction. Ce n'est qu'une idée. S'exporter dans des pays qui ont un besoin de travail et d'émancipation en est une autre. Je ne sais pas ce que j'écrirai dans quatre ou cinq mois, mais je suis tout de même tentée de dire que même si nous raisonnons à l'échelle internationale, la France ne devra pas être absente de cette mise en œuvre.

Un intervenant - La Commission européenne travaille aujourd'hui sur ces problèmes. Une prochaine directive obligera les constructeurs de navires de guerre à envisager, dès la construction, leur démantèlement. Que pensez-vous de cette nouvelle situation et que modifiera-t-elle dans votre perception de la situation ?

Marguerite LAMOUR - Il me semble tout à fait légitime que l'on réfléchisse, dès la naissance d'un navire et lorsqu'il est opérationnel, à sa fin de vie. Ma réponse rejoint ce que je disais tout à l'heure : si le *Clemenceau*, qui partait pourtant dans de bonnes conditions, sur décision de justice, n'était pas revenu, nous n'aurions peut-être pas réfléchi à la fin de vie des navires de guerre. Ces navires étant propriété de l'Etat, c'est à nous de prendre des mesures, certainement par un cadre réglementaire, qui ne seront pas sans conséquences financières. J'adhère totalement à l'idée qu'il ne faut plus éluder la question de la fin de vie d'un navire.

Un intervenant - *Mistral* et *Tonnerre* sont construits sans amiante : leur fin de vie devrait être plus facile. Mais nous sommes quasiment certains que, dans les 40 années de vie de ces bâtiments, les règlements évolueront : le passeport vert changera de couleur, on rajoutera des produits à prendre en compte, etc. Il est aujourd'hui très difficile de prévoir un démantèlement plusieurs décennies à l'avance.

Marguerite LAMOUR - Je suis tout à fait d'accord avec vous. En non-initiée que je suis, j'avais le sentiment que, jusqu'à présent on ne se préoccupait guère de la fin de vie des navires. Voyez le temps passé par le

Clemenceau à faire des ronds dans l'eau. Cette situation a été l'occasion d'une vraie prise de conscience, même si certaines personnes s'étaient déjà penchées sur la question. Les règles seront de plus en plus contraignantes au niveau européen et les matières retenues pour la construction des navires nouveaux font que la problématique ne sera dorénavant plus la même lors de leur déconstruction. Il y aura toujours, cependant, le volume du navire. Je pense que nous nous préoccuperons plus, à l'avenir, de la fin de vie totale et non plus en service des navires.

Un intervenant - En tant que concepteur et constructeur de navires militaires, je tiens à apporter plusieurs précisions. Vous avez bien mentionné que la problématique du démantèlement des navires comprend le volet de la déconstruction et du traitement des produits polluants. Nous sommes à DCN tout à fait prêts à participer à la réflexion et nous y contribuons déjà sur l'architecture et la maîtrise d'œuvre de ce type d'opération. A travers notre expérience, nous pouvons vous dire que le retraitement des matériaux, qui ne concerne d'ailleurs pas que l'industrie navale, est très complexe. C'est bien dans une optique globale, en prenant en compte toutes les problématiques et en intégrant le volet économique, qu'il faut travailler. On trouvera toujours des solutions industrielles, mais le volet économique, c'est-à-dire le client et le payeur, est le point essentiel de réflexion et nous conduit naturellement à chercher avec quels pays nous pouvons travailler en partenariat. En conclusion, c'est nécessairement avec des entreprises et des industriels de la dépollution que nous devons travailler.

Marguerite LAMOUR - J'adhère totalement à vos propos. J'ai auditionné le Président de DCN. Nous sommes tout à fait conscients de cette situation. La déconstruction est une chose, la dépollution en est une autre, mais les deux problématiques ne doivent pas être dissociées.

Un intervenant - Sans évoquer les Russes, vous n'avez pas mentionné les Etats-Unis parmi les pays visités. Ce pays possède pourtant une flotte nombreuse et vend parfois des bateaux en Europe. En outre, les Etats-Unis coulent de temps en temps des porte-avions usagers. J'aimerais connaître vos sentiments sur la compatibilité entre vos réflexions et les pratiques américaines en matière de déconstruction.

Marguerite LAMOUR - Il est vrai que je n'ai pas évoqué les Etats-Unis, peut-être parce que je n'y suis pas allée, alors que la mission interministérielle s'y est rendue en juillet 2006. Il faut aussi que je replace mon rapport dans son contexte : je travaille en partenariat avec la mission interministérielle et nos visions sont, globalement, communes. Chacun peut penser ce qu'il veut de l'océanisation des navires américains. Néanmoins, les Etats-Unis ont des avancées à réaliser sur le sujet. Peut-être pourrons-nous cheminer de concert. Toujours est-il qu'ils n'ont guère d'avance sur la réflexion européenne.

Un intervenant - La problématique de la déconstruction s'applique-t-elle aussi au matériel terrestre et aéronautique ?

Marguerite LAMOUR - C'est un domaine que je n'ai pas étudié mais je sais que la réponse est oui. En effet, il y a, dans la région parisienne, un site de déconstruction des avions. J'avoue que je suis plus experte s'agissant de la Marine.

Présentation du rapport sur « L'évolution du programme de porte-avions et d'avions de combat britanniques »

par
James ARBUTHNOT
Président de la Commission de la Défense de la Chambre des Communes, Royaume-Uni

J'interviendrai en anglais car je parle très mal français. Je parlerai lentement car je souhaite me donner le temps de penser et vous donner le temps de me comprendre.

Je voudrais d'abord remercier le Président de la Commission de la Défense de l'Assemblée nationale, Guy TEISSIER pour son invitation.

Enquête de la Commission de la Défense

La Commission de la Défense de la Chambre des Communes est composée de 14 Membres du Parlement chargés de superviser tout ce que fait le Ministère de la Défense. Je suis Membre de l'Opposition au Parlement.

Dans le cadre de sa première enquête, la Commission a décidé de procéder à une étude des porte-avions et de l'avion Joint Strike Fighter qui décollerait de ces porte-avions. Le Royaume-Uni a besoin de deux nouveaux porte-avions, qui sont absolument essentiels pour sa stratégie de défense. Ces porte-avions nous permettront de sillonner le monde entier. Le Ministre de la Défense nous a demandé de ne pas mener cette enquête, mais il nous était impossible d'accéder à sa requête.

Nous avons débuté l'enquête au mois d'octobre 2005, avons présenté notre rapport en décembre 2005 et reçu une réponse du Gouvernement en mars 2006. Nous avons examiné de nombreuses questions, à commencer par l'aspect financier. Le Ministère de la Défense a estimé que les deux navires coûteraient environ 3 milliards GBP. D'autres estimations font état d'un chiffre qui est plus proche des 4 milliards GBP et dans le passé, nous avons constaté que ces coûts semblaient augmenter.

Au mois de décembre 2005, immédiatement après la présentation de notre rapport, nous avons été informés que le programme avait entamé la phase de « démonstration », dans le cadre de laquelle une définition des coûts est entreprise. Il est nécessaire que ces coûts soient précisément définis avant de prendre une décision finale en termes d'investissements. Cette décision est dénommée « Main Gate ».

Calendrier des nouveaux porte-avions

Le premier porte-avion devait entrer en service en 2012, suivi du second en 2015. Mais la décision Main Gate a été retardée. En mai 2003, nous avons été informés que la décision d'investissement serait prise en février 2004. Mais ceci n'a pas été le cas. En octobre 2003, on nous a dit qu'elle serait prise au cours du printemps 2004. Ceci n'a pas été le cas non plus. En février 2005, on nous a dit qu'elle serait prise vers la fin 2005. Mais aucune décision n'a été prise. En octobre 2005, on nous a déclaré ne pas savoir quand la décision serait prise et nous ne savons toujours pas quand elle sera prise. Nous estimons qu'une date cible devrait au moins être fixée. Si les dates de mise en service sont décalées bien au-delà de 2012 ou 2015, nous ferons face à une insuffisance de capacités.

Approche de l'alliance vis-à-vis de l'approvisionnement

Une méthode des plus inhabituelles permet d'acquérir ces navires. Il s'agit de l'approche de l'alliance, une association de cinq sociétés et du Ministère de la Défense. Les cinq sociétés sont les suivantes : BAE Systems, Thales UK, Kellogg Brown and Root (KBR), Babcock et Vosper Thornycroft Group (VP). Le but de l'alliance est de se détourner de la méthode traditionnelle d'octroi des contrats dans le cadre de laquelle les différents entrepreneurs se rejetaient mutuellement la responsabilité des problèmes rencontrés. Avec l'alliance, chaque entrepreneur et le Ministère de la Défense ont intérêt à ce que tous réussissent, soit ils se noient, soit ils nagent tous ensemble. Aucun accord définitif n'a encore été conclu entre les cinq sociétés et le Ministère de la Défense concernant l'alliance, bien qu'une charte de principes ait été établie.

Les membres de l'Alliance ont l'intention de finaliser l'accord lorsque la décision d'investissement sera prise. Il est trop tôt pour dire si cette approche sera une réussite, mais certains contrats de développement et de conception ont déjà été accordés à hauteur de 140 millions GBP environ.

Les porte-avions seront construits dans quatre chantiers navals étant la propriété des membres de l'alliance. Nous avons donc espoir que les navires partiellement achevés soient envoyés vers le chantier final où ils seront assemblés. La stratégie industrielle de défense du Gouvernement britannique exige du Royaume-Uni qu'il conserve les capacités de conception et de construction de navires complexes. Ces deux porte-avions sont absolument vitaux pour notre stratégie maritime. S'ils sont retardés, il est possible que certains de ces chantiers navals soient débordés, étant donné qu'au cours de ces dernières années, il a été convenu d'entreprendre d'autres programmes dans ces chantiers navals.

La coopération avec la France

La France a également besoin d'un porte-avions et il a été demandé aux industries française et britannique d'envisager la possibilité d'une coopération. Cette coopération pourrait s'avérer très intéressante et générer de réelles économies en termes de maintenance et de coûts d'approvisionnement. La Commission a d'ailleurs pleinement approuvé

l'idée d'une participation française. En janvier de cette année, les Français ont rejoint la phase de démonstration du programme et contribueront à un tiers des dépenses liées à cette phase, à savoir un navire sur les trois.

Il ne s'agit pas d'un programme de collaboration, bien que celui-ci puisse constituer un bon exemple sur la façon dont nous pouvons mener les programmes de collaboration à l'avenir. Notre approbation quant à la participation française était subordonnée au fait que la coopération avec la France ne modifie en rien le calendrier des porte-avions britanniques.

L'avion

En septembre 2002, le Royaume-Uni a opté pour la version à décollage court et atterrissage vertical du Joint Strike Fighter pour le porte-avions. Il s'agit d'un type d'avion à décollage vertical comme le Harrier, et le programme est dirigé par les Etats-Unis. Huit pays autres que les Etats-Unis participent au programme, bien que le Royaume-Uni soit le seul partenaire de Niveau Un.

Les coûts de l'avion s'élèvent environ à 7-10 milliards £. Nous avons été informés qu'il y aurait jusqu'à 150 Joint Strike Fighters, ce chiffre étant le nombre maximal. La date de mise en service initiale était fixée en 2012, année au cours de laquelle le porte-avions devait être disponible.

Cette date a été décalée dans le temps et le Ministère de la Défense se base désormais sur 2014. Je pense donc que nous risquons réellement de voir le porte-avions sans l'avion, ou l'avion sans le porte-avions.

L'avion est lourd, avec un excédent de poids de 3 000 livres, bien que ce poids ait été réduit. Toutefois, cette réduction de poids pourrait avoir des conséquences techniques difficiles à résoudre.

Problèmes liés au transfert de technologie

Le principal problème auquel nous faisons face en ce qui concerne le Joint Strike Fighter est de savoir qui le contrôle, entre nous et les Américains. Ce problème traite de la capacité souveraine. Nous voulons être capables de maintenir et de moderniser l'avion de manière autonome, de l'équiper des armes de notre choix et de l'opérer nous-mêmes. Le Ministère de la Défense et notre Commission ont conclu qu'en l'absence d'un tel contrôle, nous ne devions pas acquérir l'avion. Je ne connais pas encore la réaction des Etats-Unis à ce sujet. La Commission s'est rendue aux Etats-Unis au mois de mai et a clairement précisé qu'en l'absence d'un transfert de technologie et d'informations sur la façon de moderniser l'avion, nous ne l'achèterions pas.

En juillet 2006, notre Ministre de la Défense de premier plan a déclaré à la Commission que ce problème n'avait toujours pas été résolu, mais qu'il était optimiste et qu'il le serait. Il est absolument nécessaire de le résoudre avant la fin de l'année. L'une des raisons pour lesquelles les Américains sont réticents à l'idée de transférer cette technologie est la Loi européenne qui donne le droit aux étrangers de travailler dans l'industrie britannique. Les Américains craignent qu'ils vendent les secrets de défense américains ou britanniques aux chinois. Nous pensons que ceci est peu probable et que des moyens de

protection suffisants peuvent être mis en place pour éviter que cela ne se produise. Toutefois, il nous reste à en persuader les Américains.

La Commission a déclaré au Gouvernement que les Américains devaient bien comprendre que nous ne changerions pas de position et que nous devions établir un Plan B. Nous devons également démontrer le sérieux de ce Plan B. Le Gouvernement a déclaré qu'il travaillait sur des alternatives mais qu'il ne pouvait pas nous les révéler.

Conclusion

Il semble que les deux programmes prendront du retard. Rien de nouveau donc. Si ces deux programmes sont retardés, une insuffisance de nos capacités est à prévoir qui pourra nécessiter de prolonger la vie de nos vieux porte-avions existants et de leurs avions. Certaines décisions clés restent à prendre. Tout d'abord, en ce qui concerne le transfert de technologie et d'informations, l'avenir du Royaume-Uni est-il lié à celui des Etats-Unis, avec ses capacités mais ses difficultés de transfert, ou à celui de l'Europe, dont les capacités sont moindres mais dont le transfert est plus aisé ? Nous espérons que le Royaume-Uni sera en mesure de choisir les deux options.

En second lieu, la coopération franco-anglaise dans le cadre de ce programme peut se révéler être une nouvelle façon de travailler dans le cadre de programmes de coopération.

En troisième lieu, pour ce qui est des dates de mise en service, il pourrait être intéressant d'écarter tous les risques inhérents au programme avant de prendre une décision définitive quant à la façon de dépenser l'argent des contribuables. Bien que nous insistions auprès des Ministres sur ce point, il est possible qu'ils aient eu raison en fin de compte.

Débat avec la salle

Un intervenant - Pouvez-vous évoqué l'état des relations entre les Etats–Unis et le Royaume-Uni. Avez-vous dans le future l'intention de renforcer la coopération avec l'Europe.

James ARBUTHNOT - Les seuls cas où la Commission se fâche véritablement, c'est lorsqu'elle traite avec ses amis les plus proches. Toutefois, si ces amis ne nous traitent plus en amis, il est possible que nous devenions plus Européens dans l'âme. Ceci pourrait s'avérer nécessaire pour ce qui est de l'intensification de la concurrence et de la garantie pour le Royaume-Uni de disposer d'alternatives en termes d'acquisitions.

Un intervenant - Quelle est la différence entre les autres exemples de coopération que nous connaissons, tels que l'A400M et le nouveau mode de coopération dont vous avez parlé ?

James ARBUTHNOT - Dans le cadre de l'A400M, nous avons mis en place une nouvelle société pour en construire l'intégralité en partant de zéro, plusieurs pays s'étant regroupés pour aligner leurs besoins. A l'époque où j'étais Ministre il y a de cela onze ans, il était manifeste que le projet A400M était voué à l'échec. On m'avait imploré de l'annuler car il coûterait trop cher

et l'avion serait trop petit. Dix ans plus tard, c'est un succès et l'appareil est presque achevé, bien que cela ait pris beaucoup de temps. La construction des porte-avions devra être beaucoup plus rapide. Nous n'aurons ni à passer l'intégralité du processus décisionnel national pour ce qui est du partage du travail – que j'estime être une idée terrifiante – ni à tenter d'aligner les besoins. Il est peut-être trop tôt pour le dire mais j'ai espoir que ceci ouvre la voie à un futur différent.

Un intervenant - Vous nous avez rappelé que vous étiez en poste il y a dix ans de cela et mentionné que vous aviez deux solutions en même temps. Il y a dix ans, nous participions à des programmes tels que le MRAV GTK. Etes-vous plus optimiste pour les programmes de porte-avions et de JSF que vous ne l'étiez auparavant ? A cette époque, il s'agissait de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Si l'on considère le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'Europe, quelles sont les leçons que vous avez tirées du passé ?

James ARBUTHNOT - Il est difficile de répondre à cette question. Il y a dix ans, la préoccupation portait sur le fait qu'il fallait de plus nombreux et de meilleurs regroupements d'entreprises européennes pour concurrencer les Etats-Unis. Les sociétés américaines fusionnaient très rapidement et étaient des acteurs plus imposants que ceux que l'Europe n'aurait jamais pu produire. Je crains que la bataille ait été perdue. Je pense qu'il est à présent nécessaire de constituer des sociétés européennes qui s'allient aux sociétés américaines de sorte à créer des sociétés transnationales capables de rivaliser en Europe comme aux Etats-Unis. Je ne dirais pas que j'étais plus optimiste. L'expérience m'a appris à ne pas l'être.

Un intervenant - Vous avez déclaré vous réjouir de la coopération franco-britannique dans le cadre du porte-avions en raison des économies considérables susceptibles d'être générées en termes d'approvisionnement et de maintenance. Avez-vous une idée du volume des économies que représenterait la construction de trois navires plutôt que de deux ?

James ARBUTHNOT - Je crains que les coûts ne soient plus importants, bien que j'espère que la construction de trois navires coûtera moins cher que l'équivalent de deux navires. Toutefois, il est encore trop tôt pour avancer des chiffres.

Un intervenant - Le Président Bush n'a-t-il pas déclaré qu'un accord avait été conclu sur la souveraineté opérationnelle dans le cadre du Joint Strike Fighter en début d'année ? Selon vous, quelle est l'étendue de cette souveraineté opérationnelle ?

James ARBUTHNOT - Lorsque le Secrétaire d'Etat s'est présenté devant la Commission, il a déclaré qu'aucun accord n'avait été conclu sur la souveraineté opérationnelle. Un site Web a annoncé qu'un accord de principe avait été établi au mois d'août, bien que ceci n'ait été confirmé ni par le Royaume-Uni, ni par les Etats-Unis. Je pense que les dirigeants des Etats-Unis et du Royaume-Uni souhaitent parvenir à un accord mais que sa mise en application est difficile aux niveaux inférieurs. Aucun accord n'a donc été conclu pour l'heure. Nous devons en examiner les détails avant d'être certains de ce que nous obtiendrons.

Un intervenant - La version du JSF que vous envisagez est une version navale à décollage vertical par rapport à la version classique utilisée par les

autres Armées. Il semblerait que, dans ce contexte, vos partenaires américains, qui étaient intéressés par cet avion, aient fait marche arrière et que certaines des unités qui comptaient l'employer ne souhaitent plus utiliser cette version. Il reste une entité américaine qui pourrait acquérir des quantités réduites de cet appareil. Dans ce contexte, êtes-vous prêts, au niveau britannique, à supporter l'essentiel des coûts de cette version navale ? Sinon, quel est votre plan B ? Le porte-avions peut-il être modifié pour supporter des avions à décollage avec catapulte plutôt qu'à décollage vertical s'il n'y a pas d'avions à décollage vertical sur le marché ?

James ARBUTHNOT - Les Marines sont la seule entité américaine à s'intéresser aux avions à décollage vertical. Toutefois, étant donné que les Marines ont plus de navires que la Marine britannique, plus d'avions que la British Royal Air Force (RAF) et plus de soldats que l'Armée britannique, les Américains continuent d'affirmer leur engagement. Nous leur avons dit qu'il était absolument essentiel, si nous devons acquérir l'avion, qu'ils persistent dans leur engagement. Nous ne pouvons pas nous permettre de développer seuls cette version. Les Américains ne la créeront et ne la vendront que s'ils le veulent, en fonction de leurs propres intérêts, et nous devrions en faire de même.

Grâce aux Français, il est possible de modifier la conception du porte-avions afin de permettre un décollage avec catapulte. Je pense que les Français ont l'intention d'opérer Rafale à partir du PA2. L'avion que nous proposons peut être l'Eurofighter. Nous espérons que ceci sera possible et estimons que le Ministère de la Défense se doit de le prouver. Ceci impliquerait notamment de faire pression sur les Américains afin qu'ils s'en tiennent à leurs plans d'origine.

Un intervenant - Vous avez indiqué que votre programme CVF semblait se décaler un peu dans le temps. De ce fait, ce programme risque de se trouver en compétition avec d'autres programmes à réaliser dans vos chantiers. Par ailleurs, l'organisation industrielle de réalisation semble actuellement figée en Grande-Bretagne. Imaginez-vous que les éléments que vous venez de citer puissent être plus favorables à une redistribution industrielle plus étroite entre nos deux nations ?

James ARBUTHNOT - Nous pourrions les construire en France. Des réactions politiques intéressantes en découleraient en Grande-Bretagne. Il s'agit des plus grands bâtiments de guerre que nous ayons jamais construits en Grande-Bretagne. Le Ministre et ses délégués ont déclaré qu'ils ne souhaitaient pas construire ces navires ailleurs qu'au Royaume-Uni. Toutefois, ceci pourrait avoir pour effet de devoir construire ailleurs d'autres navires que nous envisagions de fabriquer au Royaume-Uni, peut-être même en France. Néanmoins, j'espère que nous ne prendrons pas de retard.

Un intervenant - Pourquoi est-il moins difficile de coopérer sur les porte-avions que sur les frégates Horizon ?

James ARBUTHNOT - Je ne sais pas. L'Eurofighter a connu un succès retentissant, mais il a également coûté très cher. Je ne sais pas quelles seront les différences. J'espère que cette coopération fonctionnera très bien. Je pense qu'elle devrait bien fonctionner, mais nous n'en sommes encore qu'au début.

Présentation du rapport parlementaire sur « La condition militaire à l'épreuve de la professionnalisation »

par
Bernadette PAÏX
Députée de la Haute-Garonne,
membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
et
Damien MESLOT
Député du Territoire-de-Belfort,
membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées

Pierre CONESA - Madame la députée, Monsieur le député, merci de nous rejoindre pour cette troisième intervention. Je ne sais pas si vous étiez à Carpiagne tout à l'heure : votre intervention va dans le sens des propos du Général CUCHE, Chef d'état-major de l'armée de Terre.

Damien MESLOT - Je vous remercie et remercie Guy TEISSIER de nous donner l'occasion de présenter notre rapport. Je remercie également les administrateurs de l'Assemblée qui nous ont beaucoup aidés à rédiger ce rapport présenté à la Commission de la Défense le mercredi 14 décembre 2005. Nous prendrons la parole l'un après l'autre.

Le 2 mars 2005, la Commission de la Défense nous a désignés rapporteurs pour une mission d'information sur la condition militaire. A cette époque, le projet de loi relatif au statut des militaires était sur le point d'être promulgué. Parallèlement, le plan d'amélioration de la condition militaire, couvrant la période 2002-2008, et le fonds de consolidation de la professionnalisation, prévu par la loi de programmation militaire 2003-2008, commençaient à produire pleinement leurs effets. Dans ce contexte, il nous a paru judicieux d'aller à la rencontre les militaires là où ils vivent, c'est-à-dire dans leurs casernements, mais aussi sur un théâtre d'opérations extérieur, au Kosovo.

Au cours des diverses tables rondes conduites avec les personnels des trois Armées et des Gendarmeries, nous avons entendu de nombreuses réclamations. Il est bien évident qu'on parle rarement des trains qui arrivent à l'heure ! Nous étions là pour entendre les personnels, qui se sont exprimés avec beaucoup de liberté et beaucoup de franchise car ils étaient conscients que nous allions les écouter et relayer leurs préoccupations. Il nous est apparu assez vite que la professionnalisation des Armées constituait la clef de la question. De fait, à travers les personnels, l'Armée connaît des évolutions très

comparables aux évolutions du monde civil. Si la professionnalisation garantit le recrutement de personnel motivé, elle a pour corollaire des exigences différentes en termes de rémunération, de logement et de vie familiale.

Pour la rédaction de ce rapport, nous nous sommes attachés à étudier en premier lieu le cadre de la mobilité statutaire et des missions à l'étranger, Outre-Mer et en Opex, ainsi que les contraintes qui leur sont liées. Le logement constitue l'un des principaux sujets de préoccupations des militaires, gendarmes y compris. La féminisation des Armées a elle aussi retenu notre attention : nous avons tâché d'en dresser le bilan. Enfin, divers sujets relatifs à l'environnement des personnels ont été étudiés.

La mobilité géographique

La mobilité géographique constitue l'une des principales suggestions des militaires. Elle est la conséquence d'un ajustement permanent pour affecter le personnel le mieux adapté à l'accomplissement des missions imparties, tout en tenant compte des impératifs de déroulement de carrière, de formation, de temps de commandement ou de responsabilité. Dans les trois Armées, comme dans la Gendarmerie, ce sont les officiers qui sont les plus concernés par la mobilité statutaire, avant les sous-officiers. Les militaires du rang le sont beaucoup moins, avec une exception néanmoins pour les marins embarqués.

Sur l'ensemble des officiers entendus par les rapporteurs, dans les Armées comme dans la Gendarmerie, une large majorité s'est déclarée satisfaite du régime des mutations. De fait, pour ce corps, la mobilité s'inscrit dans un cursus professionnel caractérisé par des progressions dans la qualification, la formation, les séjours à l'étranger et surtout les temps de commandement.

Pour le corps des sous-officiers, la mobilité est moins fréquente et elle est perçue de façon plus contrastée. Elle oscille entre cinq et neuf ans.

Les militaires du rang ne sont *a priori* pas astreints à la mobilité. Selon les règles qui leur sont applicables, ils ont vocation à n'être éventuellement mutés qu'à l'occasion du renouvellement de leur contrat ou en cas de restructuration d'unité.

Les difficultés rencontrées par les militaires du fait de la mobilité sont de plusieurs ordres. Les plus aiguës concernent la famille et le logement. Le déménagement entraîne en effet, en général, la perte de l'emploi du conjoint et impose de trouver un établissement scolaire pour les enfants, ce qui n'est pas toujours possible pour certains cursus. De plus, les militaires propriétaires de leur logement sont souvent conduits à opter pour le célibat géographique qui les contraint, au mieux, à ne voir leur famille qu'en fin de semaine. Ces situations se multiplient et sont durement ressenties par les personnels qui évoquent des difficultés familiales et des divorces. Pour compenser ces inconvénients, ils reçoivent diverses primes et indemnités. Pas moins de 185 primes sont recensées dans le régime de rémunération des militaires. Ce « maquis » gagnerait très probablement à être élagué. Des mesures d'accompagnement social existent, à travers les cellules d'accompagnement vers l'emploi des conjoints ou l'aide à la scolarisation des enfants. Elles ne

sont pas toujours satisfaisantes. Au titre des aides en numéraire, nous mentionnerons l'aide au déménagement, qui fera en 2006 l'objet d'une réforme bienvenue tant elle donnait peu de satisfaction.

La prime la plus notoire est la Majorité de l'Indemnité pour Charge Militaire (MICM). Destinée à compenser les contraintes de la mobilité, elle est devenue au fil du temps l'équivalent d'une aide au logement. Nous avons constaté que cette prime faisait l'objet de nombreuses critiques. Comme le complément forfaitaire, elle est soumise à l'impôt sur le revenu. Elle est inégalitaire puisque son taux est fonction du grade. Elle n'est servie ni aux militaires qui achètent leur logement, ni aux militaires du rang qui ne changent pas d'affectation. Sa dégressivité et son caractère temporaire sont souvent contestés. A l'évidence, le périmètre de la MICM doit être repensé.

Le mode de rémunération des militaires à l'étranger ou en Outre-Mer est, quant à lui, relativement complexe. Les militaires sont particulièrement insatisfaits de ce régime et du montant des rémunérations servies à l'occasion des missions de courte durée, principalement lorsqu'elles sont effectuées dans les DOM, qui se révèlent parfois coûteuses pour eux. Il arrive souvent que des militaires en soient de leur poche. Il doit être mis un terme à certaines inégalités. Ici comme ailleurs, une simplification du régime des primes constituerait un élément appréciable de clarification, d'autant plus que les rémunérations varient fortement en fonction de la zone d'affectation. Par comparaison, les suppléments de soldes attribués aux militaires en Opex sont très attractifs.

Les projections

Dans sa nouvelle configuration, notre Armée a une vocation de projection. Même si c'est l'Armée de Terre qui fournit les plus gros contingents, toutes les Armées sont concernées. Nous l'avons constaté en rencontrant les unités en caserne comme lors de notre déplacement au Kosovo.

La perspective de mission en Opex est généralement satisfaisante et est l'un des principaux motifs d'engagement dans l'Armée de Terre. L'attrait de l'Opex est évident. Outre l'aspect financier, il est l'occasion, pour le militaire, d'exercer son métier dans toutes ses dimensions. De plus, la disponibilité du matériel, en Opex, est proche de 95 %, soit un niveau bien plus élevé qu'en métropole. Cependant, au Kosovo, nous avons eu l'occasion de constater que beaucoup trop de véhicules blindés étaient vieillissants, bien que reconditionnés.

Une autre question nous a paru étonnante, pour ne pas dire scandaleuse : celle du manque de munitions pour l'entraînement. Il n'est pas envisageable de prendre le risque d'envoyer sur le terrain des hommes insuffisamment entraînés au tir. Sous ces réserves, nous avons pu constater que les conditions de vie au Kosovo sont assez bonnes. Nous avons le sentiment que l'Etat-major « cajole » les soldats projetés. Les mêmes impressions ne nous sont pas nécessairement parvenues de l'Afghanistan ou de la Côte-d'Ivoire, où une plus grande rusticité est de mise.

Au demeurant, des améliorations pourraient être apportées au régime des militaires en Opex. En effet, la rotation des unités en Opex s'avère parfois

trop importante, ce qui peut apporter fatigue, nervosité, lassitude, stress et difficultés familiales chez les militaires. Il convient de veiller, dans la mesure du possible, à ne pas envoyer trop souvent les mêmes unités sur des théâtres extérieurs. Cela pose le problème du format de nos Armées : il est évident que, si nous réduisons encore ce format, nous ne pourrons plus envoyer autant d'hommes en opérations extérieures. Il faut savoir ce que souhaite la France en matière d'interventions extérieures et si elle souhaite s'en donner les moyens.

De nombreux hommes se sont par ailleurs plaints des moyens de communication vers la France. Contrairement à d'autres pays engagés dans des Opex, les communications téléphoniques s'avèrent extrêmement coûteuses pour les soldats français, notamment en regard de ce dont bénéficient les militaires des autres pays.

Il paraît en outre nécessaire d'engager une réflexion sur la diminution du nombre de jours de permission, 8 jours au lieu de 15, réalisée par l'Armée de Terre pour les personnels projetés pendant six mois. Cette réforme a été extrêmement mal acceptée par les troupes.

Le logement

Bernadette PAÏX - La question du logement a très largement été abordée lors de nos tables rondes. Si les difficultés rencontrées en ce domaine touchent l'ensemble de la population française, elles sont perçues avec une acuité plus grande par les militaires astreints à la mobilité.

Sans détailler le fonctionnement de la politique du logement de la Défense, je me contenterai de rappeler que sont mis à la disposition des militaires deux types de logements :

- des logements en casernement pour les militaires du rang et les sous-officiers célibataires ;
- des logements familiaux, domaniaux ou locatifs.

Le Ministère a aussi la possibilité de se rapprocher d'autres opérateurs que la (Société nationale Immobilière (SNI). Tous les gendarmes sont logés en caserne pour nécessité absolue de service. Les militaires ont également accès à différentes aides en matière de logement, notamment les fameux prêts sans intérêt, pour l'accession à la propriété et pour les travaux. Toutes les Armées réalisent des efforts afin d'améliorer le logement en casernement en mettant en œuvre des plans de rénovation comme le Plan Vivien pour l'Armée de Terre. Elles tirent ainsi les conséquences de la professionnalisation puisqu'on ne peut loger de la même façon des appelés présents pour quelques mois et des engagés. Néanmoins, la réhabilitation des logements prend du temps et connaît parfois des retards, comme c'est le cas dans la Marine, du fait de difficultés budgétaires. Les conditions d'hébergement diffèrent donc selon les unités. Nous avons par exemple constaté que, pour les marins basés à Toulon, les chambres étaient partagées parfois par cinq à six personnes.

L'état du parc immobilier de la Gendarmerie paraît insatisfaisant. Comme notre collègue Philippe FOLLIOT l'a relevé dans son avis budgétaire, un

tiers des logements de la Gendarmerie peuvent être considérés comme vétustes.

Il est donc indispensable de poursuivre les travaux de construction et de réhabilitation des logements en casernement, alors que le logement joue souvent un rôle déterminant dans l'activité de militaire. La crise du logement et l'envolée des loyers qui en résulte sont par ailleurs sources de difficultés, notamment dans les régions où le marché locatif est tendu, telles que l'Ile-de-France et les régions touristiques. Dans certaines zones, le parc des logements familiaux s'avère insuffisant pour répondre aux demandes exprimées et les aides au logement n'augmentent pas dans les mêmes proportions que le prix des loyers.

Nous voudrions insister sur la situation des militaires en région parisienne. Lors de notre visite de la base aérienne de Villacoublay, nous avons ressenti le caractère répulsif, si je puis dire, de l'Ile-de-France. Une affectation dans cette région est synonyme de perte de pouvoir d'achat, essentiellement du fait du coût du logement. Nombreux sont les sous-officiers qui préfèrent, lorsqu'ils le peuvent, prendre leur retraite plutôt que d'être affectés en région parisienne.

Au total, ces difficultés de logement pèsent sur le budget des personnels et les contraignent souvent à loger à 20, 30, voire 50 kilomètres de leur unité. Ceci peut d'ailleurs entraîner des problèmes de disponibilité ainsi que de garde d'enfants. Il nous apparaît donc nécessaire de renforcer le parc des logements familiaux dans les régions où la crise du logement est la plus aiguë, mais aussi de développer les aides à la personne en tenant davantage compte de la hausse des loyers.

Il serait également souhaitable d'accroître le montant du prêt d'accession à la propriété, qui se limite actuellement à 11 000 euros sur huit ans.

Il a été relevé que, dans certaines régions, un nombre non négligeable de logements familiaux étaient occupés indûment, par des personnels non ayant droit, essentiellement des retraités. Il importe de détecter ces occupations tout en faisant preuve de compréhension face aux situations de chacun, et de les libérer afin de les proposer à des ayant droit.

Nous avons également relevé des évolutions sociologiques de fond, comme le plus grand nombre de séparations parmi les couples, le développement du concubinage et du PACS, la volonté croissante des personnels célibataires de vivre en ville et non plus en casernement et, enfin, le fait que les enfants vivent plus longtemps chez leurs parents. Ces évolutions se traduisent par de nouveaux besoins que les critères actuels présidant à l'attribution de logements et d'aides ne prennent pas toujours en compte. Il appartient au Ministère d'engager des réflexions sur ces nouveaux besoins.

La féminisation des Armées

Cette féminisation est incontournable à l'heure où 13 % des militaires sont des femmes. Cette proportion ira croissante car les femmes représentent environ 25 % des personnels recrutés. Si la part des femmes se limitait à environ 7 % dans les années 80 et au début des années 90, la féminisation des Armées a connu une accélération récente sous le double effet de la

professionnalisation et de la fin des quotas appliqués aux femmes dans certaines spécificités. Les femmes peuvent désormais occuper toutes les fonctions sans aucune restriction. La première femme pilote de chasse est arrivée dans l'Armée de l'Air en 1999. Il subsiste deux exceptions : les sous-mariniers et les sous-officiers de la Gendarmerie mobile.

Au total, les Forces armées françaises sont parmi les plus féminisées en Europe et au Monde. A titre de comparaison, la proportion de femmes atteint 6 % en Allemagne, 9 % au Royaume-Uni, 10,7 % en Espagne, mais 15 % aux Etats-Unis.

Nous avons pu constater que les femmes étaient largement concentrées dans certaines spécialités telles que l'administration, les ressources humaines, la santé ou l'informatique. Elles sont en revanche peu nombreuses dans les métiers relevant du combat, de la mécanique, de la protection ou de la sécurité. Elles sont également moins présentes au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie, ce qui découle de leur arrivée relativement récente dans les Forces armées, mais aussi de leurs départs généralement plus précoces que ceux des hommes.

Dans le cadre de la professionnalisation, l'arrivée des femmes dans les Armées a été un apport indispensable pour atteindre des objectifs d'effectifs annuels alors que le Ministère de la Défense recrute chaque année plus de 30 000 militaires. De plus, les jeunes filles candidates ont en moyenne un niveau de formation supérieur à celui des jeunes hommes, particulièrement en ce qui concerne les militaires du rang, et constituent un apport d'autant plus appréciable pour les Forces armées.

Il a également été souligné que la féminisation a permis de policer davantage les modes de vie au sein des unités en créant une atmosphère moins empreinte de l'esprit de caserne propre aux enceintes entièrement masculines.

La féminisation constitue donc une évolution majeure, porteuse d'enjeux importants pour le monde de la Défense. A ce titre a été mentionnée la question de la disponibilité. Certains, mais aussi et surtout certaines, ont souligné que la disponibilité des personnels féminins s'avérait moindre que celle des hommes, essentiellement du fait des obligations associées à la vie familiale, qui, traditionnellement, pèsent davantage sur les femmes. Pour autant, au fil des entretiens, il nous est apparu que la question de la conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle ne concernait plus seulement les femmes, loin de là. Les hommes s'impliquent davantage dans la vie de famille.

Il est apparu que les grossesses des femmes militaires et leurs congés maternité n'ont pas été suffisamment pris en compte dans le cadre de la féminisation, ce qui peut se traduire par des tensions dans certains services. Il importe que le Ministère considère davantage cette question en ajustant si nécessaire les effectifs.

Enfin, la forte représentation des femmes dans certains secteurs, notamment dans l'administration, suscite l'inquiétude, voire même des récriminations de militaires masculins plus anciens, qui souhaiteraient effectuer une seconde partie de carrière plus stable et qui craignent que la présence des femmes dans ces fonctions soit un obstacle.

Pour conclure cette partie, je dirai que le personnel féminin estime être bien accepté par ses homologues masculins.

La disponibilité technique opérationnelle des matériels militaires

Damien MESLOT - Je poursuis en évoquant plusieurs sujets relatifs à l'environnement des militaires et en particulier le niveau de la disponibilité technique opérationnelle (DTO) des matériels militaires.

La DTO a une incidence décisive sur le moral des unités. A l'heure de la professionnalisation, les équipements sont devenus l'outil de travail des personnels et constituent leur environnement immédiat et quotidien. Nombre de soldats décident de s'engager dans l'une des trois Armées en souhaitant manier des équipements performants afin d'exploiter leurs compétences dans ces domaines. Or une mauvaise disponibilité ne le permet pas et engendre inévitablement des déceptions et des frustrations.

Depuis l'année 2002, grâce à l'action énergique du Ministre, l'état des matériels militaires s'est sensiblement amélioré. Le taux de disponibilité de nombre d'entre eux a connu une augmentation importante. Des problèmes demeurent néanmoins, et nous considérons que, pour assurer une disponibilité satisfaisante des équipements, il est primordial de poursuivre les efforts engagés en matière de maintien de la condition opérationnelle et de veiller à ce que les nouveaux matériels venant prendre la relève des plus vieillissants n'enregistrent pas de retards. Nous avons été fortement alertés par les soucis qu'ont connus nos Armées en matière d'approvisionnement en treillis et rangers. Nous avons constaté des situations inacceptables : des rangers partant en lambeaux, des treillis ne résistant pas à une semaine d'utilisation, à tel point que certains militaires étaient contraints d'acheter dans le commerce ce que l'Armée n'était pas capable de leur fournir. Pour des stocks entiers, lorsqu'ils étaient disponibles, les effets distribués se sont en effet révélés être d'une qualité inacceptable. Les raisons ayant concouru à cet état de fait sont diverses : vous trouverez toutes les précisions dans notre rapport. Nous nous en sommes ouverts par écrit au Ministre, car nous avons trouvé cette situation particulièrement inacceptable, et nous avons eu des assurances sur ce point.

Le rôle de l'Institut de Gestion Sociale des Armées (IGSA)

Bernadette PAÏX - L'IGSA est singulièrement peu connu en dehors du monde militaire. Il assume deux fonctions principales. Il est d'une part chargé, pour le compte du Ministère de la Défense, du versement et de la gestion des prestations sociales individuelles et collectives, notamment l'attribution des prêts. Il constitue ainsi une sorte de sous-traitant du Ministère de la Défense en matière d'action sociale. L'IGSA est d'autre part chargé de l'organisation et du fonctionnement de 150 établissements de diverses natures, allant du centre de vacances aux établissements sociaux.

A l'issue de nos entretiens, il nous est apparu souhaitable que l'IGSA diffuse davantage d'informations sur ses prestations et qu'il retienne des règles de gestion et de réservation plus souples, afin de permettre aux militaires de

bénéficier davantage des services proposés. Parallèlement, un recentrage de l'IGSA sur ses activités sociales et de loisirs pourrait être utilement étudié.

Nous avons également abordé le problème de la garde des enfants. Le Ministère s'est engagé en ce domaine selon des modalités variées. Il dispose de ses propres structures de garde, destinées à ses personnels, gérées par l'IGSA : au total, 38 établissements d'accueil de jeunes enfants, répartis sur le territoire, offrent un grand nombre de places, pour un accueil régulier ou occasionnel. Des partenariats sont parallèlement conclus avec des collectivités locales en contrepartie d'une contribution financière. Le nombre de places ainsi réservées par convention est variable mais reste souvent limité, comme cela a été constaté à Toulouse. Face aux besoins importants des militaires, nous considérons que l'amplification des efforts accomplis en ce domaine doit constituer une priorité. Il est souhaitable que le nombre de places réservées par la Défense auprès des collectivités locales par voie de convention augmente et les possibilités d'accueil dans les établissements propres à la Défense soient accrues par la création de nouvelles crèches, en tentant de proposer des horaires d'une large amplitude.

Pour terminer ce volet, je voudrais signaler une initiative qui nous a semblée particulièrement intéressante : il s'agit du partenariat signé entre la base aérienne de Villacoublay et l'entreprise PSA-Peugeot. PSA-Peugeot a construit sur son site une crèche en réservant par convention dix lits pour les enfants de la base de Villacoublay. J'ai parlé de cette initiative avec un certain nombre de militaires qui vont essayer de se rapprocher des grandes entreprises qu'ils ont à proximité pour essayer de faire la même chose.

La fidélisation des personnels

Damien MESLOT - La fidélisation des personnels constitue un enjeu majeur pour les Forces armées. Cela se comprend mieux lorsque l'on se rappelle que la conscription apporte aux Armées 50 000 professionnels et 18 000 spécialistes. Il s'agit à la fois de recruter et de conserver, avec des salaires attractifs, des personnels hautement qualifiés tels que des atomiciens pour les sous-marins, et de conserver dans nos rangs ceux formés au sein de nos Armées. En effet, la formation a un coût et, dans ce domaine, un retour sur investissement est une nécessité. Diverses mesures ont été prises depuis 2002, notamment dans le cadre du fonds de consolidation de la professionnalisation.

A titre d'illustration peut être mentionnée la prime de haute technicité destinée aux sous-officiers les plus expérimentés qui possèdent une ancienneté de service de plus de 20 ans et un haut niveau de qualification. L'attribution de cette prime a été réalisée par les Armées selon des modalités variables et a suscité des incompréhensions et des récriminations, notamment dans l'Armée de l'Air et la Marine. En tout état de cause, il serait souhaitable d'envisager une réflexion sur la prime de haute technicité afin d'harmoniser sa mise en œuvre dans les différentes Armées.

Conclusion

Nous avons rencontré des militaires globalement heureux et motivés, même s'il nous semble indispensable que l'Armée se donne les moyens de fidéliser les hommes et les femmes qui la composent en leur permettant de réaliser dans de bonnes conditions les missions qui leur sont confiées.

Débat avec la salle

Pierre CONESA - Merci pour ce panorama des Armées. Il est toujours très intéressant d'avoir un œil extérieur. Je reviens sur votre conclusion. Vous dites avoir rencontré des gens relativement heureux. Mais que pensez-vous, globalement, du moral dans les Armées, compte tenu des problèmes de mobilité, de logement, de disponibilité des matériels, etc. ?

Damien MESLOT - Nous avons parlé des primes et des conditions matérielles. Cependant, nous avons constaté que ce qui touche le plus les militaires est l'état de leur Armée et du matériel qu'on leur procure : ils sont finalement prêts à accepter beaucoup de choses s'ils ont l'impression que l'Armée a les moyens financiers et techniques d'accomplir ses missions. Ce qui affecte le plus le moral des hommes est de se trouver dans une situation où il n'est pas possible de faire face dans de bonnes conditions à leurs missions car ils ont du matériel défaillant. C'est pourquoi nous avons déclaré dans notre rapport que, si nous voulons être engagés sur de multiples terrains extérieurs, nous ne devons pas réduire le format de nos Armées, à moins de modifier la politique militaire de la France. Si nous souhaitons avoir une Armée performante, nous devons nous en donner les moyens.

Un intervenant - Permettez-moi de vous féliciter tout d'abord pour la qualité de votre rapport qui décrit très fidèlement la physionomie de l'Armée de Terre.

Je voulais simplement ajouter que les militaires, en donnant la priorité aux conditions d'exercice de leur métier, montrent bien qu'ils sont prêts à donner leur vie pour leur pays. Ceci étant, compte tenu de la légitimité de leurs missions, ils attendent de la Nation une reconnaissance à travers des conditions de vie correctes pour leur famille. On donne sa vie mais on attend en retour que sa famille soit protégée et bénéficie d'un niveau de vie correct. Quand les militaires sentent que ce « marché » n'est pas respecté, la fidélisation n'est plus assurée. Or, la fidélisation est importante car nous attendons des engagements sur environ huit ans.

Le deuxième point que je souhaite aborder est le problème que nous pose l'augmentation des divorces chez les militaires. Dans les régiments d'infanterie, d'armes blindées et de cavalerie, les militaires sortent sept à huit mois hors de la garnison, soit en opération extérieure, soit pour l'entraînement, l'instruction ou pour Vigipirate. Dans une société marquée par l'individualisme et le matérialisme comme la nôtre, dans laquelle chacun se compare et se regarde, cela mène à des départs anticipés et à une absence de fidélisation qui grève l'efficacité des Armées.

Bernadette PAÏX - Ce que vous dites est très vrai et nous l'avons très fortement ressenti. La famille est la première préoccupation des militaires. Ils souhaitent pouvoir partir en Opex en sachant que leur famille est dans un

logement décent et qu'elle pourra avoir des aides s'il se passait quelque chose. L'Armée est une grande famille. Il existe une cellule qui s'occupe des familles lorsque les militaires sont en opération extérieure. Vous avez parlé des divorces : nous n'avons pas de pourcentage à vous donner car nous n'avons pas du tout travaillé sur ce sujet. Il nous a simplement été dit que les divorces étaient en progression. Il est vrai qu'un célibat géographique tend à s'installer, souvent parce que le militaire a acheté sa résidence et que son épouse y demeure, quelquefois parce que l'épouse a un emploi et qu'il lui serait difficile de se passer d'un salaire. Nous avons rencontré à Villacoublay un officier qui habite Toulouse et qui y retourne chaque week-end, avec tous les problèmes que cela peut comporter pour lui, pour sa famille et pour le service. Certains militaires, partant souvent en Opex, nous ont confié avoir des problèmes avec leurs enfants dont l'obéissance se dégrade.

Un intervenant - On s'interrogeait beaucoup, lors de la mise en œuvre de la professionnalisation, sur les conséquences de celle-ci sur les relations entre l'Armée et la Nation. Aujourd'hui, que pensez-vous de la vision que les militaires ont de leur place dans la société française ? Le degré de reconnaissance à leur égard par la population est-il suffisant ou avez-vous noté chez eux une certaine déconvenue ?

Damien MESLOT - Je crois que cela est très variable. Je suis député du Territoire de Belfort, région de l'Est où l'adhésion à l'Armée est forte du fait de l'histoire. Le lien entre Armée et Nation est très fort. Je suis en revanche allé dans d'autres régions, que je ne citerai pas, dans lesquelles on sent que ce lien s'est distendu. Ce lien dépend de la population mais aussi des militaires. On a vu des régiments dans lesquels les chefs de corps oubliaient de convier, pour des remises de fourragères ou pour des cérémonies militaires, les associations d'Anciens Combattants. La situation est variable et pourrait être améliorée, par les collectivités locales comme par les militaires. On a ressenti, depuis la professionnalisation, que les militaires, même s'ils font un métier à part, ont de plus en plus envie d'être considérés comme tout le monde et de se fondre dans la population en général.

Un intervenant - Je reviens sur la question de la disponibilité. J'étais personnellement convaincu que les femmes étaient plus disponibles que les hommes car le nombre de grossesses était très largement compensé par celui des accidents de sport. Ce problème de disponibilité vous a-t-il vraiment paru réel ?

Bernadette PAÏX - Ce problème n'a pas été abordé lors de toutes nos rencontres. Il est particulier à certaines casernes. Je pense que ce n'est pas un véritable problème. Vous avez peut-être raison quand vous parlez des accidents de sport, mais une grossesse représente trois mois de congé maternité alors qu'un accident de sport peut ne nécessiter qu'un arrêt de quinze jours. Trois mois, c'est long dans un service, tandis que, pour quinze jours, on peut se passer d'un remplaçant. Je ne pense cependant pas que cela soit un gros problème.

Exposition « Cézanne en Provence » ● Musée Granet d'Aix-en-Provence

Discours d'accueil

par
Maryse JOISSAINS-MASINI
Députée des Bouches-du-Rhône, Maire d'Aix-en-Provence,
membre de la Commission des Lois

Messieurs les présidents,

Chers collègues,

Mesdames, messieurs,

Je suis très heureuse de vous accueillir dans les murs du Musée Granet, qui a été renové pour servir d'écrin à l'exposition « Cézanne en Provence ». Je me réjouis que vous puissiez, ce soir, apprécier le rassemblement prodigieux d'œuvres du Maître, provenant des 4 coins du monde. Je le dis nettement : il n'est pas assuré que nous parvenions, à l'avenir, à rééditer une telle exposition, laquelle, je tiens à le souligner, s'est inscrite au tout premier plan de l'actualité artistique nationale comme internationale pendant toute la saison estivale. Et c'est donc avec un grand plaisir que je vous invite, à partager ce voyage - composé d'émotions, de couleurs et de lumières - au cœur de la Provence de Paul CEZANNE.

Loin du tumulte et de la pression, souvent parisiens mais aussi provinciaux, qui marquent les autres saisons, l'été autorise également la prise de recul propice à la réflexion : il est très opportun que sur un thème aussi grave que la *« Défense nationale et les Forces Armées* », la Commission de l'Assemblée Nationale déléguée à ce titre ait institué une Université d'été.

Pratiquement un demi-siècle de paix, des générations qui pour la première fois sans doute dans l'Histoire, n'auront pas connu de conflits majeurs… Quelle chance ! et pourtant plus que jamais, la si lucide formule romaine « *si vis pace, para bellum »* doit être entendue.

Le problème, nous en avons tous conscience, est que tant la paix que la guerre ont changé. La transformation en cours touche de multiples aspects : les doctrines, l'organisation du commandement et celles des forces d'intervention, la définition des programmes d'armement, les moyens budgétaires qui y sont affectés, les Alliances, au sein de l'Europe bien sûr, de l'OTAN bien entendu, l'évolution différenciée suivant les continents des industries de défense, …

Pour ma part, je placerais au premier rang de ces bouleversements le défi qui nous est lancé de savoir répondre, sans restriction des libertés, aux agressions ciblées, j'allais écrire au « *laser* », du terrorisme.

C'est à une véritable refonte que nous sommes appelés et j'adresse, à cet égard, toutes mes félicitations aux organisateurs de cette Université d'été, avec une pensée particulière pour mon collègue et ami, Guy TEISSIER.

Voilà une initiative excellente ai-je dit ; certes, mais il est encore plus excellent qu'elle se tienne à Aix-en-Provence. D'abord parce qu'Aix-en-Provence va devenir un site national et européen de premier ordre dans le domaine de la sécurité civile, alors que les sphères militaire et sécuritaire se recouvrent chaque jour davantage. Dois-je rappeler ici que l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs Pompiers (ENSOSP) s'installe sur ses terres.

Ensuite, parce que vous placez avec raison une part de vos débats sous le mot d'ordre de la « *sécurité en Méditerranée* ». Plus que bien d'autres cités, et même si elle n'est pas délimitée par une côte, Aix-en-Provence est marquée par le « *mare nostrum* ».

Ensuite encore, parce qu'avec EUROCOPTER et CADARACHE, des sites à enjeux militaires forts appartiennent à ce territoire.

Revenons un instant à CEZANNE et à son évolution picturale ; elle semble suivre des chemins similaires à ceux de vos préoccupations : peu à peu, la couleur de la montagne se confond avec celle du ciel, les limites s'estompent … tout comme celles entre la paix et la guerre, entre l'intervention militaire classique et la maîtrise sécuritaire moderne, entre les technologies civiles et la recherche militaire…

Je souhaite la bienvenue à l'Université d'été de la commission de la Défense Nationale et des Forces Armées, lui dit ma fierté de l'accueillir et lui souhaite bon travail.

Ateliers ● IEP d'Aix-en-Provence

Atelier n°1

Animé par
Frédéric CASTEL
Journaliste à BBC World Service,
membre de l'Association des Journalistes de Défense

« Les alliances OTAN - UE »

Séance co-présidée par **Marc JOULAUD**, Député de la Sarthe, membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées à l'Assemblée nationale et par **Francis HILLMEYER**, Député du Haut-Rhin, secrétaire de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées à l'Assemblée nationale

La Commission de la Défense et des Forces armées de l'Assemblée Nationale a chargé Marc JOULAUD et Francis HILLMEYER de présenter avant la fin d'année un rapport d'information parlementaire sur la nature et les évolutions possibles de la relation transatlantique en matière de défense. L'élaboration de ce rapport – qui nécessitera notamment, de nombreuses auditions de responsables politiques et militaires français, européens et américains – doit permettre d'ouvrir tous les débats sur la place de l'OTAN, sa configuration, ses missions ainsi que sa relation avec l'Europe de la défense.

En effet, on observe qu'en dépit de l'élargissement à l'Est et de l'intense processus de transformation de son outil pour faire face aux nouvelles menaces, l'avenir de l'alliance n'est toujours pas tranché :

- Pour quelles missions les membres de l'OTAN s'entendent ils ?
- Quelles sont les frontières de l'Alliance ?
- Doit-elle rester un instrument des relations entre l'Europe et l'Amérique du Nord, ou s'agit-il d'en faire un outil mondial ou à géométrie variable ouvert à l'ensemble des nations démocratiques ?

La PESD a considérablement progressé, certes en harmonie avec les changements de l'OTAN, mais pas sans arrière pensée. Se pose aujourd'hui la question des domaines où l'Union peut ou doit approfondir sa politique de défense et de sécurité. Les choix opérés ne seront pas sans impact sur les objectifs et moyens assignés à chacune des deux alliances.

Le sommet de Riga de novembre 2006, qui doit marquer la réussite du processus de transformation, a précisément vocation à clarifier ce débat.

L'OTAN a récemment fait la démonstration de ses nouvelles capacités au Cap-Vert, pour la qualification de la force de réaction rapide « NRF » (*Nato Reaction Force*) dont l'objectif est de déployer 25 000 hommes – systèmes et matériels compris – entre cinq jours et un mois sur l'ensemble des conflits.

Mais les opinions publiques quant à la place et au rôle respectif des deux organisations divergent. Ce hiatus est en partie lié à deux problèmes : l'extension de l'OTAN, et le glissement de ses missions.

Face à l'élargissement considérable de ses missions, certains pays perçoivent l'OTAN comme un corps politique visant à faire respecter une certaine vision de la démocratie.

D'autres considèrent son éventuelle extension à l'Océanie ou à l'Asie comme contre-nature, au-delà des limites géopolitiques « normales » que sont l'Europe et les Etats-Unis.

Le fait que l'OTAN devienne défenseur des valeurs démocratiques soulève plusieurs craintes, notamment celle d'un affaiblissement de l'ONU, auxquelles s'ajoutent la question des relations diplomatiques et des accords bilatéraux, et le risque d'une contradiction grandissante à mesure que l'Alliance atlantique s'étend à des territoires d'intérêts stratégiques radicalement différents de ses membres historiques.

Les différences de vues et d'attitudes ne sont pas étrangères à la situation économique et politique de chaque pays. Ainsi, pour les pays baltes, anciens

territoires « occupés », il n'y a pas de substitut possible à l'OTAN. L'organisation incarne leur droit à l'indépendance.

De fait, l'UE n'est pas formatée ni destinée à se substituer à l'OTAN, mais bien à s'articuler intelligemment avec elle :

- L'OTAN a pour mandat la défense collective de ses nations membres. De son côté, l'Europe de la défense est encore jeune, ses instruments ont été créés en 2001 et ne sont opérationnels que depuis 2003, leurs compétences volontairement limitées aux missions de Petersberg, c'est-à-dire la gestion de crises en dehors du territoire des Etats-membres.
- L'OTAN dispose d'une structure de commandement opérationnel permanente avec 11000 personnes, alors que les moyens en structure de l'UE sont limités à un Etat-major de 200 personnes.
- Enfin, l'UE ne dispose pas de structure de commandement opérationnel permanente ; Une première alternative est le recours aux structures de l'OTAN, dans le cadre des accords dits de « Berlin + » de 2003, comme en Bosnie Herzégovine. Une deuxième alternative prévoit le recours à l'une des cinq nations cadres pour des opérations dite « autonome », comme ce fût le cas de l'opération Artemis conduite au Congo en 2003 sous égide française.

Grâce aux accords « Berlin + », la relation OTAN-UE fonctionne parfaitement. Les problèmes tiennent essentiellement à l'ambivalence de la position américaine vis-à-vis de la défense européenne, et aux pressions exercées par certains pays (ex : Turquie/Chypre) pour la défense de leurs intérêts nationaux.

L'absence d'objectif commun n'est pas spécifique à l'OTAN.

L'Afghanistan témoigne de l'échec de l'ensemble de la communauté internationale, pas plus l'ONU que l'OTAN, et de son incapacité à gérer les crises de manière globale du fait des intérêts et des priorités légitimes de chaque pays. Ainsi, au Royaume-Uni, le nombre de soldats britanniques tués sur place pèse durement sur l'opinion publique et alimente le sentiment que d'autres pays devraient s'impliquer davantage. La France, de son côté est engagée au Liban, dans les Balkans, en Afrique. Chaque pays a ses propres priorités, l'Afghanistan n'en fait pas forcément partie. Ce n'est pas par manque de solidarité.

Le fait que l'Europe de défense se développe rapidement montre que ce besoin est partagé par les pays européens et témoigne d'une volonté de construire ensemble. Le grand mérite de l'Alliance atlantique a été de construire une relation pacifique avec les pays de l'Est via le Partenariat pour la Paix. Cette réflexion doit être prolongée, avec une analyse forte de ce qu'Europe occidentale et Russie souhaitent construire ensemble. Ce n'est pas exclusif d'une bonne articulation transatlantique : il manque encore une véritable force de proposition européenne et un dispositif diplomatique cohérent pour faire passer les idées au sein de l'OTAN.

Atelier n°2

Animé par
Pierre JULIEN
Chef d'informations à RTL,
membre de l'Association des Journalistes de Défense

« La transformation des systèmes de défense»

Séance présidée par **René GALY-DEJEAN**, Député de Paris, membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées à l'Assemblée nationale

Au-delà de la question liminaire sur les origines américaines de l'idée de « transformation » et sa déclinaison outre-Atlantique, les échanges ont rapidement porté sur le « pourquoi » de la transformation et sur son application en France, mais également dans d'autres pays.

La discussion a notamment permis de rappeler que la transformation ne devait pas être vue sous le seul angle des matériels et de la technologie. Elle est en effet un « tout », englobant autant les hommes, les matériels, l'organisation et les doctrines d'emploi, ce qui implique *de facto* la réflexion stratégique. Il s'agit en fait d'un véritable état d'esprit quant à la manière d'aborder un conflit et les menaces qui pèsent sur notre sécurité. Evoquer la transformation ramène finalement à rappeler une loi quasi-universelle, lapidairement résumée au cours des débats : *« ou l'on s'adapte, ou l'on disparait »*.

De la nécessité de s'adapter

La « transformation » est avant tout une nouvelle manière d'aborder un conflit. Elle est nécessaire compte tenu des évolutions du monde (menaces émergentes, nouvelles puissances) et des progrès technologiques. La guerre a changé de forme depuis la fin de la Guerre froide. Face à une violence désormais multiforme, libérée et imprévisible, la force armée ne suffit plus. Ce nouveau paradigme implique donc une évolution des forces armées, ce qui exige d'abord des systèmes flexibles et adaptables, mais aussi une nouvelle réflexion stratégique. Cette dernière a longtemps été gelée par la doctrine nucléaire. Or, la transformation est surtout un état d'esprit, qui doit se fonder sur une nouvelle réflexion stratégique introduisant de nouveaux besoins.

Si la transformation appelle une meilleure mise en synergie des moyens, illustrée par le renforcement de l'interarmisation, il est impératif de prendre également en considération l'environnement interallié. Il est impensable de transformer son outil de défense seul alors que l'immense majorité des opérations se font dans un cadre international. La politique européenne de sécurité et de défense implique la nécessité de définir des intérêts stratégiques communs, afin d'identifier les systèmes à acquérir. Or, pour le moment, cette réflexion se heurte à un obstacle culturel : il n'y a pas encore de véritable convergence entre les différentes cultures stratégiques en Europe. L'interopérabilité des procédures et des matériels, actuellement en marche, n'en sera que plus facilitée par cette vision stratégique partagée.

Du point de vue français, la transformation se conçoit même comme une ardente obligation dépassant la seule efficacité militaire : si la France n'adapte pas son outil de défense, elle risque de ne plus être considérée comme une puissance de premier plan.

La décision de transformation

La transformation implique une nouvelle manière de concevoir les systèmes militaires. Cette évolution majeure repose principalement sur la vision globale que constitue la réflexion capacitaire. Cette dernière peut se résumer par la double interrogation suivante : *« Que voulons-nous faire ? »* (les

objectifs) et *« De quoi avons-nous besoin pour le faire ?* (les capacités). C'est désormais cette analyse capacitaire globale qui oriente la réflexion et non plus une approche cloisonnée par milieu (Terre, Air, Mer).

La transformation des hommes

Face à l'évolution rapide des technologies et du contexte international, quelle doit être la formation des hommes ? Les préoccupations opérationnelles doivent en effet être au cœur de la transformation, et donc trouver un écho dans la formation. Plus que de tenter de suivre à tout prix les transformations technologiques, il s'agit plutôt de rechercher la capacité de réactivité de nos troupes. Ceci exige un recrutement diversifié, plus ouvert qu'auparavant aux disciplines non-scientifiques, et hautement qualifié. L'approche française, qui a vu la diversification du recrutement des officiers, a ici été évoquée à titre d'illustration.

Par nature, la formation devrait *de facto* répondre aux attentes de la transformation. Il faut en effet veiller à ne jamais être satisfait de son système de formation qui doit s'inscrire dans une dynamique de changement permanent.

La formation interarmées est aussi un facteur important à prendre en compte, car l'étroite coopération entre l'ensemble des armées est une réalité dans toutes les opérations militaires actuelles. Il convient toutefois de ne pas perdre de vue la spécificité de chacune des armées. Ainsi, pour plusieurs intervenants, si la culture interarmées est désormais indispensable, son apprentissage implique d'abord une bonne connaissance de l'armée d'appartenance. Enfin, s'agissant de ne pas se transformer seuls, la formation ne peut faire l'économie d'une dimension internationale.

La transformation des équipements

La transformation des systèmes de défense nécessite une réflexion sur les types de systèmes à acquérir puis sur les processus d'acquisition de ces matériels.

- ***Quels systèmes acquérir ?***

L'identification des systèmes à acquérir doit être effectuée par toutes les structures concernées. C'est dans ce cadre que le concept de laboratoire technico-opérationnel est progressivement mis en place. En France, cette démarche a été initiée avec un retard de 5 à 10 ans sur nos alliés anglo-saxons. Il s'agit de réunir les autorités militaires, la DGA et les industriels pour apporter la réponse la plus optimale aux besoins exprimés.

Les évolutions dans les technologies de l'information et de la communication ont provoqué un glissement vers le « tout technologique » qui peut se révéler dangereux. Si ces nouvelles technologies sont très prometteuses, il est important de ne pas négliger le reste. En effet, dans de nombreux cas, il s'est avéré nécessaire de faire appel aux systèmes les plus simples, les plus rustiques, en particulier pour les forces terrestres. Les récentes opérations militaires de l'OTAN en Afghanistan ou l'offensive israélienne au Liban durant l'été 2006, ont révélé que les nouvelles technologies n'apportent pas

toutes les réponses. Il convient donc de relativiser leur apport sans pour autant le dénigrer. Ainsi, la numérisation des forces est considérée comme indispensable, mais en tant qu'outil permettant l'amélioration des capacités par la mise en réseau. C'est la raison pour laquelle les armées françaises préfèrent le terme d'info-valorisation plutôt que de numérisation : cette dernière n'est qu'un moyen, et non une fin.

- ***Comment ? Réflexions sur les processus d'acquisition***

Le processus d'acquisition est un des éléments les plus importants de la transformation des systèmes de défense mais qui ne semble pas encore totalement adapté aux contraintes actuelles. En effet, l'acquisition des systèmes doit répondre au triple défi de la réactivité technologique, de la contrainte budgétaire et des délais du cycle administratif d'acquisition. Le principal écueil du processus d'acquisition français (mais également de la très grande majorité des armées dans le monde) est le risque de voir certains systèmes actuellement en développement être dépassés au moment de leur entrée en service. Ceci peut s'expliquer par l'écart provoqué entre une évolution de plus en plus rapide des technologies et un cycle administratif lent.

Côté français, on assiste à un changement culturel qui est encore loin d'avoir abouti. Si l'introduction du LTO permet d'ouvrir de nouveaux horizons en matière d'expérimentation réactive, de son côté, la DGA a pris acte de ce manque de réactivité dont elle est « accusée ». C'est désormais le défi auquel elle s'est attelée. Ainsi, le processus incrémental est maintenant considéré comme une approche intrinsèque à la transformation : désormais il ne doit plus s'agir de viser d'emblée au « parfait » mais d'initier un programme qui progressivement –Retex et expérimentations aidant – va répondre aux attentes.

C'est ici qu'entre en compte la recherche d'un juste équilibre entre sophistication et rusticité, parallèlement à l'obligation de mettre en œuvre des équipements dont la durée de vie opérationnelle ne cesse de s'accroître. On aborde alors la question de l'obsolescence des matériels, relevant tant d'une évolution technologique et d'une situation stratégico-militaire dont le tempo ne cesse de s'accélérer, que de la contrainte budgétaire limitant la marge de manœuvre des armées. D'où cette nécessité de penser des systèmes ouverts dont la conception initiale permet d'entrée une évolution au cours du temps.

Quant à la contrainte budgétaire, elle reste un facteur central de la transformation. A ce titre, certains ont souligné que cette contrainte pouvait, dans certaines limites, être vertueuse parce que favorisant la recherche de nouvelles solutions.

L'une des pistes de plus en plus évoquée pour dépasser les obstacles budgétaires et administratifs est de recourir au secteur civil. Pour certains systèmes, comme les communications, la perméabilité croissante entre le monde des technologies civiles et celui des technologies militaires permet en effet d'envisager un processus d'acquisition à la fois rapide et économique, ainsi que semble le montrer l'exemple britannique.

Transformer le format des armées. Le juste équilibre forces conventionnelles/dissuasion

Imaginer l'emploi futur des forces armées implique une réflexion sur le format des armées. En France, cette question conduit à aborder la place de la dissuasion nucléaire. C'est ici la confirmation que la transformation dépasse le seul fait militaire pour aborder la sphère politique, car le choix des objectifs finaux en matière de défense relève des seuls décideurs politiques. La dissuasion est fréquemment remise en cause, en raison de son coût budgétaire et de son utilité réelle au regard de la majorité des crises actuelles. Or, elle est au cœur de la politique de défense de la France. Il convient donc de montrer une détermination sans faille afin de maintenir ce système de défense qui continue de prendre en compte les incertitudes du futur.

Le retour d'expérience, socle nécessaire mais non suffisant de l'adaptation permanente.

Le retour d'expérience (retex) occupe une place fondamentale pour guider la réflexion sur la transformation des systèmes de défense, à la fois dans le processus de validation d'un système d'armes, la formation, l'emploi et l'organisation des forces. Cependant, il n'apporte pas toutes les réponses. Il est en effet indispensable de mener une réflexion sur l'imprévu, sur les cas que n'abordent pas les retex, afin de préparer au mieux nos troupes à des engagements dans un cadre de plus en plus changeant.

La transformation hors de France

Au-delà du débat franco-français, l'intervention de représentants étrangers a permis de mettre en lumière quelques grands axes majeurs de la transformation :

- L'interopérabilité des forces est rapidement apparue comme l'un des grands défis de l'adaptation des systèmes militaires modernes.
- En matière d'interarmisation, il s'agit notamment de passer du « combined » au « joint ».
- La transformation vise à posséder des forces plus flexibles et « déployables »
- La technologie est un moteur de la transformation, mais doit être considérée comme un moyen et non une fin en soi.

Atelier n°3

Animé par
Jean RANNOU
Directeur du pôle Prospective stratégique de la CEIS

«Les industries de défense face à la transformation»

Séance co-présidée par **Marc FRANCINA**, Député de la Haute-Savoie, membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées à l'Assemblée nationale et par **Robert DEL PICCHIA**, Sénateur représentant les Français établis hors de France, vice-président de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées au Sénat

L'adoption de la démarche capacitaire a pour objectif de replacer l'opérationnel au cœur des priorités. Elle provoque des mutations profondes des systèmes de défense tant sur le plan militaire qu'industriel. Elle a notamment pour conséquence de mettre fin à la logique de moyens et à la logique d'armée qui prévalaient jusqu'alors.

L'industrie de défense française doit, aujourd'hui, relever le défi de participer à la conception, à la réalisation, à la production et à l'entretien des capacités, et ce tout au long du cycle de vie des systèmes.

Dans ce contexte particulier, cet atelier s'est efforcé, dans un premier temps, de faire un point de situation sur le recours croissant à l'externalisation et aux outils de financement innovants. Il s'agissait d'identifier et de mettre en perspective les intérêts et les limites de ces pratiques. Dans un deuxième temps, ces réflexions ont également été l'occasion de développer la question des outils de la transformation tels que le Laboratoire Technico-Opérationnel (LTO).

L'externalisation : avantages et limites

Sur les dix dernières années, la conjonction de plusieurs facteurs comme la professionnalisation et les restrictions budgétaires – ont favorisé un développement accru du recours à l'externalisation en matière de défense, et ce pour un nombre croissant d'activités dans des domaines diverses. Selon les industriels, au-delà de la flexibilité budgétaire et des économies substantielles que ce nouveau mode de gestion peut offrir à l'Etat, l'externalisation recouvre deux principaux avantages :

- Elle « transforme » une simple action d'achat de plateformes en acquisition de capacités et de services, permettant ainsi à l'Etat, de bénéficier d'une véritable valeur ajoutée opérationnelle ;
- En favorisant le choix de l'industriel le plus compétent, elle permet, de manière efficace, l'amélioration et la rationalisation des infrastructures, des plateformes et des services acquis.

Toutefois, afin de garantir leur pleine efficacité et leur pertinence, le recours à l'externalisation et à certains outils de financement innovant tels que les *Private Finance Initiative* (PFI), doivent satisfaire trois critères majeurs :

- **Dégager une économie réelle pour l'Etat.** Les avantages de la prestation de services doivent être évalués par rapport à ceux d'un achat conventionnel dans son ensemble (risques financiers, frais d'assurance, qualité, respect des calendriers,...). Ces opérations peuvent être très longues à mettre en place et leur justification économique n'est pas toujours évidente. Sur ce point, il est souhaitable que le gouvernement progresse dans la définition et la mise en place d'outils méthodologiques et d'évaluation – à l'instar du *Public Sector Comparator britannique*. L'existence d'un cadre réglementaire adapté est nécessaire pour garantir la pertinence et la crédibilité des mécanismes tels que l'externalisation ou les PFI ;

- **Assurer l'optimisation des capacités acquises.** Les programmes de prestations de services sont d'autant plus pertinents qu'ils concernent un large volume de clients et correspondent à des montants significatifs (écoles de formation des pilotes de Dax, Cognac et Cazaux) ;

- **Satisfaire l'adéquation entre la satisfaction des besoins opérationnels immédiats (impératif de réactivité) et la rationalité à long terme.**

Le recours au secteur privé rencontre une autre limite : celle de l'évolution des mentalités. En effet, la question de la continuité du service public reste ouverte. A court et moyen terme, les opérations d'externalisation pourraient se développer, et en premier lieu dans les domaines des nouvelles technologies de l'information et de la communication, de la simulation et de l'expérimentation.

Le Laboratoire Technico-Opérationnel : un outil de la transformation, témoin d'une nouvelle relation Etat-Industrie ?

Les outils de la transformation tels que les *Battle Labs* ou le Laboratoire Technico-Opérationnel doivent permettre de mettre fin à une logique d'acquisition séquentielle au profit de boucles accélérées fondées sur un véritable partenariat du tryptique d'acteurs Armées-DGA-Industries. Ils ont pour objectif d'accompagner, avec réactivité et souplesse, la conception et la définition des nouvelles capacités au plus près du juste besoin opérationnel, et ainsi de faire face aux enjeux stratégiques de notre temps.

La simulation industrielle est d'ores et déjà un outil efficace au sein des principaux groupes de défense. Les technologies du maquettage, de la simulation et de l'expérimentation participent au développement des systèmes de systèmes et offrent notamment la possibilité d'éviter les duplications inutiles.

Dans le cadre de la mise en place et de l'exploitation du LTO national, la question du mode de contractualisation avec les industriels reste ouverte, et avec elle, celle de l'adaptation du code des marchés publics. Si la création d'une agence publique est fréquemment évoquée comme l'une des solutions au problème du cadre contractuel, certains responsables mettent, toutefois, en garde contre l'établissement d'un nouveau niveau de « lourdeur » dans les procédures.

Mais, au-delà de la simple question du code des marchés publics, il s'agit, pour la France, de répondre au besoin de cohérence au sein et de la part des services étatiques, et d'impulser une nécessaire évolution des relations DGA-Armées-Industries vers un véritable partenariat de confiance.

Atelier n°4

Animé par
Pierre CONESA
Directeur Général de la CEIS

«La transformation face aux contraintes budgétaires»

Séance co-oprésidée par **François CORNUT-GENTILLE**, député de la Haute-Marne, membre de la Commission des Finances à l'Assemblée nationale et par **Jean-Claude VIOLLET**, Député de Charente, membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées à l'Assemblée nationale

La LOLF crée une dynamique vertueuse à laquelle il faut consacrer des moyens. Elle permet d'apprendre à compter pour parler des mêmes choses. Les Britanniques ont recruté près de 1500 comptables pour gérer la réforme budgétaire. Des exercices de comptabilisation des stocks faits dans le ministère ont montré qu'il y avait environ 800 M E de stocks d'habillements soit 6 ans de besoins. A l'inverse il faut montrer que près de 600 M E auront été dépensés pendant la LPM actuelle pour améliorer la condition militaire, chiffre difficile à anticiper mais utile à faire apparaître aux parlementaires.

Le ministère de la défense a joué le jeu et les choix faits permettront un véritable contrôle parlementaire. Mais les problèmes budgétaires restent devant nous.

Plusieurs écoles s'opposent aujourd'hui sur la philosophie de mise en œuvre de la LOLF :

- l'école des praticiens qui veulent vérifier et adapter en marchant
- l'école des théoriciens qui veulent normer de façon réglementaire les dispositifs : Ex concernant les fonctions de Directeur de Programme.

La mise en œuvre de la LOLF dans le ministère pour le budget 2006

Plusieurs thèmes de réflexion sur les bonnes pratiques ont été lancés :

- Anticipation pour faire face aux difficultés et rigidités de la programmation. Une partie des discussions a porté sur les différentes échelles calendaires de programmation (5 ans), planification, prospective (PP 30) qui se heurtent au principe de l'annualité budgétaire. La LOLF offre un certain nombre d'assouplissements mais il faut approfondir la réflexion sur le sujet. L'annualité budgétaire est une vertu à laquelle il faut trouver des assouplissements comme l'ont fait les Britanniques. L'exemple cité a été celui de l'IPER du PAN Charles de Gaulle dont tout le monde connaît l'ampleur mais qui n'a pas été anticipé.
- Dialogue et franchise indispensables entre les services du ministère pour gérer les problèmes au plus tôt et dans leur totalité. Un des participants a parlé de la nécessité de gérer les questions secondaires dans la continuité pour dégager l'esprit sur les questions les plus importantes. Le dialogue doit également s'établir avec les industriels pour trouver les bases d'une coresponsabilité.
- Responsabilité : Une véritable réforme a eu lieu avec les nouveaux pouvoirs du CEMA (décret de 2005) et les fonctions de directeur de programme de la LOLF. Le ministère doit vivre avec trois systèmes différents pour cette fonction : celle du CEMA totalement responsable du programme Préparation des forces, celle de la coresponsabilité pour le programme

Equipements des Forces, et celle plus diffuse du DAS sur le Programme prospective de défense.

- La Pluriannualité : Comment gérer la progressivité qu'offre la LOLF pour passer à des formes de pluriannualité budgétaire ?

Questions en suspens et réflexions à venir

- Décision de ne pas mettre en œuvre cette année les dispositifs permettant la fongibilité afin de valider les pratiques en cours.
- L'externalisation est une attente des industriels qui doit s'avérer un jeu à somme nulle selon certains des responsables de l'administration.
- Comment va-t-on gérer la disparition des AP existants dans l'ancien système avec la LOLF ?

Conclusion

Le ministère a été pionnier en la matière. Les industriels et le pouvoir politique ont fait de gros efforts pour adapter intelligemment la LOLF Les différentes pistes de pratiques vertueuses évoquées sont essentielles. La LOLF est un outil de progrès qui doit rester une « boite de vitesse automatique » s'adaptant aux différents rythmes auxquels est soumis le ministère sans rigidité.

La réforme et l'adaptation doivent devenir des processus continus.

Atelier n°5

Animé par
Jean-Pierre QUITTARD
Rédacteur en Chef à TF 1

« Les nouveaux défis du terrorisme et de la sécurité vont-ils créer de nouveaux marchés ? »

Séance co-oprésidée par **Jérôme RIVIERE,** Député des Alpes-Maritimes, membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées à l'Assemblée nationale**,** et **Jean-Pierre MASSERET,** Sénateur de la Moselle, vice-président de la Commission des Finances au Sénat

Les freins au marché de la sécurité et les prémisses d'un futur prometteur.

Les principaux freins au développement du marché de la sécurité sont aujourd'hui clairement identifiés. Côté utilisateurs, ce marché est caractérisé par une grande diversité de clients publics et privés, dont les besoins sont à la fois similaires et spécifiques et dont les investissements, dans le secteur, sont limités. Côté industriels, les promesses de développement de ce marché ont initié une compétition internationale : 'chaque pays désirant son champion'. Cette compétition se retrouve jusque dans les groupes transnationaux au sein desquels deux entités peuvent être concurrentes. Enfin côté prescripteurs, l'insuffisance de volonté politique nuit gravement au développement du marché et à la compétitivité des entreprises européennes.

Des impératifs concrets doivent être dégagés, des programmes de recherche doivent être élaborés et des plans de financement doivent être votés. Pour ce faire, une véritable coopération entre utilisateurs finaux, industriels et politiques est impérative.

Des actions ont été lancées sur les plans national et européen. Parmi ces initiatives, la Commission Européenne a lancé un programme de recherche dédié au secteur de la sécurité. Les trois actions préparatoires ou PASR de 2004, 2005 et 2006 ont contribué à la définition des thématiques prioritaires qui seront présentées dans le cadre du 7ème PCRD sous la rubrique 'sécurité et spatial'. En termes de réponses, la France a atteint le 1er rang, devant le Royaume-Uni. Elle a également obtenu environ 15% des budgets. Malgré des montants modestes, ces initiatives attestent cependant d'une montée en puissance des préoccupations de sécurité auxquelles d'autres organisations, comme l'Agence Européenne de Défense, pourraient s'associer.

La sécurité versus la défense ; ou, va-t-on vers une interpénétration de la défense et de la sécurité ?

En premier lieu, peut-on parler de 'guerre contre le terrorisme' ? Cela ne revient-il pas à valoriser une menace, bien distincte des menaces conventionnelles notamment par sa durée ? Si certains équipements de défense peuvent être mis en œuvre dans la lutte contre le terrorisme, parfois sous réserve d'une adaptation technique, leur concept opérationnel doit être adapté.

Les concepts de défense et de sécurité se sont rejoints pour devenir 'sécurité extérieure' et 'sécurité intérieure'. Aujourd'hui, le clivage 'extérieur'/'intérieur' tend à disparaître à son tour. Les récents conflits illustrent la place centrale des civils et leur lien de plus en plus présent avec le terrorisme. Par ailleurs, les forces armées participent, en tant que soutien, dans les missions de sécurité.

Plusieurs différences existent néanmoins entre la défense et la sécurité.

La défense possède une organisation, celle de la sécurité reste à définir, et tout particulièrement la question du financement reste à régler.

Le budget annuel étatique de la défense représente environ quarante cinq milliards d'euros. En comparaison, le budget de la sécurité se situe entre cent et cent cinquante millions d'euros. Dès lors que l'on considère une fusion des

concepts, la question d'une augmentation des budgets de sécurité au détriment des budgets de défense peut être posée. En effet, plusieurs solutions de financement peuvent, d'ores et déjà, être exclues. Il ne peut reposer entièrement sur les opérateurs et ne peut également pas passer par la création d'une taxe ou d'un impôt dédié. Il semble, de fait, être lié aux budgets ministériels. Par conséquent, quels ministères, autre que celui de la Défense, pourrait participer ? Sur ce point, la ministre a affirmé qu'en aucun cas la sécurité entrerait en concurrence avec la défense sur le plan budgétaire. Cette imputation budgétaire n'inquiète pas les industriels qui sont déjà, pour la plupart, engagés sur les marchés de défense et sur les marchés de sécurité.

Les industriels doivent être force de proposition sur les solutions de sécurité.

Les institutionnels doivent encore adopter une démarche d'anticipation et de planification sur les questions de sécurité. Comme dans le domaine de la défense, les besoins de sécurité doivent être définis sur la base d'une analyse capacitaire. Une entité doit par la suite prendre la responsabilité de la définition des priorités. Selon cette méthodologie, les priorités pourront différer d'une nation à l'autre selon l'appréciation faite de la menace, les bénéfices escomptés des solutions et leurs coûts. Ainsi, Israël ayant fait le choix d'équiper chaque avion de ligne, ou la Commission Européenne, en l'inscrivant parmi ses thématiques, ont fait de la lutte contre les MANPADS une de leurs priorités. La France a, quant à elle, adopté une position différente, comparant le bénéfice attendu de ces équipements, leur coût et les conséquences tant psychologiques - sur les passagers - qu'économiques – avec la création d'une liste noire des compagnies. Aujourd'hui, l'arbitrage entre les priorités de sécurité fait l'objet d'un travail interministériel piloté par le SGDN. Demain, pourrait-on envisager la création d'un Conseil Européen des Sciences et des Technologies de Sécurité en charge de la définition des grandes lignes directrices ?

La coopération entre nations est facilitée dans les technologies de la sécurité, exception faite du domaine de l'interception. Celle-ci est même nécessaire pour supplanter les difficultés inhérentes au marché exposées précédemment ; développer des technologies répondant à des normes communes et interopérables. A l'exemple de la sécurité des frontières européennes, la réponse doit être envisagée à 25 voire davantage en incluant les pays limitrophes. En effet, les passeports biométriques devront être acceptés, en termes de contenu informatif, par chacun des pays qui devra être pourvu d'un équipement de lecture spécifique. Cette coopération européenne est quant à elle impérative pour s'opposer aux normes et standards américains. L'importance de ces deux éléments est reconnue tant au niveau des institutionnels que des industriels. Or, la France est totalement absente des instances de normalisation ! Un partenariat entre industriels et institutions réglementaires est là encore crucial.

Même si beaucoup reste à faire, il serait cependant erroné de parler d'absence d'initiatives nationales. Dans le domaine de la sûreté maritime, des réflexions ont été engagées, en particulier sur le réseau sémaphore et sur la surveillance côtière. Ces initiatives doivent être multipliées. Par ailleurs, dans certains secteurs de la sécurité, les industriels français et européens occupent les premières places.

Le marché de la sécurité va connaître une montée en puissance, seules des actions industrielles et institutionnelles convergentes permettront à la France de trouver une place de rang mondial.

Discours officiels ●
IEP Aix-en-Provence

AIX-EN-PROVENCE – Mardi 12 septembre 2006

Discours

de

Jean-Paul BECHAT
Président du Directoire de SAFRAN

Madame le ministre,

Madame le député-maire,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Messieurs les officiers généraux, Messieurs les présidents,

Mesdames, Messieurs,

Au nom du Groupe SAFRAN, je suis particulièrement heureux de saluer la 4ème Université d'été de la Défense, une manifestation qui inscrit désormais les questions de défense à l'agenda des grandes universités de la rentrée.

Avant toute chose, je souhaiterais m'adresser à vous, Madame le Ministre…

Au terme d'un cycle politique marqué par une remontée significative des crédits de défense notamment dans les équipements et les études amont, dans un contexte de croissance faible, jusqu'à ces derniers mois, et de contrainte budgétaire forte, je tenais à vous adresser, Madame le Ministre, tous nos remerciements pour la ténacité, la continuité et l'autorité avec laquelle vous avez conduit et mis en œuvre les orientations de la politique de Défense décidée par le Président de la République.

Lorsque le Président TEISSIER m'a sollicité au début de l'année pour contribuer à l'organisation de cette 4ème Université d'été de la Défense, j'ai accepté avec d'autant plus d'enthousiasme que j'avais pu observer l'intérêt grandissant manifesté lors des précédentes éditions.

Un succès fondé sur l'esprit d'ouverture, la qualité des échanges, le haut niveau des participants, et sur la pertinence des sujets traités. En choisissant le thème de la « transformation » et l'ouverture aux pays du Sud de la Méditerranée, l'édition 2006 est conforme à ces exigences et représente une nouvelle réussite.

Merci également au Président de la Commission de la Défense, M. TEISSIER, pour cette initiative et pour l'appui constant et éclairé que vous nous avez apporté avec l'ensemble de vos collègues parlementaires tout au long de cette législature.

Une mention spéciale au Général CUCHEet à l'armée de terre qui nous a permis d'exposer nos équipements, et en particulier de présenter ceux du futur.

Dans un environnement international très incertain marqué par la montée du terrorisme, les risques de prolifération et la persistance des tensions : régionales, interethniques, inter-religieuse, votre soutien, Madame le Ministre, nous a aidé à maintenir nos capacités technologiques et industrielles au meilleur rang et à conserver un niveau d'excellence dans les domaines phares pour que nos forces puissent s'adapter à ce contexte nouveau en s'équipant de moyens modernes et compétitifs répondant à l'émergence des nouveaux besoins opérationnels.

Après les coupes sévères dans les budgets de R&T au cours des années 1990, la loi de programmation militaire qui se termine a marqué la volonté de relever l'effort de recherche pour répondre à l'évolution de l'environnement stratégique, à l'émergence des nouveaux besoins opérationnels et à l'accélération du rythme des avancées technologiques.

Un relâchement dans cet effort ne manquerait pas d'avoir des conséquences sur les capacités de l'industrie à satisfaire les besoins de la défense et sur sa compétitivité.

Bien entendu, nous sommes conscients que cela nécessite de faire preuve d'une grande rigueur dans l'utilisation des crédits. Nombre de projets phare ont été identifiés, d'autres doivent l'être pour servir de catalyseurs et de stimulation aux ruptures et aux avancées technologiques.

Enfin, une politique proactive en faveur des technologies duales tenant compte de leurs atouts et de leurs limites, pourrait utilement prolonger ces efforts.

Dans ce domaine, propre à assurer une base technologique autonome et compétitive, le relais pourrait être pris au niveau européen sous la responsabilité de l'Agence Européenne de Défense.

Sachant que seulement 6 pays contribuent à hauteur de 93% à l'effort de Recherche et Technologie, l'Agence Européenne de Défense pourrait utilement élargir le champ des coopérations de Recherche et Technologies entre Etats sur la base d'une démarche capacitaire commune de façon à dégager un effort global et équitable.

Soucieux de progresser dans ce sens, les industriels sont prêts à participer à toutes les initiatives qui permettraient de construire de façon volontariste cette Europe de la recherche et de la Défense, à laquelle vous êtes attachés Madame le Ministre et vous M. le Président TEISSIER.

Nous pensons en particulier à l'établissement d'une cartographie de la BITD européenne afin d'identifier les centres de compétences, et à l'élaboration d'un Plan de Recherche Stratégique propre à déterminer les objectifs et les moyens pour les atteindre.

Fin août, mon attention a été attirée par un article qui évoquait « Un sombre diagnostic pour l'industrie européenne de défense ». Cet article prenait appui sur une note de veille publiée par le Conseil d'analyse stratégique, organisme qui a succédé au Plan et rattaché au 1er Ministre. L'auteur y tirait la sonnette

d'alarme redoutant le risque d'une disparition des capacités industrielles européennes, ou à tout le moins, la difficulté d'assurer l'émergence d'une capacité européenne d'autonomie industrielle compétitive.

Evidemment, le propos est inquiétant lorsqu'on considère les chiffres : 110 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 600 000 emplois en 2005.

Mais le pire n'est jamais sûr et nous pensons qu'il faut faire le pari du dynamisme et de la volonté. Nous avons tous les atouts, pour relever le défi de l'autonomie et de la compétitivité.

L'auteur suggère en effet de progresser dans deux domaines : les technologies à double usage et les collaborations en amont qui devraient être menées sous l'impulsion et dans le cadre de l'Agence Européenne de Défense.

Concernant les technologies duales, si je prends le cas du Groupe SAFRAN- ceci vaudrait également pour beaucoup d'autres collègues industriels- quatre exemples concrets pourraient être cités : les moteurs d'avions ; les matériaux composites à base carbone des missiles stratégiques, utilisés de façon industrielle dans le freinage aéronautique, et dont les innovations irriguent le M51, nouveau missile de la force de dissuasion nucléaire et deux équipements que vous avez pu voir au camp militaire de Carpiagne : FELIN, la tenue de combat du fantassin du futur et le SPERWER, drone tactique de surveillance qui équipe notre armée de Terre dont les technologies ont fait appel à celles développées dans le civil dans le secteur de communication à haut débit.

Durant ces quatre années, beaucoup de chemin a été parcouru. La prise de conscience de l'évolution des nouvelles menaces et d'un nouveau contexte stratégique a progressé dans des secteurs de plus en plus larges des opinions en Europe.

Le déroulement des conflits les plus récents a démontré l'exigence de technologies renouvelées, répondant à la demande de nos armées, en termes d'adaptation de nos produits, de service et de coût.

Cet effort technologique doit être intensifié et toujours mieux partagé, tant au niveau de la France qu'au niveau européen. Sans sous-estimer l'aiguillon que constitue la compétition, il est vital de renforcer et d'élargir la base industrielle et technologique de l'Europe. A cet égard, le nouveau livre blanc du Royaume-Uni, en s'écartant de la doctrine du « smart procurement », établit bien l'importance de cet objectif.

Par ailleurs, les conditions de la réussite de programmes, de plus en plus complexes, reposent sur des partenariats.

Pour notre part, notre expérience montre que dans de nombreux domaines les coopérations européennes sont possibles, qu'elles sont technologiquement, économiquement et commercialement nécessaires. De plus, elles sont une des réponses possibles à la question de la préférence européenne.

A travers ces quelques réflexions, j'espère vous avoir montré qu'il existait des voies raisonnables pour maintenir à l'avenir le haut niveau de nos industries et participer à la construction d'une Europe de la Défense forte, condition de son autonomie et de sa place dans le monde qui se dessine.

Discours

de
Guy TEISSIER
Député des Bouches-du-Rhône,
Président de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées

Madame le ministre,

Mesdames et Messieurs les parlementaires et chers collègues

Messieurs les officiers généraux,

Mesdames, Messieurs,

Pour la 4ème édition de l'Université d'été de la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, j'ai tenu à ce que le thème central de nos réflexions porte sur l'adaptation de notre défense aux nouvelles réalités géostratégiques du monde dans lequel nous vivons.

L'actualité la plus récente au Liban confirme qu'il y a bien une exigence d'être capable de faire face à toutes les situations avec les moyens les mieux adaptés.

Chacun a pu, au cours des ateliers tenus ce matin, exprimé sa vision des changements auxquels il faudrait procéder, les voies et les moyens de les conduire, qu'il s'agisse des systèmes d'hommes ou des systèmes d'armes. Vous me permettrez de vous faire part, à mon tour, de mes propres réflexions sur ce sujet qui va se trouver au cœur des choix qui devront être faits demain pour notre défense.

La nécessité de l'adaptation, ou de la transformation, pour reprendre la terminologie employée maintenant, est consubstantielle à la notion même de défense. Les armées ne combattent pas contre des fantômes, ou des fantasmes, mais contre un ennemi dont il faut saisir la réalité, les capacités à semer la mort et la désolation. Le changement est donc un processus permanent dans notre histoire militaire. Le conduire est un gage de succès, l'ignorer la cause de graves revers.

C'est en ce sens qu'il faut tirer toutes les conséquences des bouleversements stratégiques intervenus depuis un peu plus de 15 ans. A la menace conventionnelle d'invasion de l'Europe occidentale, dont nous étions l'ultime étape, se sont ajoutées des menaces plus diffuses. Terrorisme de masse, prolifération des armes de destruction massive, mise en danger de nos concitoyens et de nos intérêts partout dans le monde, émergence de crises régionales qui peuvent dégénérer : la liste est longue des risques qui pèsent sur la paix du monde.

Ces nouvelles menaces sont venues supplanter, mais non supprimer, les menaces intemporelles qui peuvent peser sur notre sol comme sur nos populations. C'est ce qui justifie, de manière fondamentale, la préservation de nos forces de dissuasion nucléaire. J'ai déjà eu l'occasion d'affirmer la nécessité de mener à leur terme les programmes de modernisation et de simulation des moyens de notre dissuasion. Dans les semaines et les mois qui viennent, j'attends, de tous les candidats à la magistrature suprême dans notre pays, qu'ils se prononcent clairement en faveur de ce choix.

Le concept de dissuasion exige aussi le complément de forces conventionnelles, basées sur les grands systèmes d'armes terrestres, maritimes et aériens tels que nous les connaissons. Nous ne pouvons l'oublier, ou l'omettre. C'est notre devoir envers les générations à venir à qui nous laisserons la Nation en héritage.

Pourtant, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer à de nombreuses reprises, toutes les conséquences de ces évolutions stratégiques n'ont pas été tirées. Je pense, notamment, à la nécessité de constituer une véritable Europe puissance, que l'adoption de nouvelles normes institutionnelles aurait permis. C'est ce qui fonde, également, ma conviction que les efforts en matière de défense doivent être à la fois renforcés, et mieux partagés au sein de l'Union Européenne. Si l'Europe n'est plus partagée par les idéologies, elle est encore loin d'être parvenue à une communauté de vues pour sa sécurité et sa défense.

Les modalités de conduite des opérations dans lesquelles nos forces sont engagées se trouvent profondément changées par les nouvelles missions, les plus fréquentes, dites « de basse intensité ». Nos armées interviennent ainsi souvent au sein de coalitions, institutionnelles ou de circonstances. Pour y tenir notre place, sinon pour les diriger comme nation-cadre, il nous faut disposer des hommes et des moyens interopérables.

La gestion des crises, de leur phase initiale de recours à la force jusqu'à la stabilisation par la reconstruction, ne s'accommode plus guère de victimes aujourd'hui, notamment par les effets collatéraux des armes. Il faut donc des moyens précis, efficaces dans la destruction d'objectifs ponctuels comme dans la protection des combattants. Les incertitudes qui entourent la réalité de la situation internationale ont conduit, par ailleurs, au développement des forces spéciales orientées principalement vers la recherche du renseignement. Son recueil comme sa transmission connaissent et connaîtront des progrès considérables, vers plus d'efficacité, en bénéficiant à plein des avancées technologiques.

Enfin, dans l'analyse de la nécessité de l'adaptation de notre outil de défense, il me paraît essentiel de considérer que la recherche de la supériorité absolue de la force dans le combat contre les menaces nouvelles ne peut conduire qu'à « l'impuissance de la puissance ». Dans toutes les interventions récentes, il faut en effet constater que tout affichage de la puissance génère presque automatiquement une résistance à cette puissance qui vient compromettre le résultat escompté de l'action militaire. Il faut donc, de la part des militaires dans l'action, des capacités de compréhension des populations, d'écoute et de dialogue, seules à même d'apaiser les tensions.

Ignorer **les changements déjà intervenus** serait aussi grave que de méconnaître les nouvelles situations de danger. La transformation la plus marquante, et la plus profonde, a porté sur notre système d'hommes avec la professionnalisation complète de nos armées. Décidée en 1996 par le président de la République, elle a eu exactement pour objectif de s'adapter aux nouvelles missions de nos forces, ce que l'évolution des crises internationales a largement confirmé depuis.

Sur le plan opérationnel, la qualité des forces françaises engagées partout dans le monde est unanimement reconnue, voire enviée. C'est le fruit d'une exigence d'instruction et d'entraînement qui ne doit jamais se relâcher. Les situations dans lesquelles sont engagés nos militaires, résultant souvent de tensions ethniques ou religieuses, exigent de leur part des compétences nouvelles qu'il faut acquérir dès les grades les plus modestes.

Les qualités humaines du combattant trouvent aussi largement à s'exprimer dans les forces spéciales, composante des armées qui connaît une importance nouvelle dans les crises contemporaines. Peu de pays ont la capacité de les développer et nous les connaissons tous. Là aussi, à côté des moyens de la technologie la plus élaborée, les qualités humaines sont décisives. Notre expérience, et peut-être un certain génie national, nous permet d'y exceller.

L'adaptation des équipements n'apparaît pas moins complexe que celle des systèmes d'hommes. A nos propres contraintes nationales, s'ajoutent des exigences extérieures dues à notre appartenance à différents cercles d'alliances et au développement multinational de nos entreprises.

Je n'insisterai pas sur la nécessité de poursuivre le développement et la production de nos grands programmes, tout en sachant répondre aux exigences des nouvelles formes d'engagement. La solution réside dans la fixation d'un juste point d'équilibre entre les uns et les autres. L'envoi de chars Leclerc, de canons automoteurs AUF1 et de véhicules blindés chenillés au Liban fait pièce à l'argument d'inutilité de la poursuite de programmes d'armements conventionnels lourds régulièrement évoqués ici ou là.

Dans le développement d'une politique industrielle de défense cohérente, une première contrainte extérieure réside dans la nécessité de développer les coopérations industrielles entre pays européens. Une des conditions essentielles du succès de la démarche tient, en effet, à l'expression de besoins identiques au même moment. Il faut donc que les différents partenaires partagent les mêmes principes en matière de politique de défense, ce qui est loin d'être garanti entre tous les partenaires. Un fort accent mis sur la recherche et la poursuite des restructurations pour constituer des groupes européens de taille mondiale sont les atouts majeurs de la souveraineté et de l'indépendance. Ils sont partie intégrante d'une politique industrielle ayant un fort caractère dual, sur laquelle chacun des candidats à l'élection présidentielle devra se prononcer.

Une contrainte forte dans l'adaptation des équipements militaires a été fixée par les orientations prises par l'OTAN lors du sommet de Prague en 2002. Elles suscitent bien des interrogations tout en risquant de nous entraîner dans une agitation perpétuelle, en étant constamment à la recherche de quelque chose de nouveau. La quête permanente d'innovation constitue en effet l'un

des piliers de l'action du Commandement Allié pour la transformation, ACT pour reprendre l'acronyme en anglais.

Faut-il, ainsi, s'en remettre totalement à une approche purement capacitaire des besoins opérationnels, ***« et non plus à la vieille méthodologie basée sur la menace ou les scénarios »*** pour citer les documents officiels ? Même en raisonnant au niveau de l'ensemble des pays de l'Alliance, l'ambition de vouloir disposer de tous les moyens possibles afin de pouvoir faire face à toutes les situations ne peut conduire qu'à un « toujours plus » inaccessible, insatisfaisant, et peut-être inefficace.

Peut-on, je cite encore, ***« consentir des investissements pour obtenir un résultat souvent difficile à mesurer et dont le succès n'est pas garanti »*** ? Seul un pays aux ressources financières quasiment inépuisables peut se permettre une telle démarche, qui confine au gaspillage.

Il faut, en revanche, soutenir l'accent mis sur l'importance de la recherche et du développement, atout décisif de l'évolution de nos systèmes d'armes vers plus d'efficacité. La seule nuance à apporter tient au fait que plus les équipements sont sophistiqués, plus leur exportation devient difficile face à une concurrence plus rustique.

De même, l'interarmisation et l'interopérabilité des forces sont des évolutions aujourd'hui irréversibles. Elles sont des facteurs multiplicateurs d'efficacité indiscutables. Mais il ne faut pas se cacher qu'elles sont encore loin d'être totalement achevées et que de nombreux obstacles culturels sont encore à surmonter sur cette voie, au sein de l'OTAN comme au sein de l'UE.

Capacités respectives, partage des missions et des responsabilités de nations-cadres, constituent autant d'enjeux dans les relations entre l'OTAN et l'Union Européenne. Nombre de pays appartenant aux deux organisations, la recherche de la complémentarité, et non pas de la rivalité ou de la domination, est une évidence. Pourtant, d'aucuns s'accommodent d'une relation dominant/dominé qui constituent un frein puissant à l'émergence d'un multilatéralisme nécessaire pour faire face à toutes les crises. Les Etats-Unis semblent aujourd'hui le comprendre, réalisant dans le même temps qu'il vaut mieux que ce soit un allié qui prenne une partie du fardeau à sa charge.

Que comptent faire les candidats à l'élection présidentielle, et notamment ceux qui ont appelé à voter non au referendum du 29 mai 2005, pour faire construire cette Europe-puissance, différente mais proche des Etats-Unis, sans leur être soumise ?

Pour préserver note système d'hommes déjà largement transformé, comme pour poursuivre l'adaptation de nos systèmes d'armes, **les ressources financières consacrées à la défense** doivent répondre à nos ambitions, et donc demeurer au moins ce qu'elles sont aujourd'hui.

Je tiens à redire encore le caractère tout à fait unique du respect scrupuleux des crédits annuels prévus dans la loi de programmation militaire 2003-2008. C'est vrai pour les quatre premières annuités ; ce le sera pour la 5ème, celle de l'année 2007. Pourtant, l'effort entrepris depuis plus de quatre années ne répond qu'à ce qui était annoncé dès l'automne 2002 au moment du débat budgétaire : un rattrapage. Cela, parce que le relâchement constaté entre 1997 et 2002 avait eu des conséquences extrêmement dommageables sur nos

capacités opérationnelles, en retard de livraisons d'équipements neufs comme en chute de la disponibilité opérationnelle des matériels.

Il faut bannir toute perspective de réduction des crédits au-delà de 2007. Je veux aussi rappeler que l'effort entrepris depuis 2002, notamment pour les crédits d'équipements, permet tout juste de revenir en 2006, en euros courants, au niveau de 1993, soit 15,7 milliards d'euros.

Il me paraît donc pour le moins souhaitable, et nécessaire, de se fixer un objectif de 2 à 2,2 % pour les crédits consacrés à notre défense. La nécessité de participer à la crise actuelle au Liban nous rappelle qu'il s'agit d'une prévoyance dont nous sommes, nous responsables politiques, redevable à la Nation.

Serait-il acceptable, pour notre pays, de rejoindre la cohorte des insouciants, qui s'en remettent à d'autres pour leur sécurité et la préservation de la paix ? Serait-il tolérable de négliger, aussi, les graves conséquences économiques et sociales qu'aurait le retour du budget de notre défense à la situation de variable d'ajustement ?

Il me paraît tout aussi indispensable, au-delà du seul aspect comptable, de procéder à un réexamen profond de notre politique défense à moyen terme.

A partir de l'analyse des menaces, nouvelles et anciennes, et des scénarios pour y faire face, il faudra procéder à un examen critique des moyens dont nous devrons disposer. Alors seulement pourront être déterminées les ressources financières nécessaires. Celles-ci dépasseront certainement les capacités de financement. Les lacunes à combler en transport stratégique ou en aéromobilité, A400M ou NH90 par exemple, ou en systèmes de drones, ne laisseront probablement que peu de marge pour les domaines de la transformation que nous avons évoqués.

Par itérations successives, il faudra ajuster besoin et capacité de financement, trouver un juste équilibre entre transformation des moyens et préservation des moyens classiques, achever les actions en cours et ouvrir de nouvelles voies.

Pour y parvenir, je renouvelle ma proposition d'élaboration d'un nouveau Livre Blanc dès les échéances électorales passées. Ainsi, l'ensemble des déterminants de notre défense, et ils sont nombreux et parfois contradictoires, pourront être réexaminés à la lumière de la situation actuelle. Je souhaiterai aussi, qu'à l'avenir, cette analyse soit renouvelée plus fréquemment que par le passé afin que soient réactualisés systématiquement les critères pris en compte.

Si j'en appelle aujourd'hui à toutes celles et à tous ceux qui pourraient être demain chef de nos armées, c'est parce que les choix qu'ils proposeront sur les capacités humaines et matérielles dont serait dotée demain notre défense, fixeront directement la place que la France pourra tenir sur la scène internationale. C'est l'attente du monde de la défense, c'est l'enjeu pour nos militaires d'avoir les moyens et la fierté de continuer à servir.

Discours

de
Michèle ALLIOT-MARIE
Ministre de la Défense

Monsieur le Président de Commission,

Madame le maire le Maire,

Monsieur le préfet,

Messieurs les chefs d'état-major,

Mesdames, Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs,

Ces 4e universités d'été de la Défense à Aix-en-Provence sont une nouvelle fois l'occasion de rassembler nombre de spécialistes nationaux et internationaux de la défense dans le commun souci de penser la politique de défense dès aujourd'hui pour mieux assurer nos missions de demain. C'est de cette politique de défense dont je veux vous parler.

Il y a quatre ans, notre défense se caractérisait par :

- un état vétuste des matériels ayant le double effet de limiter nos capacités opérationnelles et d'affecter sensiblement le moral de nos militaires
- une politique européenne de sécurité et de défense essentiellement incantatoire
- une industrie de l'armement paralysée par le manque de moyens d'anticipation et le report perpétuel de restructurations nécessaires.

Imaginons un instant cette défense d'hier dans le monde d'aujourd'hui. Une certitude existe. Nous ne pourrions être présents simultanément sur les théâtres d'OPEX, au Liban, en Afghanistan, au Kosovo, en Afrique, encore moins y assurer nos missions de commandement. Peut-être n'aurions-nous pas même pu entraîner les autres pays européens dans cet effort.

Nous ne serions pas audibles lorsque nous voulons promouvoir une politique européenne de défense ou défendre une vision multipolaire et équilibrée du Monde. Tout le monde n'a pas forcément conscience non plus que nous serions moins compétitifs industriellement.

Pour demain, le contexte géostratégique reste fluctuant. Pour autant nous pouvons être certains qu'il restera marqué :

- par la persistance d'une menace terroriste permanente et multiforme ;
- par la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs dans les régions les plus sensibles ;
- par le développement de nombreux foyers de crise, en Iraq, au Proche-Orient, en Afrique, dans les Balkans, le Caucase, l'Afghanistan...
- par l'accroissement de tensions planétaires liées à la pression sur les matières premières.

Le développement du monde implique de plus en plus de besoins. Cette réalité peut créer des crises. Cette réalité de demain, telle que nous pouvons la percevoir aujourd'hui, implique que, dès maintenant, nous essayions de trouver des réponses adaptées aux menaces, mais aussi à l'ambition que nous avons pour notre pays de peser sur les équilibres du monde, de remplir ses obligations de Membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, de remplir ses responsabilités au regard de son histoire et au regard de ce qu'un certain nombre de pays et de peuples dans le monde attendent de nous.

C'est à cela que nous devons répondre. C'est à cela que j'entends répondre personnellement car, comme vous, j'aime mon pays et je veux qu'il soit capable de protéger ses ressortissants et ses intérêts, mais aussi de jouer le rôle qui lui revient : une France crédible et visible à l'International, capable d'agir sur tous les terrains, capable de montrer qu'elle peut assumer ses choix et que sa voix compte dans le monde.

La diplomatie n'a de forces que de la capacité des militaires à faire respecter les valeurs et les principes de la France. C'est cette vision qui nous conduit tous, depuis quatre ans, sous l'impulsion du Président de la République et avec son aide, de nombreuses fois renouvelée face aux obstacles y compris budgétaires.

Avec vous, j'ai consacré mes efforts au renforcement de notre dispositif de défense mais aussi à préparer l'avenir. Nous avons besoin de donner à nos professionnels les moyens d'accomplir leurs missions. Je ne reviens pas sur nos premières réflexions et sur les programmes en crise il y a quatre ans tels que celui de l'A400M ou celui du Tigre. Je ne reviens pas sur les programmes en crise par notre faute, comme le DPCI, dont on ne parle plus aujourd'hui. Il était très important de redonner confiance aux ingénieurs, aux industriels et aux militaires en donnant de la visibilité grâce à une loi de programmation militaire claire et applicable.

Le programme A400M constitue aujourd'hui l'avenir de la flotte d'avions de transport dans sept pays. Le programme des frégates multi missions, lancé avec les Italiens en 2005, représente le plus gros programme européen jamais lancé en la matière. Syracuse III et Hélios II, lancés il y a une semaine en Guyane, à Kourou, témoignent du véritable saut technologique accompli en dotant notre pays de moyens à la pointe du progrès, nous permettant une autonomie à la fois dans le domaine de l'information et dans celui de la communication. Les programmes M51 et Barracuda nous permettent de dire

que la dissuasion n'est pas simplement un mot : face à la réalité de la menace mondiale, la France est bien capable d'assumer ses responsabilités. Tout ceci était indispensable pour témoigner de notre reconnaissance aux militaires et de notre souhait de leur donner les moyens d'accomplir leurs missions. Les moyens matériels ne suffisent pas.

Des améliorations étaient également nécessaires dans l'organisation du Ministère : un certain nombre de complexité empêchaient de déterminer clairement où se situaient les responsabilités. Certains errements de programmes, dans toutes les Armées, étaient dus au flou régnant sur le travail des uns et des autres. La meilleure coordination des rapports entre les états-majors et la DGA permet aujourd'hui d'avancer plus rapidement et plus sûrement sur les programmes. De la même façon, la réforme de l'état-major des Armées permet également une clarification des responsabilités et l'essor de l'interarmisation, dont le terrain nous a appris la nécessité.

Toutes ces réformes s'inscrivent dans la durée. Deux importantes réformes de structure sont aujourd'hui en cours : l'interarmisation de l'exploitation des réseaux et des systèmes d'information et la création de la Direction Générale des Systèmes d'Information et de Communication, qui nous garantira désormais la cohérence des systèmes d'information du Ministère. L'effort d'interarmisation s'est poursuivi avec la globalisation de l'approvisionnement en vivres des Armées en Métropole, assuré par l'Economat des Armées.

L'effort de mutualisation des capacités s'est poursuivi au niveau européen. Comme nous l'avons dit en atelier, il faut, de plus en plus, travailler à l'échelle européenne. L'arrangement réalisé entre la France et la Belgique sur la formation des pilotes est bon exemple de cette mutualisation que nous continuerons à développer au cours des prochaines années. Cela permet aussi de réaliser des économies. Nous continuerons à développer cette modernisation d'un certain nombre de nos modes de financements.

La Défense vit dans un monde en mouvement, dans lequel nous devons utiliser toutes les possibilités techniques et administratives qui nous sont offertes pour toujours améliorer nos performances opérationnelles, administratives et budgétaires.

Des modes de financements ont été étudiés et mis en place pour répondre mieux aux besoins opérationnels ou fonctionnels des Armées. Cette optimisation financière nous donne, notamment grâce à la LOLF, des retours : nous pourrons consacrer l'argent ainsi économisé à d'autres domaines. Les mécanismes de paiements à la performance sont beaucoup plus incitatifs que les mécanismes traditionnels. Chacun est concerné et participe à cette amélioration de la performance du Ministère. Je voudrais souligner, notamment vis-à-vis de certains Ministères que je ne nommerai pas, que le Ministère de la Défense est aujourd'hui le fer de lance de la réforme de l'Etat, guidé par le souci de la performance, c'est-à-dire de la meilleure réponse possible aux missions qui nous sont confiées.

Je voudrais insister sur le statut général des militaires. Nous pourrons avoir le meilleur budget et les meilleurs matériels possibles, la vraie performance du Ministère repose sur les hommes et les femmes. Nous avons besoin de professionnels de très haut niveau, motivés et bien inscrits dans notre société.

Le statut général des militaires datait d'avant la professionnalisation des Armées. Il me paraissait important, pour préparer l'avenir, de l'adapter à la réalité d'aujourd'hui et des prochaines années.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de ce statut, que certains trouveront plus libéral, mais qui offre surtout une meilleure protection aux militaires en opérations. Compte tenu de la judiciarisation de l'ensemble de nos champs d'activités, il fallait aussi protéger les militaires contre la crainte qui les retenait de mener totalement leurs missions. De même, le Haut comité d'évaluation de la condition militaire permettra de créer une transparence sur la condition militaire et de proposer éventuellement des améliorations.

Dans un monde mouvant, il faut toujours savoir s'adapter. Ces efforts en matière de conditions budgétaires, matérielles et humaines nous permettent aujourd'hui de déployer en Opex 15 000 hommes et femmes possédant des matériels modernes et allant sur tous les théâtres d'opération où s'investit la France.

Dans le même temps, notre industrie de défense a retrouvé son dynamisme et sa visibilité. Cela est vrai pour les sociétés qui dépendent très largement de la Défense, telles que GIAP ou DCN, mais aussi pour l'ensemble des entreprises qui participent à la défense. Quand on ne sait pas ce que seront les commandes l'année suivante, il est difficile d'effectuer des recherches ou de s'investir totalement dans l'avenir.

L'un des atouts de la loi de programmation militaire et de son respect, au-delà de son contenu, est la lisibilité qu'elle donne aux entreprises. Le lancement de démonstrateurs, par la restructuration de l'industrie qu'il permet et par le maintien des compétences dans un certain nombre de domaines, permet d'investir la Défense dans un contexte de développement technologique européen.

J'en veux pour preuve le programme nEURon qui développe nos capacités technologiques dans le domaine des avions de combat. Dassault a inscrit ce programme dans une dimension européenne par l'intégration de cinq partenaires européens. Nous sommes par là même en train de nous préparer à la cinquième génération d'avions de combat, qui occupera notre entreprise pendant vingt ans.

Je souhaite que tout ceci continue. Notre dynamisme général à l'exportation est en train de revenir : de ce point de vue, 2006 devrait être une excellente année.

Je vous ai présenté les bases du redressement de la Défense et de son déploiement pour les prochaines années, telles que nous les avons, ensemble, envisagées et mises en œuvre. Ces bases sont aujourd'hui autant de promesses pour l'avenir.

En effet, au-delà des effets immédiatement visibles, il était très important de donner un socle pour le développement de la Défense de demain : on ne bâtit pas sur du vide. C'est dès aujourd'hui que nous devons donner les lignes de ce qui sera réalisé demain. Dans ces lignes, j'ai inscrit mes priorités.

Ma première priorité est l'espace. Je considère que, demain, aucun Etat ne sera considéré comme une puissance s'il n'est pas spatial. Notre économie de décision, de renseignements et de communication dépend de cette capacité.

Je souhaite que l'espace soit l'une des priorités de la prochaine loi de programmation militaire.

Ma deuxième priorité est la recherche. Nous serons confrontés, sur le plan industriel mais également opérationnel, à des pays qui développent eux-mêmes leurs recherches. Nous devons maintenir une avance technologique. Cette avance dépend de la recherche. Pour l'ensemble du pays, la Défense se trouve au cœur de la politique de recherche, de technologie et de développement du gouvernement. Nous finançons presque 10 % de la dépense nationale de R&D. Nos recherches ont des retombées directes sur les recherches et le développement civils. C'est la raison pour laquelle, de 400 millions d'euros en début de loi de programmation militaire, les crédits de R&D atteindront 700 millions d'euros en 2008.

Il est, dans le même temps, indispensable que la Défense s'ouvre à la recherche duale comme elle le fait depuis trois ans. Nous participons aujourd'hui à l'Agence de l'innovation industrielle, à l'Agence nationale de recherche et au Pôle de compétitivité : nous en sommes souvent les moteurs. La création d'une mission de haut niveau permet d'assurer l'interface entre Défense et recherche académique, dans des locaux universitaires. Toutes ces avancées placent aujourd'hui la Défense à l'avant-garde des projets technologiques.

Dans le contexte mouvant que j'évoquais tout à l'heure, il reste du travail, notamment pour pouvoir disposer d'une Défense toujours plus efficace et répondant aux défis à venir. De ce point de vue, j'ai été heureuse de constater ici, comme je le constate dans les Commissions de la Défense de l'Assemblée nationale et du Sénat, qu'un consensus se met en place. Les Armées modernes sont plus équipées et plus efficaces. Il ne faut certes pas rêver à des inflexions massives en matière d'équipement, mais il faut que nous inscrivions la politique de Défense dans une politique globale exigeant continuité et cohérence.

Ce serait une erreur grave, pour la Défense, pour l'industrie française et pour l'économie française, que de penser pouvoir réaliser des économies majeures sur des grands programmes aujourd'hui en cours. La Défense s'inscrit dans une vision du progrès continu : si nous voulons que chaque effort porte ses fruits, si nous voulons faire évoluer la Défense dans le sens d'une protection toujours plus grande, nous devons continuer. Nous devrons certes faire des arbitrages et nous interroger sur le rapport entre l'efficacité globale et la maîtrise des coûts de fonctionnement.

Le soutien est un des éléments qui devront sans doute être davantage pris en compte dans les années à venir. Je suis persuadée que nous pouvons y arriver. L'expérience de ces dernières années, à travers une société comme DCN, nous montre que nous en sommes capables. Depuis quatre ans, toutes nos réalisations s'inscrivent dans un progrès continu et dans une vision intégrant les nécessités de l'Europe. Les efforts menés en France nous ont permis de faire passer l'Europe de la Défense de l'incantatoire à la réalité. J'en veux pour preuve les réalisations bien réelles que sont les groupements Tactiques 1 500, l'Agence européenne de Défense, la Force de Gendarmerie européenne.

Ces réalités donnent corps à la Défense européenne, mais il ne faut pas se contenter de ces résultats mais se tourner vers l'avenir en s'appuyant sur ceux-ci. Etant à l'origine de ces réalisations majeures qui nous permettront de répondre, dans une perspective résolument européenne, aux défis du vingt-et-unième siècle, la France a retrouvé dans ce domaine son rôle de leader naturel de l'Europe sur le plan militaire, mais aussi sur le plan diplomatique. Elle a repris la place qu'elle n'aurait jamais dû perdre. Les résultats de cette politique se voient déjà dans notre capacité à être sur tous les fronts, à entraîner et stimuler, à proposer des solutions, à être à l'origine d'initiatives majeures.

Le dialogue euro-méditerranéen lancé en 2004 avec les cinq pays du Maghreb renforce la coopération de défense et de sécurité entre les deux rives de la Méditerranée occidentale, l'un des lieux les plus fragiles dans années à venir compte tenu des effets des crises africaines et des tensions sur les ressources pétrolières. Nous travaillons à un modèle similaire avec les pays du Golfe. C'est ainsi que nous pourrons prendre en compte les grands risques de crise dans les vingt ou trente années à venir.

Notre capacité à entraîner nos partenaires a été mise en lumière à l'occasion du renforcement de la FINUL. Seul un outil de défense pointu, organisé et efficace pouvait nous permettre d'assumer cette action et le rôle de la France. Nous avons incontestablement retrouvé une réelle influence politique au sein de l'Europe, mais aussi de l'OTAN et de l'ONU. Certains diront peut-être que nous en avons trop fait ou pas assez fait : cela fait partie des règles du jeu politique.

Je souhaite vous dire, tout simplement, qu'ensemble, nous avons bien travaillé. Je veux que nos efforts d'hier et d'aujourd'hui continuent de porter leurs fruits. Chacun doit être conscient que rien n'est jamais acquis, ni dans la paix, ni dans la stabilité du monde, ni dans notre protection. C'est pourquoi nous devons sans relâche poursuivre notre effort. Il sera irresponsable, à l'égard de nos concitoyens et de notre histoire, de s'arrêter. Je vous assure que j'y veillerai toujours personnellement, où que je sois. La France doit continuer à aller de l'avant, car c'est la condition pour que progresse aussi la paix.

Je vous remercie.

Séance plénière ●
IEP Aix-en-Provence

Mot d'accueil

de
Christian DUVAL
Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les parlementaires

Mesdames, Messieurs,

De nombreuses thèses et de nombreux mémoires de DEA et de master sont soutenus à l'IEP, soit sous la direction du Professeur MARTEL, soit sous celle du Professeur Jauffret que je tiens à saluer ici, notre enseignant d'histoire militaire, agrégé d'histoire, qui a enseigné au Lycée de la Flèche et à Saint-Cyr. André MARTEL et Jean-Charles JAUFFRET ont fondé, à Aix-en-Provence, une école historique dans le domaine de l'histoire militaire. La tradition s'est perpétuée : nous accueillons beaucoup de militaires. Le Chef d'escadron de la Gendarmerie mobile, Frédéric MEDARD, a soutenu ici une thèse sur la Guerre d'Algérie et a reçu, des mains de Madame le Ministre, le prix du Ministère de la Défense.

Ce master d'histoire militaire s'est ouvert sur l'interdisciplinarité. Il est devenu un master de recherche intitulé « Histoire militaire, défense et politiques de sécurité ». Nous demandons en ce moment même l'habilitation au CNRS.

Nous explorons bien évidemment le passé, avec l'histoire militaire, mais essayons également de développer des études sur l'économie de la défense, les questions liées à l'arme nucléaire et sur tous les sujets relatifs à la géopolitique et à la géostratégie.

En étudiant l'homme confronté à l'institution militaire en temps de paix comme en temps de guerre, la formation assurée par l'IEP prépare à tous les métiers de la défense et de la sécurité. L'IEP est très heureux de rappeler qu'il prépare à tous les concours Bac+5 pouvant déboucher sur des métiers liés à l'institution militaire. Nous préparons bien évidemment l'entrée à l'ESM de Saint-Cyr : nous avons eu cette année trois admissibles et deux admis.

Nous développons également des préparations au concours de l'Ecole de Gendarmerie de Melun, avec un succès réel. Nous développons, grâce à une convention passée avec les commissariats, une préparation aux écoles du commissariat, avec une formation très pointue pour quelques juristes et quelques politologues triés sur le volet. Nous avons chaque année entre six et neuf admis pour les commissariats aux trois Armées : c'est une performance qu'il faut souligner. Il est vrai que l'aide que nous apportent les

commissariats nous est fort utile. Nos formations sur l'enseignement géostratégique, sur l'histoire militaire et sur d'autres domaines sont ouvertes à tous les étudiants. Nous avons donc un certain nombre de collaborations avec l'ensemble du monde lié à la Défense.

J'insiste sur le regard intellectuel et pratique que l'IEP veut porter à tous les problèmes de défense. Je conclus cette rapide intervention en vous assurant que l'IEP était vraiment très heureux de vous accueillir. Je vous remercie d'être présents.

Communication

de
Tanneguy LARZUL
Directeur général de l'enseignement et de la recherche à l'ESM de Saint Cyr

Je souhaite saisir l'occasion de vous présenter un projet, important pour nous, de création d'une nouvelle revue : *Les Annales de droit et d'économie de la défense*. Comme son nom l'indique, cette revue se donne pour objet l'étude de l'ensemble des questions économiques et juridiques relatives à la défense. L'architecture générale, la périodicité et le format de cette revue sont présentés dans la petite notice de présentation qui vous a été remise. Je n'y reviens pas mais j'insiste sur l'importance du formulaire d'abonnement qui figure au verso de ce document.

Il me paraît essentiel d'expliquer le pourquoi de cette revue. Pour un universitaire, la naissance d'une revue est toujours un événement singulier. Cette revue, dont la vocation est indiscutablement scientifique, puisqu'elle doit contribuer à la fabrication d'un savoir, n'est pas uniquement une affaire universitaire.

Le projet est ambitieux sur le plan scientifique. Si les revues de qualité qui, au fil de leurs pages, abordent aujourd'hui certains aspects des questions économiques ou juridiques de défense, sont nombreuses, aucune ne se donne à ce jour ce seul objet. *Les Annales de droit et d'économie de la défense* entendent donc investir un champ pluridisciplinaire sinon délaissé, du moins dispersé. Le champ d'étude de la revue est celui du droit dans toutes ses dimensions : constitutionnel, international, administratif, financier, commercial et pénal. L'économie est actuellement étudiée dans toutes ses facettes. L'interaction entre ceux deux formes d'analyse, essentielles pour les acteurs de la défense, est importante. Sans rien céder du point de vue de la rigueur scientifique, la revue constitue un projet original du point de vue de la méthode qu'elle entend poursuivre. Le droit et l'économie, y compris de la défense, sont trop sérieux pour être laissés aux seuls universitaires. La méthode des *Annales* est d'inviter à la réflexion et au débat les universitaires et les institutions qui ont choisi de collaborer à ce projet, telles que la Faculté de droit et de sciences politiques de l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille, les Ecoles Militaires de Saint-Cyr Coëtquidan et leurs centres de recherche respectifs qui, il y a quelques années, sous l'impulsion du Général CUCHE, ont choisi de s'ouvrir massivement à l'enseignement supérieur et au monde de la recherche. Tout cela se fait avec le concours de la Fondation Saint-Cyr, en cours de constitution. Au-delà de l'université et de la recherche *stricto sensu*, la revue a vocation à rassembler l'ensemble des acteurs de la défense : les militaires, les responsables politiques, l'administration et les industriels. Notre objectif est simple : avoir un niveau compris de tous. Nos règles le sont également : la clarté, le pluralisme et un niveau scientifique irréprochable.

Nous sommes convaincus que l'affrontement des idées permet le progrès de la connaissance et crée des espaces nouveaux de liberté. Puisse cette revue, pour sa part, y contribuer.

Merci de votre écoute aujourd'hui et, peut-être, demain, de votre adhésion. Merci au Président Teissier sans lequel ce projet n'aurait pas vu le jour. Je vous donne rendez-vous l'année prochaine pour la prochaine université et la première livraison de notre revue.

Guy TEISSIER - Je vous remercie. Nous avons pris date. Je vous propose d'entrer réellement dans le débat qui nous préoccupe avec nos invités du Maghreb.

Séance plénière

Animée par
François GOUYETTE
Ambassadeur de France chargé du processus euroméditerranée
et
Alexis BAUTZMANN
Directeur de la rédaction de la revue Enjeux Méditerranée

« Vers une sécurité partagée en Méditerranée »

Autour de cinq grands témoins :

Reguieg BENTABET, Président de la Commission des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Emigration à l'Assemblée Populaire Nationale - Algérie

Ali BERCHICHE, Vice-président de la Commission de la Défense nationale du Conseil de la Nation - Algérie

Abdellatif STAMBOULI, Président de la Commission de la Défense nationale et des Affaires étrangères de la Chambre des Conseillers - Maroc

Khadija BELAFTOUH-MEKOUAR, Présidente de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense nationale et des Affaires islamiques de la Chambre des Représentants - Maroc

Salah TABARKI, Président de la Commission des Affaires politiques et des Relations extérieures de la Chambre des Députés - Tunisie

François GOUYETTE - Merci Monsieur le Président. La présence à cette Université d'été d'éminents représentants des trois pays du Maghreb central (Maroc, Algérie et Tunisie) atteste de l'intérêt que portent nos partenaires du sud de la Méditerranée aux différentes initiatives de coopération euro-méditerranéenne, qu'il s'agisse du partenariat de Barcelone lancé en 1995 ou de l'initiative 5+5 limitée à la Méditerranée occidentale, qui se décline dans différents domaines d'intérêts communs dont celui de la Défense.

Votre présence atteste de cette volonté de partage, d'échange et de dialogue sur la sécurité en Méditerranée. Cette problématique est au cœur du processus euro-méditerranéen lancé en 1995 à l'initiative de la France et de l'Espagne. Il s'intitule peut-être à tort « Processus de Barcelone » car les Espagnols ont eu la chance de voir se tenir la réunion des Ministres des Affaires Etrangères qui a porté sur les bases de ce processus, mais c'est en réalité à Marseille que l'essentiel avait été lancé au mois de juin 1995. Nous avions souhaité que la charte de stabilité, de paix et de sécurité, l'un des objectifs prioritaires du Processus, puisse être conclue en 2000 à Marseille. Cet objectif n'a malheureusement pas pu se réaliser car la situation au Proche-Orient, avec l'affaire de Cana entre Israël et le Liban, a pesé sur le Processus.

Je me limiterai pour l'essentiel au volet Politique et Sécurité, car il s'agit d'un processus global dans la conception française du partenariat euro-méditerranéen qui regroupe vingt-cinq pays de l'Union européenne et dix pays du sud de la Méditerranée. Le temps nous est compté et la problématique de ce débat est la Sécurité. Nous avons enregistré quelques progrès, ce qui nous permet de relativiser le bilan parfois dressé dans les médias, pointant les dysfonctionnements et les insuffisances du processus euro-méditerranéen. Le verre est, pour moi, à moitié plein et non à moitié vide. Des progrès ont été réalisés en matière de dialogue sur la lutte contre le terrorisme, avec la tenue régulière de réunions d'experts. Lorsque nous avons lancé ce processus dans les années 90, il était difficilement imaginable que des experts des trente-cinq pays méditerranéens, notamment d'Israël et des pays arabes, puissent se réunir. Nous avons enregistré des avancées concrètes en matière de dialogue sur la PESD. Ce thème important a dominé les travaux de l'Université d'été de la Commission de la Défense nationale. Nous souhaitons informer nos partenaires européens et méditerranéens de ces progrès et les associer à un certain nombre d'initiatives. De ce point de vue, nous nous réjouissons que deux des pays partenaires aient participé à des opérations de l'Union européenne sur des théâtres extérieurs comme la Bosnie dans le cadre de l'opération Althéa, l'opération de police civile en Turquie ou en Afrique.

Je ne souhaite pas monopoliser la parole et je souhaite lancer le débat avec nos amis du Maghreb, pour qu'ils puissent nous faire part de leurs points de vue. Nous entendons souvent, venant des pays du sud, des critiques sur les insuffisances de Barcelone, y compris sur la PESD.

Reguieg BENTABET - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, Mesdames et Messieurs les participants, je voudrais tout d'abord remercier Guy TEISSIER de m'avoir invité à prendre part aux activités de la quatrième session de l'Université d'été. Je vous exprime également toute ma gratitude et ma reconnaissance pour votre hospitalité. A cet égard, je réaffirme le soutien de mon pays pour la concrétisation de la Confédération euro-méditerranéenne en matière de sécurité.

Les pays méditerranéens font face aujourd'hui à de nouveaux défis, qui requièrent des solutions globales et durables à travers l'instauration d'une coopération effective basée sur le dialogue et la confiance mutuelle. Ainsi mon pays a-t-il assis sa politique dans le domaine de la coopération sécuritaire et de la défense régionale sur les principes suivants :

- la sécurité de cette région est un tout indissociable ;
- la coopération entre les pays riverains doit reposer sur une vision globale et équilibrée en matière de sécurité ;
- le dialogue et la concertation entre les deux rives de la Méditerranée sont à même de rapprocher les peuples de la région et d'instaurer la paix et la stabilité.

Convaincu de ces principes, mon pays considère que son adhésion au dialogue méditerranéen de l'OTAN en 2000 constitue un cadre politique approprié pour jeter les bases d'un dialogue sérieux et constructif en vue de consolider la paix et la sécurité dans l'espace euro-méditerranéen. L'adhésion de l'Algérie au dialogue méditerranéen, dès que les conditions endogènes et exogènes l'ont permise, visait en premier lieu à défendre ses intérêts stratégiques, à l'impliquer dans toute dynamique devant garantir la stabilité ainsi que la sécurité régionale et à la faire bénéficier des expériences internationales et nationales. Cette coopération se traduit par des échanges utilitaires conformément aux paramètres de la dimension politique du dialogue méditerranéen et est un gage majeur de confiance et de crédibilité dans les relations multilatérales de sécurité collective dans la région.

Le renforcement du dialogue politique et de la coopération dans le domaine de la réforme de la défense contient un autre objectif de dialogue méditerranéen. L'Algérie était très favorable à une participation à l'opération maritime antiterroriste de l'OTAN. Le succès de cette coopération a été évoqué lors de la réunion annuelle du Groupe OTAN de coopération méditerranéenne avec l'Algérie, lors de la visite à Alger du Secrétaire général de l'OTAN, le 25 novembre 2004. Cette visite coïncidait au moment où l'Algérie procédait, sous l'égide du Ministère de la Défense nationale, à la destruction de mines antipersonnel au centre du pays.

Le savoir-faire algérien dans la lutte contre le terrorisme et dans les renseignements n'est plus à démontrer. Une dimension importante, et cependant peu mise en lumière, bien que prise en considération par les partenaires occidentaux.

L'Algérie a en effet joué un grand rôle dans la résolution des crises ayant une importance stratégique pour les objectifs sécuritaires Atlantique. Concernant les crises qui ont touché la région africaine, à titre d'exemple, l'Algérie a apporté la contribution que l'on connaît dans la résolution du conflit entre

l'Ethiopie et l'Erythrée. Dans le passé moins récent, l'Algérie a apporté une aide moins urgente mais tout aussi utile, pour mettre fin aux hostilités entre la Libye et le Tchad.

Dans une optique d'ordre régional de résolution des crises, la contribution algérienne constitue sans conteste un modèle d'analyse du type de conflit prévisible dans le futur selon l'Union européenne et l'OTAN. Notre pays a pris une part très active dans la pacification du conflit entre le Mali voisin et le mouvement unifié des Touaregs maliens. Ce rôle moteur de l'Algérie est certainement pris comme exemple au sein des cellules de gestion de crise de l'OTAN comme de la PESD.

Les deux visites du Président BOUTEFLIKA au siège de l'OTAN en 2001 et 2002 et la présence de l'Algérie dans la réunion trimestrielle de Bruxelles en 2004, dans celles des Chefs d'états-majors en 2004 et 2005 et à la session parlementaire de l'OTAN en mai 2005, la visite d'une délégation parlementaire au siège de l'OTAN en mai 2006, ainsi que la visite en Algérie du Secrétaire général de l'OTAN en novembre 2004 témoigne que le bilan de la coopération entre l'Algérie et l'OTAN est très satisfaisant. La contribution de l'Algérie au programme annuel et aux diverses activités de l'OTAN a connu un accroissement substantiel, faisant de l'Algérie un partenaire essentiel.

L'intérêt qu'accorde l'OTAN à l'Algérie a été confirmé par de nombreuses visites de hauts responsables de l'OTAN en Algérie, notamment les deux visites des Sous-secrétaires, en mars 2001 et en mars 2004, ainsi que celles du Secrétaire général en 2004 et du Commandant suprême des forces de l'OTAN en Europe en octobre 2002.

Parmi les grands acquis et les grandes concrétisations dans le cadre de ce dialogue, nous citerons :

- la signature, le 2 décembre 2001, de l'Accord sur la sécurité des informations entre l'Algérie et l'OTAN, ratifié par la partie algérienne ;
- l'ouverture d'un dialogue bilatéral, à l'initiative de l'Algérie, sur la coopération et l'échange d'informations dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ;
- l'amarrage des forces navales de l'OTAN au port d'Alger en mai 2002, octobre 2003 et décembre 2004 ;

Au plan civil, la coopération avec l'OTAN fournit une évolution remarquable, englobant de nombreux domaines tels que la recherche scientifique, la protection civile, l'environnement, l'expertise, la formation technique et l'accès aux moyens technologiques. La lutte contre le terrorisme est considérée comme un domaine de coopération prioritaire. Nous avons assisté à une avancée remarquable, à travers notamment l'ouverture d'un dialogue bilatéral sur ce sujet et la participation de l'Algérie à l'opération *Active Endeavour*. L'Algérie participe aux travaux du Groupe spécial Méditerranée, considéré comme une réalisation positive démontrant le degré de prise de conscience de l'OTAN quant à la nécessité d'impliquer les Etats méditerranéens à l'instauration d'une coopération effective entre les deux rives de la Méditerranée.

Au travers de ces différents domaines de la coopération entre l'Algérie et l'OTAN, l'Algérie a réitéré sa volonté de soutenir l'instauration d'un dialogue méditerranéen.

François GOUYETTE - Je vous remercie pour ces propos qui nous permettent de mieux apprécier la position de l'Algérie face aux grands problèmes sécuritaires de la Méditerranée et ses interactions avec l'OTAN et l'Union européenne.

La Méditerranée recèle les enjeux tout à fait centraux dans la géopolitique internationale car elle cristallise aujourd'hui une grande partie des tensions que connaît notre planète et agrège de plus en plus le jeu des puissances internationales : au-delà de l'intérêt que lui porte l'Union européenne, les Etats-Unis y deviennent un acteur central. Il serait intéressant d'avoir le point de vue de nos amis des rives sud de la Méditerranée sur le vaste projet américain de Grand Moyen-Orient, allant de la Mauritanie au Pakistan : le considèrent-ils comme un projet alternatif à celui de Barcelone ou, au contraire, comme un projet concurrent ? Lui trouvent-ils un intérêt majeur pour le développement de leurs propres pays ou considèrent-ils qu'il ne s'agit que d'une rhétorique américaine comme il y a en eu si souvent dans la politique des Etats-Unis dans cette région du monde ?

Ali BERCHICHE - J'ai à la fois l'honneur et le redoutable privilège de m'adresser à l'aréopage des éminentes personnalités que vous êtes. Je voudrais compléter le propos de mon collègue, qui vous a présenté l'historique des relations entre les pays du Maghreb en général, et l'Algérie en particulier, avec l'OTAN.

J'ai suivi avec une réelle attention les propos du Général CUCHE et d'autres généraux lors de l'atelier sur les transformations. Je ne me suis pas permis d'intervenir, n'étant qu'observateur non européen. Je regrette que le temps qui m'est ici imparti soit trop bref pour vous faire part de toutes mes remarques.

Dans l'évolution et dans le cadre de la transformation dont vous parliez ce matin, Messieurs les Généraux, la géostratégie a changé. Vous avez très bien souligné que la Guerre froide est derrière nous et que le Mur de Berlin a été détruit : la menace n'est plus une menace de guerre classique. Pour nous, en tant que Maghrébins, la menace est avant tout terroriste. Mon pays a connu et connaît encore, certes avec moins d'acuité, la barbarie atroce. Comme je le dis souvent dans les conférences que je tiens en France sur ce problème, même Pol Pot, au Cambodge, n'a pas commis de telles atrocités. Cette menace est aujourd'hui prise en considération par l'ensemble de nos partenaires.

Il y a encore une décennie, l'Algérie était seule pour affronter ce problème. Alors que nous nous efforcions de faire comprendre qu'un nouveau péril menaçait la planète, on nous répondait qu'il ne s'agissait que d'un problème de guerre civile et d'islamisme. Or l'islamisme est, selon moi, un néologisme d'ordre philosophique et non politique. La grande erreur a été de confondre une religion monothéiste, qui prône la tolérance et l'amour du prochain, et le terrorisme. Par conséquent, nous avions établi la coopération évoquée par mon collègue dans son exposé, surtout avec nos amis français, au niveau de la police, de la sûreté nationale, de la Gendarmerie nationale et, de plus en

plus, au niveau des officiers supérieurs de notre Armée nationale populaire et de l'Armée française.

Il ne faut pas, dans le cadre de la coopération, oublier le volet très important de la formation : grâce à vous, Messieurs, nos officiers supérieurs sont de mieux en mieux formés. Ils sont formés à l'idée républicaine, contrairement à l'idée répandue que notre Armée est une Armée de république bananière, c'est-à-dire d'Afrique, qui ne serait là que pour entreprendre des coups d'Etat. Je tiens à rendre hommage à notre Armée, qui a défendu la République en 1990. Sans cela, je ne serais peut-être pas ici, avec vous, aujourd'hui, mais deux mètres sous terre, la tête quelque part et le corps ailleurs, comme les pauvres moines de Tibhirine que des barbares, au lieu de les remercier pour leur œuvre humanitaire, ont décapités. Je ne veux pas évoquer devant vous plus en détail ces douloureux souvenirs. Je dis simplement que la menace terroriste existe et que nous devons lutter ensemble contre elle.

Il existe un deuxième péril, dont je ne parlerai pas car mes amis marocains sont mieux placés que moi pour l'évoquer : le flux migratoire du sud. Même les Espagnols, avec les derniers événements aux Canaries, connaissent cette menace qu'il ne faut pas négliger.

Nous sommes également préoccupés par le fait que nous sommes malheureusement un pays de catastrophes naturelles, notamment de séismes. Dans ce domaine également, nous avons pris exemple sur l'Armée française, pour que notre Armée s'inscrive de plus en plus dans une logique de défense civile. La Commission de la Défense a organisé, en novembre dernier, un colloque très important. Un Amiral et un Général étaient venus de Paris pour nous présenter un exposé très percutant sur ce thème de la défense civile. J'ai suivi très attentivement ces exposés évoquant le fait que l'Armée est un instrument indispensable pour soulager les populations en cas de catastrophe.

Je n'en dirai pas plus. Je vous offre des pistes pour la réflexion et j'ai l'espoir de vous retrouver lors de la prochaine Université d'été. Je ne terminerai pas mon propos sans réitérer mes remerciements les plus vifs et les plus sincères aux autorités civiles et militaires, à leur tête le Président TEISSIER, toute l'équipe d'organisation, le Général CUCHE pour son exposé magistral d'hier et la plupart des officiers supérieurs et de mes collègues universitaires. Je vous remercie de votre attention.

François GOUYETTE - Le sénateur BERCHICHE a évoqué dans son intervention un certain nombre de thèmes qui font l'objet d'actions communes entre nos deux pays, dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen ou d'autres initiatives. Monsieur BENTABET a évoqué le dialogue méditerranéen de l'OTAN : c'est également une enceinte qui nous paraît utile. Il existe un dialogue méditerranéen initié par l'OSCE avec les pays partenaires, pour lequel une réunion se tiendra dans quelques semaines à Charm el-Cheikh, au début du mois de novembre.

Nous savons combien le terrorisme a frappé les pays du sud de la Méditerranée. Nous avons été nous-mêmes victimes de ce fléau. Il s'agit, pour nous, d'une menace croissante, comme l'ont montré les derniers attentats en Europe et au Maghreb depuis 2003. L'Union européenne avait identifié cette menace comme un défi majeur à Bruxelles, en décembre 2003,

lors du sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements qui avait adopté une stratégie européenne de sécurité, premier document présentant une position commune des 25 sur cette importante question.

Nous identifions d'autres menaces, moins aiguës, mais que nous devons néanmoins prendre en considération. La prolifération des armes de destruction massive est considérée par l'Union européenne comme la menace potentiellement la plus importante pour notre sécurité collective. Le scénario le plus effrayant serait sans doute celui où l'on verrait des groupes terroristes acquérir des armes de destruction massive, télescopant ainsi les deux menaces.

D'autres menaces sont identifiées par l'Union européenne :

- les conflits régionaux, proches ou éloignés, dont l'impact affecte la sécurité régionale et nos intérêts ;
- la déliquescence des Etats, notamment dans le cadre de conflits civils qui les ronge de l'intérieur, phénomène alarmant qui tend à fragiliser la gouvernance mondiale et à ajouter à l'instabilité régionale ;
- la criminalité organisée, cinquième menace identifiée par l'Union européenne dans sa stratégie, qui dispose, avec l'Europe, d'une cible de premier choix.

Un terrorisme fermement résolu à user d'une violence maximale, l'accès à des armes de destruction massive, la criminalité organisée, l'affaiblissement du système étatique, la privatisation de la force conjugués pourraient nous exposer à une menace extrêmement sérieuse.

Le sénateur BERCHICHE a évoqué, comme second sujet de préoccupation et comme menace, les flux migratoires. Il est vrai que les pays du sud sont devenus des pays de rebond de l'immigration alors qu'ils en étaient auparavant les pays sources. Nous menons une réflexion en commun et je tiens à souligner l'importance de la Conférence euro-africaine sur les migrations qui s'est tenue en juillet dernier à Rabat, à l'initiative du Maroc, de l'Espagne et de la France, avec l'appui de la Commission européenne et la participation de 57 pays.

Elle a été l'occasion d'affirmer un certain nombre de principes qui doivent fonder une gestion mutualisée des flux migratoires entre nos deux rives et avec les pays d'origine de l'immigration que sont aujourd'hui les pays d'Afrique subsaharienne.

Je souhaite à cet égard mentionner le travail conceptuel que nous avons mené avec nos amis marocains, dès le Forum méditerranéen de 2005, pour conceptualiser cette nouvelle approche globale qui nous paraît devoir être adoptée. Cette approche tient compte des impératifs de sécurité des pays de l'Union européenne, pays de destination de ces flux migratoires, avec une lutte implacable contre les filières de trafic humain, mais prend aussi en compte les aspirations des pays du sud à une meilleure intégration des migrants légaux, à une promotion de la migration légale dans des mesures raisonnables. Elle est fondée sur un principe validé au Sommet euro-méditerranéen de Barcelone, à savoir une véritable politique de co-développement avec le sud.

Un intervenant - Je souhaite remercier l'ambassadeur GOUYETTE pour sa présentation et rappeler qu'en dehors des enceintes de dialogue évoquées, il en existe également une qui est née de l'initiative conjointe d'un certain nombre de pays dont la France et l'Algérie : le Dialogue 5+5 Défense Méditerranée qui, dans le cadre de l'Union européenne, réunit cinq pays du Maghreb (l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie) et cinq pays européens (l'Espagne, la France, l'Italie, Malte et le Portugal). Elle porte exclusivement sur des questions de défense. La première année, en 2005, était présidée par l'Algérie. La seconde est présidée par la France.

Les travaux de cette enceinte portent essentiellement sur une coopération de défense : coopération militaire, lutte contre les trafics maritimes, contrôle de l'immigration, problèmes d'environnement, etc. Toutes ces questions concernant les pays riverains de la Méditerranée donnent lieu à des coopérations très concrètes qui sont un véritable succès. Je tenais à le rappeler car je pense que l'endroit est tout à fait approprié pour évoquer ce sujet.

François GOUYETTE - Votre remarque est tout à fait pertinente. J'avais ouvert mon propos en mentionnant effectivement le partenariat euro-méditerranéen et l'initiative 5+5 en précisant qu'une réunion ministérielle se tiendrait avant la fin de l'année. Je suis tout à fait conscient de l'intérêt de cette enceinte. Le format 5+5 est d'autant plus pertinent qu'il permet de tenir à l'écart le conflit israélo-palestinien, puisqu'il réunit des pays du bassin occidental de la Méditerranée. Nous devons privilégier la spécificité de cette enceinte en maintenant le caractère informel de ses travaux. L'institutionnalisation ne nous paraît en effet pas indispensable. Je précise que le 5+5 ne se limite pas, même si la thématique Défense est importante, au seul Ministère de la Défense. Il se décline dans d'autres domaines tels que les Affaires sociales et, naturellement, les Affaires étrangères.

Ali BERCHICHE a mentionné trois défis à affronter : le terrorisme, première menace à la sécurité méditerranéenne ; les flux migratoires et les catastrophes naturelles.

Je souhaite évoquer brièvement un point qui me paraît être un acquis majeur du Processus de Barcelone : la France est directrice d'un programme intermédiaire dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, avec un partenaire de la rive nord, l'Italie, et deux partenaires du sud, l'Algérie et l'Egypte.

Ce programme, a été lancé en 1996 pour la création d'un système euro-méditerranéen de réduction, de prévention et de gestion des désastres naturels et d'origine humaine. Cela couvre tout un champ de catastrophes allant des séismes aux risques industriels majeurs en passant par les inondations, les incendies de forêts, etc. C'est là un champ de coopération extrêmement concret entre nos pays. Nous devons nous réjouir que ce programme ait donné un certain nombre de résultats qui illustrent la visibilité du partenariat euro-méditerranéen.

Abdellatif STAMBOULI - Monsieur le Président TEISSIER, Mesdames et Messieurs, honorables personnalités civiles et militaires, c'est pour moi un immense plaisir que de répondre à votre invitation pour participer à la quatrième édition de l'Université d'été de la Défense. A cette occasion, je

voudrais vous remercier, Monsieur le Président et, à travers vous, toutes les personnes qui ont participé, de près ou de loin, à la réussite de cette initiative. Je vous remercie aussi pour votre accueil et votre hospitalité.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention concernant les nouveaux défis qui nous préoccupent tous, en particulier celui du terrorisme mondial. A ce sujet, je voudrais vous rappeler que le Maroc a été lui aussi victime de ce fléau en mai 2003. Nous devons conjuguer nos efforts : je lance un appel fraternel pour pouvoir préserver des menaces du terrorisme ce monde si beau, pour nous et pour les générations futures.

Ce danger est aujourd'hui partout : il se développe contre nos sociétés, contre notre sécurité, laissant penser que ce siècle est celui de l'avènement du terrorisme mondial. Pour faire face à ce fléau, il importe de prendre des mesures allant à l'encontre du développement du terrorisme. Si vous le permettez, je voudrais citer quelques exemples de mesures.

Il faut tout d'abord définir l'acte terroriste.

Nous devons travailler, tous ensemble, Politique, Exécutif, société civile, à résoudre les problèmes entre des parties en conflit comme Israël et les pays arabes au Moyen-Orient. Sous l'œil international, chaque jour, des enfants, des femmes et des civils innocents tombent sous les armes, la violence et l'occupation inutile. Nous voulons tous la sécurité et la paix d'Israël, mais celles-ci passent obligatoirement par la sécurité et la paix des Palestiniens.

Pendant qu'il en est encore temps, je vous demande d'inciter les responsables algériens au dialogue, afin de trouver ensemble une solution politique définitive au dossier du Sahara. Le Maroc vient pour sa part de proposer pour cette région une forme d'autonomie élargie dans le cadre de la souveraineté marocaine, afin d'arrêter une fois pour toute l'hémorragie.

Nous devons croire à un avenir commun, entre pays du sud et du nord, pour la Méditerranée. Nous devons trouver ensemble des solutions aux difficultés dont nous souffrons : le social, avec la pauvreté et l'analphabétisme, est aussi un facteur qui conduit malheureusement vers le fondamentalisme religieux, vers l'immigration illégale, vers le trafic d'armes et le trafic de drogues. Nous devons renforcer nos relations vers l'investissement, vers les aspects humains, culturels, démocratiques, etc. Le jumelage entre nos deux sociétés doit être plus fort pour que cette coopération puisse garantir la stabilité et la paix de la Méditerranée et du monde.

Alexis BAUTZMANN - Merci pour ces éléments de réflexion autour du terrorisme. Il s'agit effectivement d'un point central de notre réflexion. Les rives sud de la Méditerranée sont confrontées à ce problème du terrorisme international. Le 11 septembre 2001 pose en filigrane la question de la gestion de ces situations internationales, auquel il est difficile de répondre avec des politiques classiques.

Je crois néanmoins qu'il serait extrêmement dangereux de réduire la Méditerranée, en particulier les pays de sa rive sud, à cette logique du terrorisme. Il ne faut pas oublier que le terrorisme n'est pas simplement une expression de ces pays et de l'Islam.

Il existe d'autres formes de terrorisme, dont on parle moins : l'Asie porte en elle des formes de terrorisme variées et tout aussi meurtrières, l'Amérique

latine porte également les germes d'un terrorisme meurtrier. Ne nous laissons pas aller à une dialectique simpliste qui confondrait l'Islam, les pays arabes et le terrorisme. La Méditerranée n'est pas la seule région du monde à être confrontée à ce problème.

La question des flux migratoires est un enjeu central pour l'Europe. Les hommes politiques de demain auront besoin de beaucoup de courage pour résoudre ce problème. On voit aujourd'hui combien il est difficile de poser clairement les bases de ces questions et d'essayer d'y apporter des réponses à la fois humanistes et efficaces, d'une part parce que ces réponses portent en elles les germes d'un débat très difficile au sein des opinions publiques occidentales, d'autre part parce que les réponses proposées par les gouvernements occidentaux sont souvent très mal interprétées par les pays des rives sud de la Méditerranée.

Il s'agit donc de trouver une alchimie qui permette de faire se comprendre différentes politiques afin d'aboutir à un bien commun qui serait le développement de cette région. L'objectif de ce partenariat est, finalement, de permettre le développement économique et la libéralisation de la vie politique de cette région, qui élimineront à eux seuls les fondements du terrorisme tel qu'on le connaît aujourd'hui.

Il est dangereux de réduire la Méditerranée au terrorisme et aux flux migratoires comme le font trop souvent les opinions publiques européennes, notamment du nord de l'Europe. Cela permet de balayer d'un revers de main les grandes questions que porte la Méditerranée.

Elle est aujourd'hui un espace de développement économique à part entière, avec des chiffres de développement du PNB similaires à ceux de certains pays d'Asie. Cet espace s'appuie sur une énergie et une jeunesse extraordinaires, dont il faut puiser les forces pour nos pays européens. Il ne faut pas en oublier la culture et l'histoire communes. S'il faut intégrer les problèmes de terrorisme et de flux migratoires, il ne faut pas oublier que les problèmes énergétiques sont eux aussi essentiels. Essayons, tout en gardant à l'esprit ces éléments cardinaux, de donner les véritables réponses aux problèmes : le développement économique et le développement de la démocratie.

François GOUYETTE - Je souhaite simplement préciser un point dans ce qui vient d'être dit en abondant dans le sens des propos d'Alexis Bautzmann. Il est clair que, dans l'approche française de cette question, telle qu'elle a été notamment formulée dans le livre blanc que la France a publié sur le terrorisme, l'idée forte est d'éviter l'emploi d'une terminologie guerrière dans la lutte contre le terrorisme. L'idée de « guerre contre le terrorisme », que l'on entend constamment, pourrait accréditer l'idée d'une guerre de civilisation et nous paraît tout à fait préjudiciable pour agir sur l'environnement du terrorisme.

Nous pensons que les Etats arabes et musulmans, qui ont été, plus que d'autres, frappés par le terrorisme, ont un rôle moteur à jouer dans la lutte contre la propagande des organisations qui se réclament notamment d'Al-Qaïda. Plus que jamais, la résolution des crises régionales contribuera à délégitimer le discours des organisations terroristes et empêchera que les affrontements ne servent à former toujours de nouveaux terroristes.

Je voudrais demander à nos amis parlementaires du Maghreb s'ils souhaitent à leur tour évoquer cette question.

Khadija BELAFTOUH-MEKOUAR - Monsieur le Président, Messieurs les responsables des Forces Armées françaises, de la sécurité et de la gendarmerie, Messieurs les Parlementaires, recevez le salut sincère de votre deuxième pays, le Maroc. Je remercie l'Université d'été et la Commission de la Défense nationale et des Forces armées, d'avoir bien voulu nous permettre de participer aux travaux de cette quatrième session. J'ai été chargée de vous parler du sujet suivant : les nouveaux défis du terrorisme et de sécurité sont-ils susceptibles de créer de nouveaux marchés ?

La prolifération considérable du terrorisme, qui a pris un caractère mondial et transfrontalier, a marqué la première décennie de ce siècle. Il n'est plus circonscrit à un seul pays ni une seule région déterminée. Le prolongement que connaît ce phénomène nous met face à un fait accompli qui implique que nous devions intensifier nos efforts et unifier de manière étroite nos visions diverses dans la recherche des moyens capables de faire échec aux agissements de ces éléments terroristes, par tous les moyens nés d'une réflexion mûrie permettant de rationaliser l'économie locale et d'obtenir des résultats capables d'éviter le meurtre et la destruction.

Selon moi le facteur économique et l'échec des politiques en la matière, ainsi que les phénomènes pathologiques qui ont suivi et se sont répandus au sein de la société, tels que l'arbitraire ou la corruption administrative et financière, ont ensemble contribué à alimenter la pensée terroriste. Celle-ci est principalement axée sur le recours à la violence pour entraîner le chaos et la corruption. Il faut ajouter à cela l'absence de justice sociale et la mauvaise redistribution des richesses. Tout cela a fait le lit de la propagation des idées terroristes.

Certes, dès les années 30, des conférences consacrées à l'examen du phénomène terroriste et des dizaines de colloques se sont tenus dans tous les coins du monde, sans pouvoir aboutir à la définition d'un concept et d'un consensus.

Les effets funestes du terrorisme, qui vise à semer l'épouvante parmi les populations civiles et la terreur au sein de la société et à créer des situations d'anarchie économique et politique, viennent entraver la mise en œuvre de projets et détruire les espoirs nourris. Aussi, chaque Etat se doit-il de revoir l'ensemble de ses relations économiques, politiques et culturelles, de manière à éviter que le terrorisme ne se nourrisse du vide pouvant marquer ces relations et de l'absence de démocratie au niveau des relations internationales. Le droit à la différence, à la coexistence et à la tolérance nous permettra d'extirper les racines du problème.

La force sécuritaire et militaire a un rôle primordial à jouer pour mettre en échec les terroristes et les empêcher d'utiliser la technologie la plus moderne dans tous les domaines et notamment dans les télécommunications et l'informatique, tels qu'Internet, et les techniques nucléaires et chimiques. Il convient ensuite de découvrir les cellules terroristes, de les neutraliser et de les démanteler pour mettre un terme à leurs agissements, comme cela se fait dans plusieurs pays, dont le Maroc, par exemple. Il importe d'établir une coordination avec les institutions sécuritaires et militaires internationales

dans ce domaine pour échanger des informations, essentiellement dans le cadre de la prolifération du crime organisé et du terrorisme. Ce sont les phénomènes du siècle, encouragés par le développement considérable des techniques de la communication, de l'industrie d'armement et du monde de la technologie.

Les mesures prises pour lutter contre le terrorisme aux Etats-Unis et en Europe ont généré un certain nombre de besoins pour des établissements économiques, des sociétés de sécurité, imposant des charges financières supplémentaires et la nécessité de s'assurer des marchés dominés par un minimum de sécurité politique et de paix sociale, pour permettre à chacun des pays, au travers de ses sociétés, entreprises et industries lourdes ou légères, de se développer. La promotion de l'hélicoptère Tigre vient, par exemple, élargir le champ de ces matériels, ce qui créera de nouveaux défis au terrorisme et assurera de nouveaux marchés pour la mise sur pied d'une économie ciblée et rationnelle.

Salah TABARKI - Il m'est particulièrement agréable de remercier l'Assemblée nationale française en tant qu'institution et surtout le Président de la Commission de la Défense, Guy TEISSIER, d'avoir invité la Chambre des députés tunisienne à participer à la quatrième université d'été, preuve de la profondeur des relations d'amitié, de fraternité et de solidarité qui unissent nos deux pays et auxquelles les parlementaires tunisiens accordent une attention soutenue tant nous percevons l'appartenance de la Tunisie à l'espace méditerranéen comme l'une des constantes de notre identité nationale et de notre politique extérieure.

La rencontre d'aujourd'hui illustre notre conviction commune quant aux vertus du dialogue en tant que valeur et en tant que pratique. Elle témoigne de notre attachement à en enrichir le contenu. La Tunisie a toujours considéré que la coopération et la solidarité entre les pays des rives nord et sud de la Méditerranée représentent la voie unique qui s'offre à nous et que la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité, dans l'espace méditerranéen, est une responsabilité qui nous incombe à tous. Nul doute que nous sommes tous conscients que les facteurs qui unissent les pays de la Méditerranée leur donnent une dimension stratégique importante.

Le Processus de Barcelone a débuté il y a plus de dix ans. Les résultats ne sont malheureusement pas à la hauteur de nos espérances. Le dépassement des obstacles qui ont freiné ce processus passera par l'instauration d'un partenariat basé sur une approche objective de nos réalités dans leurs différentes dimensions : politique, sécuritaire, économique, sociale et culturelle.

Nous devons nous baser sur l'interdépendance existant entre les notions de paix, de sécurité et de stabilité et prendre en compte les situations spécifiques des pays de la rive sud de la Méditerranée et les inégalités de niveau de développement entre les deux rives afin de prévenir toutes les conséquences négatives que ce déséquilibre pourrait générer.

Il est donc impératif, chers collègues, d'agir pour réduire ces disparités en conjuguant nos efforts pour instaurer entre nos pays un partenariat solidaire qui puisse nous aider à relever les défis auxquels nous sommes confrontés. Dans ce contexte, je tiens à réaffirmer l'étroite liaison entre la stabilité, la

sécurité et l'investissement dans les pays du sud afin de favoriser l'emploi et d'améliorer les conditions de vie.

Un contrat doit définir les droits et les devoirs en Europe des immigrés venant des pays de la rive sud, de manière à favoriser leur intégration. Cinq millions d'Algériens, de Marocains et de Tunisiens sont aujourd'hui installés en Europe. Il faut préserver leurs spécificités culturelles et leur assurer des conditions de vie acceptables pour les prémunir contre les facteurs de marginalisation et de désespoir.

Selon l'approche tunisienne, la lutte contre le fléau mondial du terrorisme ne doit pas se limiter aux seules mesures de sécurité mais se fonder sur les causes réelles du terrorisme. Il importe de connaître ces causes et les déraciner de la société. Une société inégalitaire, dans laquelle les droits internationaux sont bafoués, favorise le terrorisme. Au vu de la dimension mondiale prise par ce phénomène, il importe d'établir un code de conduite internationale, sous les auspices des Nations Unies, pour le combattre. Pour cela, il faut aussi trouver d'autres champs d'action et de coopération, notamment sur la prolifération des armes de destruction massive en Méditerranée, le déminage, la protection de l'environnement, etc.

Il faut renforcer l'échange d'informations et la coopération entre les Commissions et instances parlementaires traitant des questions de défense. Je termine en réitérant mon souhait que nos travaux soient couronnés de succès et aboutissent à une meilleure maîtrise de la sécurité et de la défense et à un traitement plus efficace du problème du terrorisme. Cela passera par l'instauration d'un partenariat objectif qui définira clairement le statut de l'association que l'Union européenne proposera aux partenaires du sud.

Je souhaite répondre à ceux qui pensent que la démocratie ne peut fonctionner sur les rives sud de la Méditerranée. Il ne peut y avoir d'ordonnance décrivant les caractéristiques d'une démocratie. Platon est mort sans avoir rédigé un tel document. En Tunisie, la démocratie est l'aboutissement réel de divers développements : le développement humain, sécuritaire, de l'éducation, de l'emploi, etc. Si tous ces droits sont réalisés en Tunisie, le volet politique suivra. Je le dis en toute franchise : la Tunisie a fait un grand pas vers la démocratie et le pluralisme. Merci Monsieur le Président.

Alexis BAUTZMANN - Merci pour ces éléments de réflexion. Il est vrai que les pays qui participent au Processus de Barcelone ont tous accepté les règles de la démocratie. C'est aujourd'hui un débat qui, sans être clos, est intégré par tous ces acteurs.

Je souhaite porter à votre attention une réflexion centrale dans notre débat. On a parlé du développement de la démocratie comme l'une des armes pour combattre le terrorisme.

Mais on observe aussi, dans un certain nombre de pays de la rive sud de la Méditerranée, que des élections démocratiques mettent au pouvoir des partis politiques proches de mouvements terroristes ou, du moins, d'une certaine idéologie terroriste. On a pu le voir en Algérie il y a une quinzaine d'années, en Egypte récemment et dans les territoires palestiniens il y a peu.

Cela pose un véritable problème : ne sommes-nous pas confrontés à une contradiction ? Nous sommes finalement démunis, à moins de recourir à la stratégie algérienne d'il y a quinze ans, qui avait consisté à mettre la démocratie entre parenthèses le temps de reconstruire l'Etat, à la solution égyptienne qui consistait à prendre quelques libertés avec le droit électoral ou du moins à s'arranger avec les forces politiques en présence pour éviter le pire, ou encore à la solution palestinienne qui consistait à jouer le jeu de la transparence et à faire en sorte que les élections mettent au pouvoir ceux qui avaient la majorité des voix.

Vous savez quelles ont été, à chaque fois, les réactions de la communauté internationale. Nos démocraties prônent la démocratie pour les rives sud de la Méditerranée mais contestent les résultats de l'expression de cette démocratie. Il faudra trouver une solution à ce paradoxe.

François GOUYETTE – Je souhaite apporter une nuance aux propos d'Alexis BAUTZMANN sur le problème de la démocratie et des élections comme voie d'accès au pouvoir de courants extrémistes. Il faut bien veiller à ne pas confondre islamisme et terrorisme. Nous devons être extrêmement attentifs à éviter les glissements sémantiques.

Avant de passer la parole à la salle et de nous orienter vers la conclusion de nos travaux, je souhaite commenter deux points en rebondissant sur le discours de Salah TABARKI. Vous avez évoqué la volonté des pays du Sud de faire en sorte que les migrants régulièrement installés dans les pays de l'Union européenne, et en France en particulier, puissent se voir définir leurs droits et leurs devoirs. C'est tout à fait au cœur de la problématique de la récente loi sur l'immigration adoptée par le Parlement, qui met en place un contrat d'accueil et d'intégration fixant, précisément, les droits et devoirs de ceux-ci.

Je souhaite assister sur l'un des acquis de Barcelone, c'est-à-dire sur l'adoption, au sommet de Barcelone de novembre 2005, d'un code de conduite euro-méditerranéen contre le terrorisme. Cet instrument n'a certes aucune valeur juridique contraignante. Mais, par son existence même, et par le fait que 35 Etats membres du partenariat l'aient signé, il traduit l'engagement commun de l'ensemble de nos pays à lutter ensemble contre ce fléau.

J'invite les participants à intervenir, s'ils le souhaitent.

Un intervenant - Je voudrais remercier l'ensemble de nos amis marocains, algériens et tunisiens qui ont fait le voyage jusqu'à nous. J'ai beaucoup apprécié la justesse de leurs propos. Lorsqu'on se parle et lorsqu'on s'écoute, on s'aperçoit que nos discours ne sont finalement pas éloignés.

Monsieur TABARKI a eu le courage de dire tout haut ce que beaucoup, ici et ailleurs, pensent tout bas. Il est vrai que nous, les Français et les Occidentaux, nous considérons souvent comme les détenteurs de la démocratie. Mais ce beau mot de démocratie peut ne pas apporter les mêmes choses dans différents pays. Ceux qui veulent faire marcher le monde au pas de cette démocratie se trompent lourdement car nous devons respecter le rythme de chacun.

Il faut comprendre que la démocratie ne peut pas partout se vivre comme elle se vit dans des pays de vieille tradition démocratique. Pour paraphraser un personnage célèbre de la République française, je pense qu'il faut donner du temps au temps. Je parle ici à des Orientaux qui savent que le temps n'a pas la même valeur chez eux que chez nous. Nous devons néanmoins saluer toutes les avancées accomplies dans l'ensemble de ces pays qui, depuis leur indépendance, ont été confrontés à de graves difficultés. Le Maroc connaît aujourd'hui, du fait de ses avancées démocratiques, un certain nombre de menaces. Il ne faudrait pas que le remède soit pire que le mal. Nous n'avons pas à formuler de critiques *a priori* en direction de nos voisins du Maghreb sur la façon dont ils conduisent leurs démocraties, car je suis persuadé qu'ils ont la même volonté que nous de vivre dans des démocraties modernes, mais qu'ils auront besoin de temps pour y parvenir.

Allocution de clôture de la 4ème Université d'été de la Défense

de

Guy TEISSIER

Député des Bouches-du-Rhône,
Président de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées

Avant de clore cette quatrième Université d'été de la Défense, je tiens à vous dire toute ma joie et ma satisfaction de constater qu'un peu à l'instar du bon vin, le temps a permis la maturation de nos connaissances, de nos dialogues et du style que nous avons voulu imprégner à ces Universités. Cette quatrième édition a été un grand cru. Nous n'avons jamais eu autant de participants et avons dû refuser beaucoup de monde. Nous voulons que cette sorte de huis clos sympathique conserve une dimension humaine afin que le travail de connaissance puisse s'effectuer par l'enrichissement mutuel. Si nous étions trop nombreux, nous ne pourrions pas conserver ce type de démarche. Je suis ravi de la participation de nos voisins et amis européens, venus en très grand nombre et de la participation très agréable de nos voisins du Maghreb.

Ces Universités, finalement, permettent de mieux se connaître pour mieux se parler et mieux partager les compétences de chacun. Ce matin, une fois que la glace a été rompue, les débats ont été francs, sérieux et honnêtes. On peut ici s'exprimer sans problème : c'est le lieu où les choses doivent être dites et peuvent être entendues.

Au terme de nos travaux et en guise de conclusion, je voudrais vous faire part de quelques réflexions personnelles. Je voudrais vous dire, tout d'abord, l'honneur et le plaisir que j'ai eu à présider la Commission de la Défense nationale et des Forces armées au Parlement français pendant presque cinq ans. Ce sentiment est d'autant plus fort que cette Commission a failli se fondre dans la Commission des Affaires étrangères et qu'il a fallu résister : nous aurions perdu beaucoup de notre originalité et de notre efficacité.

J'ai la profonde conviction, au-delà du rôle qui est le mien, que les militaires, dont le statut fait que leur faculté d'expression est réduite par rapport à nos autres concitoyens, ne peuvent se passer de ces commissaires qui vont vers eux pour les écouter et portent leur parole. Grâce à la mobilisation de tous ceux qui sont convaincus du rôle essentiel de notre Défense dans la place de notre pays sur la scène internationale, l'originalité de la Commission a pu être préservée. Je remercie du fond du cœur tous les parlementaires, membres ou non de notre Commission, qui m'ont aidé dans ce moment difficile.

Je suis persuadé de l'influence que notre Commission a pu avoir dans le respect de l'exécution fidèle de la loi de programmation militaire et dans le contrôle trimestriel du budget de la Défense, que j'ai instauré dès 2003. Des

risques de dérive ont pu être prévenus, qu'il s'agisse de la croissance importante des reports de crédits ou de l'insuffisance des livraisons de matériels par rapport aux prévisions. Pour la première fois depuis de nombreuses années, les engagements pris envers la Défense à l'automne 2002 ont pu être tenus, ce qui est essentiel pour commencer le rattrapage des années antérieures. La garantie des ressources financières n'est sans doute pas une condition suffisante à l'efficacité des Forces armées, mais elle en est une condition indispensable.

La Commission tient aussi un rôle essentiel, souvent méconnu, d'intermédiaire entre les responsables politiques et le monde de la Défense. Je pense notamment aux Anciens Combattants : les hommes et les femmes qui ont voué leur existence à la sécurité de notre pays, hier ou aujourd'hui, ont droit à la reconnaissance de la Nation. Sur tous les continents, dans la discrétion mais avec efficacité, souvent au péril de leur vie, ils assurent la sécurité de nos compatriotes comme la défense de nos valeurs.

Dépositaires de la violence légale et donc placés sous le contrôle du pouvoir politique, ils ne peuvent exercer totalement toutes les libertés civiles et politiques. C'est ce que nous avons réaffirmé lors de la réforme du statut des militaires. Les derniers statuts dataient d'ailleurs de 1972 et nécessitaient un vrai dépoussiérage, si vous me permettez cette expression.

En retour, il nous revient à nous, élus de la Nation, d'être à l'écoute de leurs préoccupations et de les relayer. L'exigence est d'autant plus forte que nos Armées sont aujourd'hui entièrement professionnalisées.

Toutes ces raisons me conduisent naturellement à penser que notre rencontre annuelle doit se poursuivre, sous une forme ou sous une autre. Pour ne rien vous cacher, j'ai déjà commencé à y réfléchir. Vous serez évidemment les premiers prévenus de la formule retenue pour l'avenir.

Pour terminer, je voudrais exprimer mes remerciements et ma gratitude à tous ceux qui ont permis l'organisation et le succès de ce rendez-vous. Je voudrais tout d'abord exprimer ma reconnaissance aux Armées qui, sollicitées à tour de rôle, Mer, Air et Terre, ont répondu très favorablement à mes demandes. Elles ont permis aux participants d'apprécier leurs compétences dans les circonstances les plus diverses et ont illustré nos journées par des prestations de grand professionnalisme. Je les en remercie.

J'associe dans cette démarche tous les grands subordonnés du Ministre, qui nous ont apporté leur profonde connaissance de l'administration centrale du Ministère et ont ainsi contribué à la richesse des débats. Notre industrie d'armement est un partenaire essentiel de la constitution d'une Défense nationale souveraine et autonome. Depuis des décennies, elle assure les meilleures capacités technologiques à nos forces. Ses principaux acteurs ont accepté, à tour de rôle, de soutenir nos rencontres et même de permettre simplement qu'elles aient lieu. Je leur adresse ici, au nom de tous, mes plus vifs remerciements.

Pour que l'Université d'été de la Commission de la Défense jouisse d'un certain retentissement, il était aussi indispensable que nos amis de la presse relaient largement l'événement et en assurent l'animation. Ils ont répondu totalement à cette attente, dans le respect de la règle du secret sur ce qui se dit en commission. Qu'il me soit permis de vous dire que ce secret a toujours été

respecté : aucun propos n'a été reproduit dans la presse sans l'accord de son auteur. Je tiens à remercier très sincèrement tous les journalistes accrédités Défense qui nous font l'honneur et l'amitié de participer à ces Universités, de les animer et de les relayer parfaitement.

L'organisation matérielle de nos rencontres constitue une lourde charge, assumée de façon remarquable par toute l'équipe de la CEIS. Mon cher Olivier DARRASON, tous mes remerciements à toi, car, comme tu le sais, ce sont les Généraux qu'on décore en premier, à toute ton équipe qui a participé à l'animation d'une manière efficace et, surtout, avec un grand dévouement.

Je voudrais enfin exprimer ma reconnaissance à vous tous, à tous les participants : sans vous, rien n'aurait été possible. Merci beaucoup pour votre participation très active aux différents débats. Vous avez toujours exprimé votre grande satisfaction d'avoir pu enrichir votre connaissance de notre Défense grâce à ces journées. C'est surtout parce que vous en avez été les participants actifs et passionnés. En instaurant l'Université d'été, j'ai voulu que se développent les échanges et que chacun s'enrichisse à la mesure de ce qu'il apporte : je crois que l'objectif a été atteint à l'occasion de ces quatrièmes rencontres, et je souhaite vous revoir pour une prochaine édition.

4ème Université d'été

de la Commission de la Défense nationale
et des Forces armées de l'Assemblée nationale

Liste des participants
List of delegates

A

ABADIE, Pierre-Marie — **Cabinet du ministre de la Défense**
Conseiller pour les Affaires industrielles
Adviser for Industrial affairs of the Minister of Defence

ABAGNALE, Gloria — **Sénat de la République (Italie)**
Chef du Secrétariat de la Commission de la Défense
Head of Secretariat of the Defence Committee

ABRIAL, Stéphane — **Ministère de la défense**
Chef d'Etat-major de l'Armée de l'Air
Chief of Staff of the French Air Force

ADAM, Pascal — **Etat-major de l'armée de Terre**
Aide de camp du CEMAT

ADAM, Patricia — **Députée du Finistère**
Membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
MP / Member of the National Assembly Defence Committee

ADAMCZYK, Franciszek — **Sénat (Pologne)**
Président de la Commission de la Défense nationale
Chairman of the National Defence Committee

ALBANEL, Baudouin — **SAFRAN**
Conseiller militaire du président du directoire
CEO's Military Advisor

ALLARD, Jean-Claude — **COMALAT**
Commandant l'aviation légère de l'armée de Terre

ALLIOT-MARIE, Michèle — **Ministre de la Défense**
French Defence Minister

ANQUEZ, Mathieu — **CEIS**
Consultant – *Consultant*

ARBUTHNOT, James — **Chambre des Communes (GB)**
Président de la Commission de la Défense
Chairman of the Defence Committee

ARDAGH, Sean — **Parlement (Irlande)**
Président de la Commission de la justice, de l'égalité, de la Défense et des Droits de la femme
Chairman of the Parliament joint Committee on Justice, Equality, Defence and women's rights

ATTIO-KOSSMAN, Sirpa
Interprète

AUQUE, François — **ASTRIUM**
Président Directeur Général - *CEO*

AUROY, Patrick — **DGA**
Adjoint au délégué général pour l'armement et Directeur des Systèmes de forces et des stratégies industrielle, technologique et de coopération
Force systems and industrial, technological and cooperation strategies and Director

B

BABELON, Catherine — **Assemblée nationale**
Chef du secrétariat de la Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées
Head of Secretariat of the Defence Committee

BABEY, Pierre — **France 3**
Correspondant Défense
Defence Correspondent

BALERAS, Roger — **CEIS**
Conseiller auprès du Président
Special Adviser

BARCELLINI, Serge — **Assemblée Interparlementaire de l'UEO**
Chargé de Mission auprès du Président

BATTISTELLA, Jacques — **CILAS**
Président Directeur Général
Chairman and Managing Director

BAUTZMANN, Alexis — **Groupe AREION**
Directeur

BEAUCHESNE, Olivier — **Marine Nationale**
Rédacteur du Chef d'Etat-Major

BEAULIEU, Jean-Claude — **Député de la Charente Maritime**
Membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
MP / Member of the National Assembly Defence Committee

BEAUMONT, Guillaume — **Groupe SUEZ**
Directeur Délégué

BECHAT, Jean-Paul — **SAFRAN**
Président du Directoire
Chairman & CEO

BELAFTOUH-MEKOUAR, Khadija — **Chambre des Représentants (Maroc)**
Présidente de la Commission des Affaires étrangères et de la Défense nationale
Chairwoman of the Foreign Affairs and National Defence Committee

BENTABET, Reguieg — **Assemblée Populaire Nationale (Algérie)**
Président de la Commission des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Emigration
Chairman of the Foreign Affairs, Cooperation and Emigration Committee

BENTEGEAT, Henri — **Etat-major des Armées**
Chef d'Etat-Major des Armées
French Chief of Defence

BERANGER, Eric — **ASTRIUM SERVICES**
Président Directeur Général - *CEO*

BERAUD, Gilbert — **SNEF**
Directeur commercial
Commercial Manager

BERCHICHE, Ali **Conseil de la Nation (Algérie)**
Vice-Président de la Commission de la Défense

BERGENDAL, Kristina **Ambassade de Suède**
Conseiller - *Counsellor*

BERNARD, Jean-Louis **Député du Loiret**
Membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
MP / Member of the National Assembly Defence Committee

BESSE, Jean **SAFRAN**
Directeur des Relations institutionnelles
Institutionnal Relations Director

BETTO, Jean-Georges **DERAINS ET ASSOCIES**
Avocat - *Lawyer*

BIDARD, Alain **Commandement de la Force d'Action Terrestre**
Adjoint au Général Commandant la FAT

BLANC, Jacques **Sénateur de la Lozère**
Vice-Président de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées
MP / Vice-Chairman of the Senate Foreign Policy, Defence and Armed Forces Committee

BLANC, Yves **EUTELSAT SA**
Directeur de la Stratégie, du Plan et des Relations Institutionnelles
Director Strategic Planning & Institutional Relations

BLANCO, Jaime **Sénat (Espagne)**
Président de la Commission de la Défense
Chairman of the Defence Committee

BLANDIN, Laetitia **GICAT**
Responsable Affaires France
Affairs France Representative

BONNARDOT, Gérard **Assemblée nationale**
Conseiller du Président de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
Defence Adviser of the Chairman

BONNET, Bénédicte **SGDN**
Chargée de mission auprès du Secrétaire Général

BOREL, Marc **GROUPE EGIS**
Directeur Général délégué
Deputy Chief Executive Officer

BOTBOL, Maurice **INTELLIGENCE ONLINE**
Directeur de la Publication - *Publisher*

BOUCHENAK, Mehdi **CEIS**
Consultant - *Consultant*

BOUVIER, Antoine **ASTRIUM SATELLITE**
Président Directeur Général
Chairman & CEO

BOVIS, Alain — **ARMARIS**
Directeur Général
Managing Director

BOYON, Jacques — **Institut des Relations Internationales et Stratégiques (IRIS)**
Président du conseil d'administration

BRANGET, Françoise — **Députée du Doubs**
Membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
MP / Member of the National Assembly Defence Committee

BREANT, Christian — **DGA**
Directeur Recherche et Technologie
R&T Director

BREGIER, Fabrice — **EUROCOPTER**
Président Directeur Général - *President*

BRENOT, Chris — **CEIS**
Responsable Qualité - *Quality Manager*

BRIMBAL, Frédéric — **DGA**
Aide de camp du DGA
Personal assistant

BRUGERE, Didier — **THALES**
Directeur Défense France
Vice-President Defence France

BUGAT, Alain — **CEA**
Administrateur Général
Chairman & CEO

BUREAU, Jean-François — **DICOD**
Porte-parole du ministère de la défense
Director - Senior Delegate Ministry Spokesman

BURG, Christophe — **DGA**
Chef du Service

C

CABIROL, Michel — **LA TRIBUNE**
Journaliste - *Journalist*

CADIOU, Jean-Marie — **Institut pour la Protection et la Sécurité des Citoyens**
Directeur

CAILLAUD, Dominique — **Député de la Vendée**
Membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
MP / Member of the National Assembly Defence Committee

CAILLOIS, Jean-Pierre — **Mairie d'Aix-en-Provence**
Directeur Général

CARDIN, Jacques — **GROUPE SNPE**
Directeur Général Adjoint
Executive Vice President

CARDINALI, Nazzareno **OCCAR**
Directeur - *Director*

CARNET, Jean-Marie **GICAN**
Délégué Général - *General Delegate*

CARRE, Antoine **Député du Loiret**
Secrétaire de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
MP / Member of the National Assembly Defence Committee

CASTEL, Frédéric **BBC World Service**
Journaliste - *Journalist*

CHAIX, Nicole **Université Panthéon Assas (Paris II)**
Maître de Conférences / Directeur du Cèdre

CHANSON, Daniel **AREVA - TN INTERNATIONAL**
Directeur de l'Ingénierie
Vice-President Engineering and Transport

CHARBONNIER, Dominique **France 3 Méditerranée**
Grand Reporter - *Reporter*

CHARMEAU, Alain **ASTRIUM SPACE Transportation**
Directeur général - *CEO*

CHENAIS, Jacques **CEA/DAM**
Directeur de la Propulsion Nucléaire
Nuclear propulsion Director

CHENET, Joel **ALCATEL ALENIA SPACE**
Directeur Stratégie et Business Développement
Senior Vice-President Strategy & Business Development

CHOLLET, Patricia **MBDA France**
Chargée des Relations parlementaires

CHORRO, Jean **MAIRIE D'AIX-EN-PROVENCE**
Premier adjoint au Maire

COLDEFY, Alain **EADS**
Conseiller militaire du Président
CEO Military Advisor

COLLET-BILLON, Laurent **ALCATEL**
Conseiller du president - *Adviser to the Chairman*

COMBES, Bernard **France 3 Méditerranée**
Technicien de Reportage

CONESA, Pierre **CEIS**
Directeur Général - *Managing Director*

CONORT, Dominique **Ministère de la Défense**
Chef du contrôle général des armées - *Chief of CGA*

CORNUT-GENTILLE, François **Député de la Haute-Marne**
Membre de la Commission des Finances
MP / Member of the National Assembly Finance Committe

CORREIA DE JESUS, Manuel Felipe — **Assemblée de la République (Portugal)**
Vice-président de la Commission de la Défense
Vice-Chairman of the Defence Committee

COS, Jean-Christophe — **Assemblée nationale**
Administrateur de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
Secretary of the National Assembly Defence Committee

COSTA, Lionel — **CEIS**
Adjoint du Directeur du Pôle Affaires publiques - Consultant
Deputy Manager

COTTE, Bruno — **SOFRESA**
Président Directeur Général
Chairman and CEO

COUTRIS, Jean-François — **SAGEM Défense Sécurité (Groupe SAFRAN)**
Directeur Général adjoint

COUVE, Jean-Michel — **Député du Var**
Membre de la Commission des Affaires économiques
MP / Member of the National Assembly Ecomic Affairs Committee

COVA, Charles — **Député de Seine-et-Marne**
Vice-Président de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
MP / Vice-Chairman of the National Assembly Defence Committee

CUCHE, Bruno — **Etat-major de l'armée de Terre**
Chef d'Etat-major de l'armée de Terre
Chief of Staff of the French Army

CURTET, Thierry — **France 2**
Journaliste - Spécialiste Défense - *Journalist*

CYPEL-RIHAN, Lizette
Interprète

D

DANZIN, Alain — **BNP PARIBAS**
Chargé des Relations Grandes Entreprises
Global Relationship Manager

d'ARCIMOLES, Emeric — **TURBOMECA**
Président Directeur Général
Chairman and Chief Executive Officer

DARRASON, Olivier — **CEIS**
Président - *Chairman*

DASSAULT, Serge — **GROUPE INDUSTRIEL MARCEL DASSAULT**
Président Directeur Général
Chairman of the Board and Chief Executive Officer

DASSAULT, Thierry — **KEYNECTIS**
Président - *Chairman*

de CAMPROGER, Marie-Alix
Interprète

de FONT-REAULX, Antoine **LA REVUE PARLEMENTAIRE**
Rédacteur en Chef - *Chief Editor*

de PELLEGARS, Arnaud **Cabinet du ministre de la Défense**
Conseiller diplomatique adjoint
Diplomatic adviser

de PONTON d'AMECOURT, Jean **Ministère de la Défense**
Directeur des Affaires Stratégiques - *Director*

de ROCHEFORT, Hélène **Cabinet du ministre de la Défense**
Attachée parlementaire
Parlementary Adviser of the Minister of Defence

de SAINT QUENTIN, Amaury **Cabinet du ministre de la Défense**
Conseiller du Ministre - *Adviser to the Ministry*

de SAINT SALVY, Anne-François **Délégation aux Affaires Stratégiques**
Directeur adjoint - *Deputy Director*

de SAQUI de SANNES, Pierre
Gouverneur Militaire de Marseille et Officier Général de la Zone de Défense Sud

de VAISSIERE, François **GIFAS**
Directeur Affaires européennes et de Défense
Director of European and Defence Affairs

DEGALIER, Anne-Marie
Interprète

DEGAUCHY, Lucien **Député de l'Oise**
Membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
MP / Member of the National Assembly Defence Committee

DEL PICCHIA, Robert **Sénateur représentant les Français établis hors de France**
Vice-Président de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées
MP / Vice-Chairman of the Senate Foreign Policy, Defence and Armed Forces Committee

DELON, Francis **SGDN**
Secrétaire Général de la Défense nationale

DELPHIS, Jacques **GROUPE THALES**
Directeur des Relations extérieures et institutionnelles
Manager of Institutionnal and Foreign Affairs

DELPUECH, Alain **CEA/DAM**
Directeur des Applications militaires
Director for Military Appications

DENUEL, Jean-Marc — **Cabinet du Premier Ministre**
Chef du cabinet militaire

DEROUET, Valérie — **AREVA**
Directeur Grands comptes - *Director*

DESTENBERT, Philippe — **MOTEURS BAUDOUIN SA**
Président du Directoire – *CEO*

DEVEZE, Jacques — **Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable**
Haut fonctionnaire de Défense - *Senior Defense Advisor to the Minbister of Ecology and sustainable Development*

D'HEROUVILLE, Baudouin — **MOTEURS BAUDOUIN SA**
Vice-Président du Conseil de Surveillance

DIARD, Eric — **Député des Bouches-du-Rhône**
Membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
MP / Member of the National Assembly Defence Committee

DIEBOLD, Jean — **Député de la Haute-Garonne**
Membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
MP / Member of the National Assembly Defence Committee

DONNERSBERG, Pierre — **ASSURANCE & CONSEILS SAINT HONORE**
Président du Directoire

DORSEMAINE, Anne — **CEIS**
Directeur de la Communication - Pôle Affaires Publiques
Communication Manager

DREAU, Jean-Pierre — **SNEF**
Président Directeur Général - *Chairman*

DUBARRY, Michel — **ROLLS-ROYCE INTERNATIONAL LTD**
Président - France
Regional Director – France

DUBURG, Roger — **Cabinet du ministre de l'Outre-mer**
Chef du cabinet militaire

DUMONT, Bertrand — **EADS**
Conseiller militaire du Président
CEO Military Advisor

DUPONT, François — **Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale**
Directeur - *Director*

DUPUIS, Jean-Claude — **DCSEA**
Directeur du Service des Essences des Armées

DUVAL, Christian — **IEP d'Aix-en-Provence**
Directeur

E

EDELSTENNE, Charles — **DASSAULT AVIATION**
Président Directeur Général
Chairman and Chief Executive Officer

F

FABAREZ, Alex — **DCN International**
Directeur Général Délégué - *Delegate General Manager*

FARGE, Philippe — **ARMARIS**
Directeur des Relations institutionnelles
Institutionnal Relations Director

FAUCOUP, Pierre — **EADS ASTRIUM**
Responsable Activités Défense et Sécurité
Head of Defence and Security Activities

FEITZ, Anne — **ENJEUX-LES-ECHOS**
Journaliste - *Journalist*

FIGUEREO, Jean-Luc — **INEO/SUEZ**
Directeur général Adjoint Pôle Systèmes de Communication
Executive Vice President Communication Systems Business Unit

FOLIAN, Michèle — **AFP**
Journaliste - Correspondant Défense
Journalist - Head of Defence Pages

FOLLIOT, Philippe — **Député du Tarn**
Membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
MP / Member of the National Assembly Defence Committee

FOURNET, Jean — **OTAN**
Secrétaire Général Adjoint pour la Diplomatie Publique
NATO Assistant Secretary General for Public Diplomacy

FRANCESCHINI, Carlo — **COFIPROIND**
Président COFIPROIND & Représentant résident du groupe FINMECCANICA
Managing Director COFIPROIND & Resident representative FINMECCANICA

FRANCINA, Marc — **Député de Haute-Savoie**
Membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
MP / Member of the National Assembly Defence Committee

FROMION, Yves — **Député du Cher**
Vice-Président de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
MP / Vice-Chairman of the National Assembly Defence Committee

G

GALLOIS, Louis — **EADS**
Président Exécutif - *CEO*

GALY-DEJEAN, René — **Député de Paris**
Membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
MP / Member of the National Assembly Defence Committee

GANTHEIL, Stéphane — **Etat-major de l'armée de l'Air**
Aide de Camp du CEMAA

GANZIN, Marie
Interprète

GARNIER, Didier — **Conseil général des Bouches-du-Rhône**
Conseiller général

GAUTHIER, Claude — **LA MARSEILLAISE**
Journaliste

GAUTIER, Louis — **Cour des Comptes**
Conseiller-maître à la Cour des Comptes

GEORGELIN, Jean-Louis — **Présidence de la République**
Chef de l'Etat major particulier

GILDER, Kathia — **LCP-AN**
Journaliste - *Journalist*

GILLET, Jean-Baptiste — **Ministère des la défense**
Directeur des affaires financières

GILLYBOEUF, Jean-Paul — **Ministère de la Défense**
Directeur Général des Systèmes d'Information et de Communication
General Director for Information and Communication Systems

GIORGIANNI, Bruno — **DASSAULT AVIATION**
Conseiller politiques et Affaire Institutionnelle - *Political Affairs Advisor*

GIOVACHINI, Laurent — **DGA**
Directeur des Systèmes d'armes
Director of Weapon systems

GIRARD, Christian — **CONVERTEAM GROUP**
Conseiller Défense et Marine
Marine and Defence Advisor

GOFFINET, Karl-Erik — **GICAT**
Directeur des Relations internationales et des Affaires stratégiques
Director of International Relations and Strategic Affairs

GOLDBERG, Marc — **OCCAM Capital**
Associé gérant - *Managing Partner*

GOLLIARD, André — **CFDT**
Secrétaire national

GONDALLIER de TUGNY, Didier — **MBDA France**
Conseiller chargé des Relations Institutionnelles
Institutional Relations Advisor

GOUBET, Cedric — **Cabinet du ministre de l'Intérieur**
Conseiller technique - *Adviser of the minister*

GOUPY-ROBERT, Nathalie — **SOFEMA**
Directeur Juridique - *Legal Director*

GOUYETTE, François — **Ministère des Affaires étrangères**
Ambassadeur de France chargé du processus euro-méditerranéen
French Ambassador to the Euro Mediterranean Process

GREMOND, Carole **CEIS0**
Consultante Affaires Publiques - *Public Affairs Consultant*

GUERIN, Patrick **GIFAS**
Directeur de la Communication - *Head of Communications*

GUIGNOT, Denis **Armée de l'Air**
Chef d'Etat major commandement du soutien des forces aériennes
Air force support Command Chief of Staff

GUILLEMET, Nicolas **Etat-major de l'armée de Terre**
Chargé des Relations extérieures du CEMAT

GUILLOU, Hervé **EADS DCS**
Président Directeur Général - *President and CEO*

GUISNEL, Jean **LE POINT**
Journaliste - *Journalist*

H

HARACHE, Philippe **EUROCOPTER**
Directeur Général Executif - *Senior Executive Vice President*

HEBERT, Jean-Paul **CIRPES/EHESS**
Chercheur - *Researcher*

HENRIOUD, Audrey **CEIS**
Consultante - *Consultant*

HENROTIN, Joseph **DSI**
Rédacteur en chef adjoint

HERMANN, Daniel **Conseil Municipal de Marseille**
Premier adjoint au maire

HILLMEYER, Francis **Député du Haut-Rhin**
Secrétaire de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
MP / Secretary of the National Assembly Defence Committee

J

JANVIER, Gilles **Gendarmerie nationale**
Commandant la Région de Gendarmerie PACA

JAPIOT, Philippe **DCN International**
Président Directeur Général - *Chairman & CEO*

JARDILLIER, Laurent **Assemblée nationale**
Conseiller, Commission de la Défense nationale et des Forces armées
Adviser

JOISSAINS-MASINI, Maryse **Députée des Bouches-du-Rhône**
Maire d'Aix-en-Provence
Membre de la Commission des Lois
MP / Member of the National Assembly Law Committee - Mayor of Aix-en-Provence

JOUBERT, Xavier **Areva TA**
Directeur Commercial et Marketing

JOULAUD, Marc **Député de la Sarthe**
Membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
MP / Member of the National Assembly Defence Committee

JOUSSE, Daniel **MOTEURS BAUDOUIN SA**
Membre du Directoire - *Member of the Board*

JUHANTALO, Kauko **Parlement (Finlande)**
Président de la Commission de la Défense
Chairman of the Defence Committee

JUILLET, Alain **SGDN**
Haut-responsable chargé de l'Intelligence économique
Head of Economic Intelligence

JULIEN, Pierre **RTL**
Chef d'informations - *Chief Editor*

K

KALIKA, Arnaud **TTU**
Rédacteur en Chef - *Chief Redactor*

KAUFFMANN, Gérard **DGA**
Directeur des Plans, du Budget et de la Gestion

KLAVINS, Paulis **Parlement (Létonie)**
Membre de la Commission de la Défense et des Affaires intérieures
MP / Member of the Defence and Internal Affairs Committee

KLEIN, Patrice **Armée de l'air**
Commandant la Région aérienne Sud

L

LAFONT, Bernard **Service de Santé des Armées**
Directeur Central

LAFORE, Jean-François **EADS DEFENCE AND SECURITY SYSTEMS**
Directeur Relations Institutionnelles France - *Key Account Leader France*

LAHOUD, Marwan **MBDA**
Président Directeur Général – *CEO*

LAMOUR, Marguerite **Députée du Finistère**
Membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
MP / Member of the National Assembly Defence Committeee

LARZUL, Tanneguy **Ecoles de Saint-Cyr Coetquidan**
Directeur général de l'enseignement et de la recherche

LE CORRE, Philippe **Cabinet du ministre de la Défense**
Conseiller à la cellule diplomatique - *Adviser on International Affairs*

LE GALES, Yann **LE FIGARO**
Journaliste - *Journalist*

LE GUEN, Jean-Marie **Député de Paris**
Membre de la Commission des Affaires culturelles
MP / Member of the

LE GUEN, Franck — **Cabinet du ministre de la Défense**
Directeur adjoint du cabinet civil et militaire

LE LIDEC, Enseigne de Vaisseeau — **Etat-Major des Armées**
Aide de camp du CEMA

LE MASNE DE CHERMONT, Benoît — **FMES**
Directeur Général

LE RICHE, Hervé — **Etat-major des armées**
Major Général des armées - *Vice Chief of Defence staff*

LECHAT, Henri — **Bataillon de Marins Pompiers de Marseille**
Commandant le bataillon de Marins Pompiers de Marseille

LEFEVRE, Cécile — **CEIS**
Consultante - *Consultant*

LEJEUNE, Jérôme — **GROUPE EGIS**
Directeur Commercial et Marketing
Sales and Marketing Director

LEMIERE, Jean — **Député de la Manche**
Membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
MP / Member of the National Assembly Defence Committee

LEPEUPLE, Gérard — **SAFRAN**
Directeur délégué Défense - *Senior Vice-President Defence*

LEYMARIE, Philippe — **Radio France Internationale**
Journaliste - *Journalist*

LOEWENSTEIN, Andreas — **EUROCOPTER**
Directeur de la Stratégie
Senior Vice President Strategy and Company Development

LOOSTROM, Cécilia — **Ministry of Defence (Suède)**
Director
Deputy Head of Departement for Military Affairs

LORENZI, Pierre — **CNES**
Conseiller militaire - *Military Adviser*

LUREAU, François — **DGA**
Délégué Général pour l'Armement - *NAD*

LUTON, Jean-Marie — **ARIANESPACE**
Président - *Chairman*

M

MALERBI, Annie
Interprète

MALLIE, Richard — **Député des Bouches-du-Rhône**
Membre de la Commission des Finances
MP / Member of the National Assembly Finance Committee

MARLAND, Philippe **Cabinet du ministre de la Défense**
Directeur de Cabinet

MARTIN, Hugues **Député de la Gironde**
Membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
MP / Member of the National Assembly Defence Committee

MASSERET, Olivier **EADS**
Chargé des relations avec la Parlement

MASSERET, Jean-Pierre **Sénateur de la Moselle**
Vice-Président de la Commision des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation
MP / Vice-Chairman of the Senate

MASSEY, Jacques **TTU**
Journaliste - *Journalist*

MATTON, Christian **DCN**
Conseiller Opérationnel Marine - *Executive Adviser*

MAUDET, Dominique **EUROCOPTER**
Vice-Président Ventes Etat français
Vice-President French Government Sales

MAUGARS, Denis **ONERA**
Président-Directeur Général - *Chairman and CEO*

MAULNY, Jean-Pierre **IRIS**
Directeur adjoint - *Deputy Director*

MERAN, Aimé **IPSA**
Directeur

MESLOT, Damien **Député du Territoire de Belfort**
Membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
MP / Member of the National Assembly Defence Committee

MEYER, Gilbert **Député du Haut-Rhin**
Membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
MP / Member of the National Assembly Defence Committee

MICHOT, Yves **)EFENSE CONSEIL INTERNATIONAL**
Président Directeur Général - *Chairman & CEO*

MIGNON, Jean-Claude **Député de la Seine-et-Marne**
Membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
MP / Member of the National Assembly Defence Committee

MIGNOT, Pierre **Ministere de la Défense**
Conseiller Défense - *Defense adviser*

MIRANDA-CALHA, Francisco **Assemblée de la République (Portugal)**
Président de la Commission de la Défense
Chairman of the Defence Committee

MOCKLY, Dominique **AREVA TA**
Président Directeur Général - *President and CEO*

MOLARD, Bernard **ASTRIUM**
Conseiller Défense et Sécurité du Président - *Defence and Security Adviser*

MONFILS, Philippe **Chambre des Représentants (Belgique)**
Ministre d'Etat, Député, Président de la Commission de la Défense nationale
Chairman of the Defence Committee

MONS, Christian **PANHARD GENERAL DEFENSE**
Président Directeur Général - *Chairman & CEO*

MONTANIE, Benoît **ALCATEL ALENIA SPACE**
Conseiller Défense et Sécurité - *Defense and Security Adviser*

MOUYSSET, Jacques **DCN**
Directeur Stratégie et Développement
Executive Vice-President Strategy and Development

MOYNE-BRESSAND, Alain **Député de l'Isère**
Membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
MP / Member of the National Assembly Defence Committee

N

NAEDER, Sandra
Interprète

NAJAR, Raouf **Ambassade de Tunisie en France**
Ambassador for Tunisia in France

NICOLETTI, Julien **CEIS**
Expert technique

NOUGAYREDE, Daniel **Armée de Terre**
Général Adjoint Etat Major de force n°3
Deputy Land Task Force Headquarters 3

O

OUDOT de DAINVILLE, Alain **Marine Nationale**
Chef d'Etat-major de la Marine - *Chief of Naval Staff*

P

PACCARD, Jacques **SAGEM Défense Sécurité (Groupe SAFRAN)**
Président Directeur Général - *Chairman & CEO*

PAIX, Bernadette **Députée de la Haute-Garonne**
Membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
MP / Member of the National Assembly Defence Committee

PALOMEROS, Jean-Paul **Etat-major de l'armée de l'Air**
Général Major général - *Vice-Chief of Staff of the French Air Force*

PANIE, Jean-Paul **DGA**
Directeur des Relations Internationales - *Director of International Development*

PAPIN, Robert **France 3 Méditerranée**
Journaliste Rédacteur

PARAYRE, Guy **DGGN**
Directeur Général de la Gendarmerie Nationale - *General Director*

PERRIER, Jean-Yves **Mairie de Marseille - 5+ secteur**
Adjoint à la Culture

PERRIMOND, Guy **TTU**
Directeur - *Editor*

PERRIMOND du BREUIL, Annick **EADS FRANCE**
Directeur des Relations Institutionnelles - *Institutionnal Relations Director*

PERRUCHE, Jean-Paul **Etat-major de l'Union européenne**
Directeur Général
Director General of European Union Military Staff

PILLIET, Nicolas **DEFENSE ET STRATEGIE**
Directeur Général - *Director*

PILLIET, Bénédicte **DEFENSE ET STRATEGIE**
Directrice du Développement - *Development Director*

PILLOT, Patrick **GIAT**
Directeur Affaires Internationales Région Europe
Vice President Business Development Europe

PINI, Joseph **Université Paul Cézanne - Aix-Marseille**
Professeur - Assesseur à la Recherche
Professor - Vice Dean of the maw Faculty

PIOTRE, Christian **Ministère de la Défense**
Secrétaire Général pour l'Administration
General Secretary for Administration

PLANCHAIS, Bernard **DCN Développement**
Directeur Général - *Managing Director*

POCHON, Etienne **CEA/DAM**
Directeur de la sécurité et de la non prolifération
Security and non proliferation Director

POIMBOEUF, Jean-Marie **DCN**
Président Directeur Général - *Chairman & CEO*

PONTIES, Philippe **Ministère de la Défense**
Chef dyu département Stratégie de la DICOD
Chief of departement of strategy (DICOD)

PORCHIER, Patrick **Ministère de la Défense**
Inspecteur général des Armées - *Inspector Joint Services*

Q

QUEINNEC-MOREAU, Geneviève **Assemblée nationale**
Administratrice-adjointe de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
Deputy Secretary of the National Assembly Defence Committee

QUITTARD, Jean-Pierre **TF1**
Rédacteur en chef - *Chief Editor*

R

RACT-MADOUX, Bertrand **Etat-major des armées**
Adjoint du Major général des armées - Chef de la division Etudes Stratégie Pilotage

RAMBAUD, Bruno **THALES**
Directeur général Division Systèmes Terre & Interarmées
Senior Vice President, Land & Joint Systems Division

RANNOU, Jean **CEIS**
Directeur du Pôle Prospective stratégique - *Director*

RANQUE, Denis **THALES**
Président Directeur Général - *Chairman & CEO*

RANQUET, Robert **Délégation aux Affaires Stratégiques**
Adjoint au Directeur - *Deputy Director*

REAULT, Didier **Consei général des Bouches-du-Rhône**
Conseiller général

RESNIER, Gérard **MBDA**
Conseiller Défense du CEO - *Defence Advisor*

REYNAUD, Mélodie **CEIS**
Consultante Affaires publiques - *Consultant*

RIEDEL, Colonel **Etat-major de l'armée de Terre**
Chargée des Relations au Sénat

RIVIERE, Jérôme **Député des Alpes-Maritimes**
Membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
MP / Member of the National Assembly Defence Committee

ROCHE, Louis-Alain **Ministère de la Défense**
Chef de la Mission de modernisation MCO Aéronautique de la Défense

ROGER, Philippe **THALES INTERNATIONAL**
Vice-Président - *Vice-Chairman*

ROISIN, Philippe **ECOLE MILITAIRE DE SPECIALISATION DE L'OUTRE-MER**
Commandant – *Director*

ROLLAND, Céline **LCM - La Chaîne Marseille**
Journaliste

ROUBY, Gilles **SIRPA Terre**
Chef du SIRPA Terre

ROUVROI, Fernand **OCCAR – EA**
Business Development Officer

ROYER-PERREAUT, Lionel **Assemblée nationale**
Directeur de cabinet du Président de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
Principal Private Secretary

RUDLOFF, Patrick — **ARIANESPACE**
Directeur adjoint Corporate et Affaires institutionnelles
Deputy Vice-President Corporate and Institutional Affairs

RUELLO, Alain — **LES ECHOS**
Journaliste - *Journalist*

RUPIED, Guy — **GIFAS**
Délégué Général - *Managing Director*

S

SARTINI, Véronique — **DSI**
Journaliste

SAUTY, Didier — **Areva TA**
Responsable des Relations institutionnelles
Gouvernemental Relations Manager

SCHLUMBERGER, Guillaume — **Fondation pour la Recherche Stratégique**
Directeur - *Director*

SCHMIDT, Eric — **CEIS**
Directeur Affaires publiques - *Public Affairs Manager*

SCHMIDT, Jean-Jacques
Interprète

SCHWEITZER, Serge — **Université Cézanne-Aix-Marseille III**
Professeur de sciences économiques

SCOTT DE MARTINVILLE, Edouard — **Ministère de la Défense**
Inspecteur général des Armées - *Inspector Joint Services*

SENKOWSKI, Stéphane — **AREVA EURIWARE**
Président Directeur Général - *Chairman & CEO*

SERVAN-SCHREIBER, Camille — **CEIS**
Consultante - *Consultant*

SLASKI, Bertrand — **CEIS**
Consultant - *Consultant*

SOURISSE, Pascale — **ALCATEL ALENIA SPACE**
Président Directeur Général - *President & CEO*

SQUARCINI, Bernard — **Préfecture de Police**
Préfet Délégué à la Sécurité et la Défense

STAMBOULI, Abdellatif — **Chambre des Conseillers (Maroc)**
Président de la Commission de le Défense et des Affaires étrangères
Chairman of the Defence and Foreign Affairs Committee

SUAREZ GONZALEZ, Celestino — **Chambre des Députés (Espagne)**
Premier Vice-Président de la Commission de la Défense
First Vice-Chairman of the Defence Committee

T

TABARKI, Slaheddine — **Chambre des Députés (Tunisie)**
Président de la Commission des Affaires Politiques et des Relations Extérieures
Chairman of the Political and Political Affairs Committee

TALLON, Eric — **UMP - Direction des Etudes**
Conseiller - *Policy and Studies Advisor*

TANDONNET, Jean — **Ministère de la Défense**
Préfet Maritime de la Méditerranée
Maritime Prefect for the Mediterranean sea

TEISSIER, Guy — **Député des Bouches-du-Rhône**
Président de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
Chairman of the National Assembly Defence Committee

TERNIER, KARELLE — **M6 Marseille**
Journaliste

TEULADE, Sophie — **Assemblée nationale**
Administrateur de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
Secretary of the National Assembly Defence Committee

TORTELLIER, Sylvain — **SGDN**
Aide de camp du SGDN

TRAN, Pierre — **DEFENSE NEWS**
Journaliste - *Journalist*

TRAPPIER, Eric — **DASSAULT AVIATION**
Directeur Général International - *International Managing Director*

V

VACCA, Virginie — **CEIS**
Analyste financier - *Financial Analyst*

VAN OVERSTRAETEN, Benoit — **REUTERS**
Reporter - *Correspondent*

VENTURA, Patrice — **Etat-major de l'armée de Terre**
Chargé des Relations extérieures du CEMAT

VERET, Yves — **BULL**
Directeur Général Défense Marchés Emergents et stratégie
General Manager, Defence, Emerging Markets and Strategy

VERLEY, Stanislas — **CEIS**
Directeur du Développement - *Business Development Manager*

VERNA, Jean-Tristan — **Etat-major de l'armée de Terre**
Sous Chef Etudes Planifications Finances

VERRET, Denis — **EADS**
Senior Vice-Président
Senior Vice-Chairman - Coordination and support EADS international Political Affairs France - EADS International - Political Affairs France EADS

VIALLE, Pierre **Assemblée nationale**
Chauffeur du Président de la Commission de la Défense

VIDAUD, Lieutenant Colonel **Etat-major de l'armée de Terre**
Chargé des relations parlementaires

VIELLARD, Luc **CEIS**
Consultant Défense & Sécurité - *Defence & Security Consultant*

VIGNERON, Luc **GIAT INDUSTRIES**
Président Directeur Général - *Chairman & CEO*

VIOLLET, Jean-Claude **Député de la Charente**
Membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
MP / Member of the National Assembly Defence Committee

VISCONTI, Jacques **Mairie du 5ème secteur de Marseille**
Adjoint délégué aux Finances et aux Affaires militaires

VITEL, Philippe **Député du Var**
Membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
MP / Member of the National Assembly Defence Committee

VON WOGAU, Karl **Parlement européen**
Président de la sous-commission "Sécurité et Défense"
Chairman of the Subcommittee on Security and Defence

W-Z

WALSH, Jim **Parlement (Irlande)**
Sénateur – *Senator*

WEISSELDINGER, Denis **CEIS**
Consultant

ZAJEC, Olivier **CEIS**
Consutant - Pôle Prospective stratégique - *Consultant*

ZYSS, Jacques **GROUPE SNPE**
Président Directeur Général - *Chairman and CEO*